

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^t G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 1

Avant-propos de la 2 ^e année	1
— Infanterie Légère à Nurenberg 1800-1801 avec planche en couleurs N° 1 de JOB	2
— La Boutique de Boutet, par HENRI DEFONTAINE	2
— Le canon de 4 du système Gribeauval, Texte et dessins de V. HUEN	4
— Tenues de la cavalerie, d'autrefois par P. BENIGNI avec planche en couleurs N° 2 de P. BENIGNI	5
— Le Coin des boutonnistes Bouton des lundis de l'Impératrice, par HENRY DEFONTAINE	9
— Le Briquet Modèle an IX, par M. BOTTET	11
— Bulletin de la Société	13
— Questions et Réponses	14

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 2^{me} année.

Ce numéro inaugure la 2^e année de notre Bulletin qui sera, comme nous l'avons annoncé, tiré à 300 exemplaires, avec 2 planches en couleurs hors texte par numéro. Ce chiffre sera augmenté dès que les moyens de la Société le lui permettront. Dans le courant de 1921, notre aînée, La Sabretache, n'a plus donné une seule planche d'uniformes, semblant se désintéresser de cette partie de ses anciennes études. Le Passepoil se trouve donc être actuellement la seule Revue française consacrée aux questions d'uniformes. C'est à ce titre qu'il se recommande à la fidélité et au prosélytisme de ses membres.

Nous serons très heureux de donner dans notre Revue tous les objets dont nos membres voudront bien nous confier une reproduction, à condition, bien entendu, qu'il s'agisse d'un objet inédit, c'est-à-dire non encore reproduit dans une revue ou un ouvrage antérieur.

Quelques membres ont exprimé à la Direction le désir de ne voir les planches du Passepoil exécutées que par des artistes professionnels de premier plan. Nous convenons que l'exécution artistique de la Revue y gagnerait, mais nous faisons remarquer que cette façon de faire ne serait nullement conforme à l'intention des fondateurs du Passepoil. Nous avons fondé, non pas une Revue artistique, mais une Revue documentaire, ouverte à tous ceux qui ont un document intéressant à faire connaître, pourvu qu'il soit correctement présenté, et nous l'avons exprimé dans notre devise, que nous rappelons une fois de plus : alius alium erudit, ils s'instruisent les uns les autres.

LA DIRECTION.

INFANTERIE LÉGÈRE A NURENBERG 1800—1801

PLANCHE N° 1.

Les deux curieux types représentés sur notre plaque N° 1 sont extraits d'une gravure en couleur peu connue, achetée jadis à Leipzig par Job, et dont notre Bibliothèque Nationale ne possède que le pendant. Elle est intitulée : « Zur Erinnerung an die Garnison der Gallo-Batav-armée, welche vom Monat Dez. 1800 bis Mon. März 1801 in Nürnberg war ».

La gravure désigne l'un des personnages sous le nom de « Chef » et l'autre sous celui de Capitaine von Carabinier (*sic*).

L'uniforme est évidemment connu, mais il présente des détails remarquablement intéressants : boutons et épaulettes jaunes ; du blanc séparant le bleu et le rouge de la cocarde, ceinturon vert avec médaillon doré à l'attache de la bélière, fourreau de sabre en cuivre sans bracelets. (Le sabre du capitaine a un dard, celui du colonel se termine en pointe). Notons ce gilet chamois ou nankin du colonel et surtout son plumet tout vert, ce qui montre combien la question plumet était incertaine à l'époque.

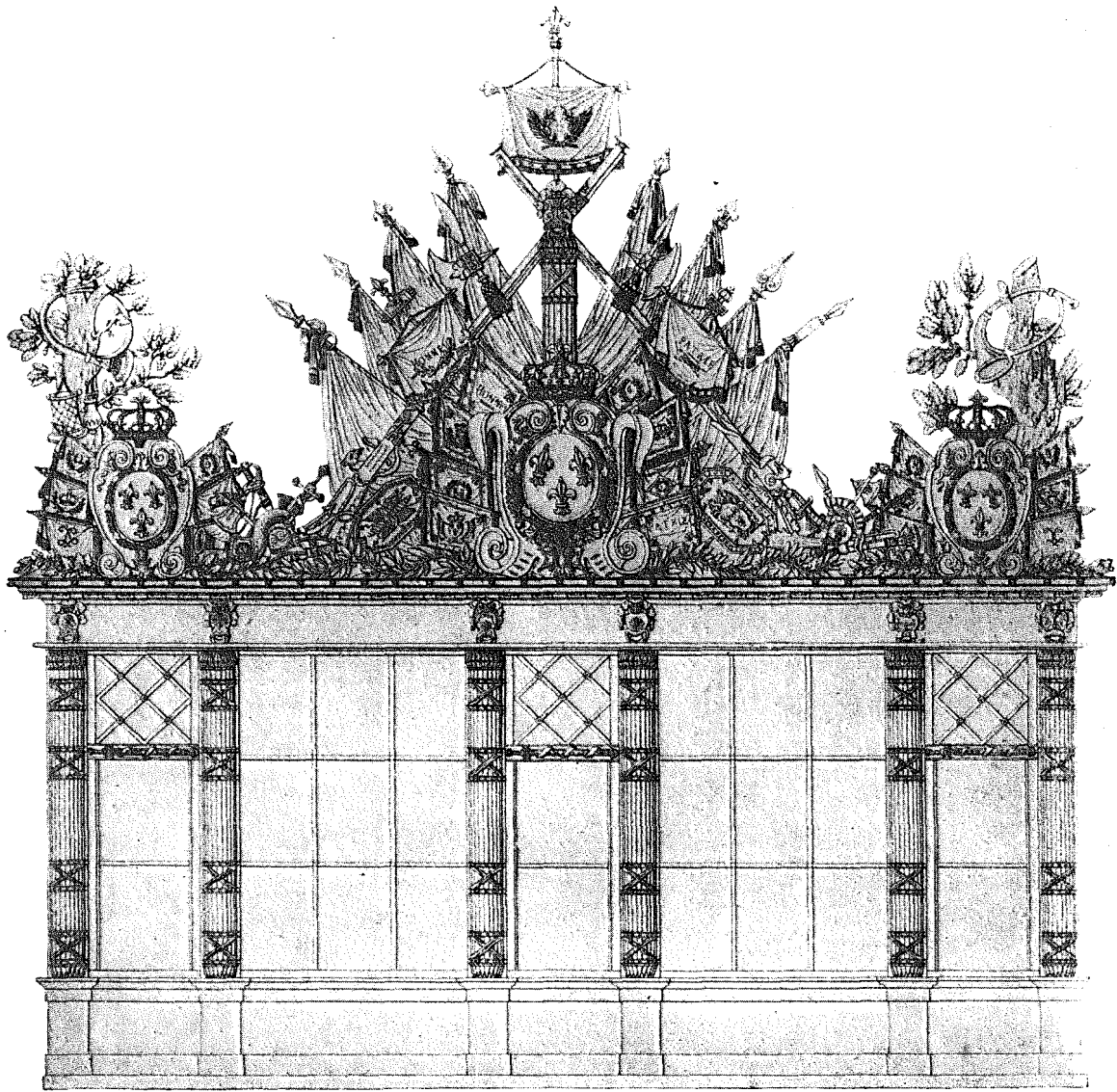
LA BOUTIQUE DE BOUTET

Arquebusier du Roi et des Princes.

Pillée de fond en comble en 1814 par Blücher et les Prussiens, la *Manufacture de Versailles* ne vit pas renouveler son privilège expiré en 1818. Ruiné, accablé par le malheur et les soucis matériels, Boutet, l'artiste de génie, qui en était l'âme depuis l'an II et en avait été nommé pour 18 ans le Directeur en l'an VIII — « alla s'installer dans son magasin du 87 de la rue de Richelieu, au coin de la rue des Filles Saint-Thomas, qui lui aussi avait connu de meilleurs jours ⁽¹⁾. »

Le hasard nous a procuré l'occasion avant la guerre, de nous offrir, pour . . . deux sous, sans marchander, la gravure de ce magasin où se reconnaît le goût incomparable et si nettement français du fameux artiste ès-armes ; « sur la devanture du magasin de la rue de Richelieu, Boutet avait repris le titre que son beau-père Desainte lui avait transmis par le contrat de mariage de sa fille, en 1788 : *Arquebusier ordinaire du Roi*, en y ajoutant *breveté de leurs A. R. Monsieur Comte d'Artois, duc d'Angoulême et duc de Berry* » ⁽¹⁾

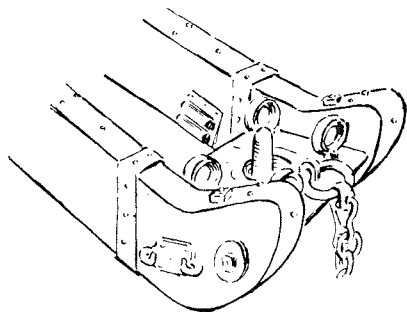
⁽¹⁾ Capitaine M. Bottet. *La Manufacture d'armes de Versailles. Boutet, Directeur-Artiste* — Paris, J. Leroy ; — 1903 — 1 vol. in-4° Jésus et un carton de 16 pl.



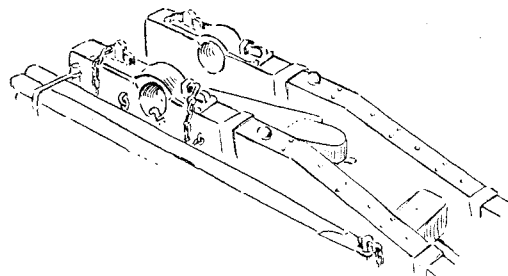
Le dédain de la Restauration pour les armes blanches de grand luxe, son goût prononcé pour le perfectionnement et la simplicité à l'anglaise des armes de chasse, à feu, enlevèrent rapidement à Boutet sa riche clientèle, et il s'éteignit le 12 octobre 1833, à l'âge de 72 ans, pauvre et incompris. Du jour où disparut ce grand maître ès-arts mineurs « il n'a peut-être pas été fabriqué en France, pas plus qu'à l'étranger du reste, une arme blanche, belle de dessin et véritablement *arme* en même temps » (1) et sa vie nous eût été inconnue, si Boutet n'avait trouvé en M. le capitaine Bottet un historiographe, dont l'ouvrage restera comme le magnifique et juste monument dû à la mémoire d'un artiste de génie doublé d'un probe ouvrier, suivant la méthode en honneur dans les corporations d'autrefois, où chacun devait être apprenti avant d'être élu maître par ses pairs.

Henri DEFONTAINE.

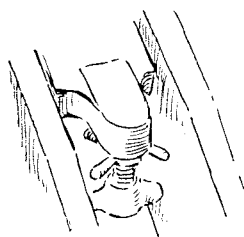
CANON DE 4 ET SON AVANT-TRAIN



Mode d'attache de l'affut sur l'avant-train.



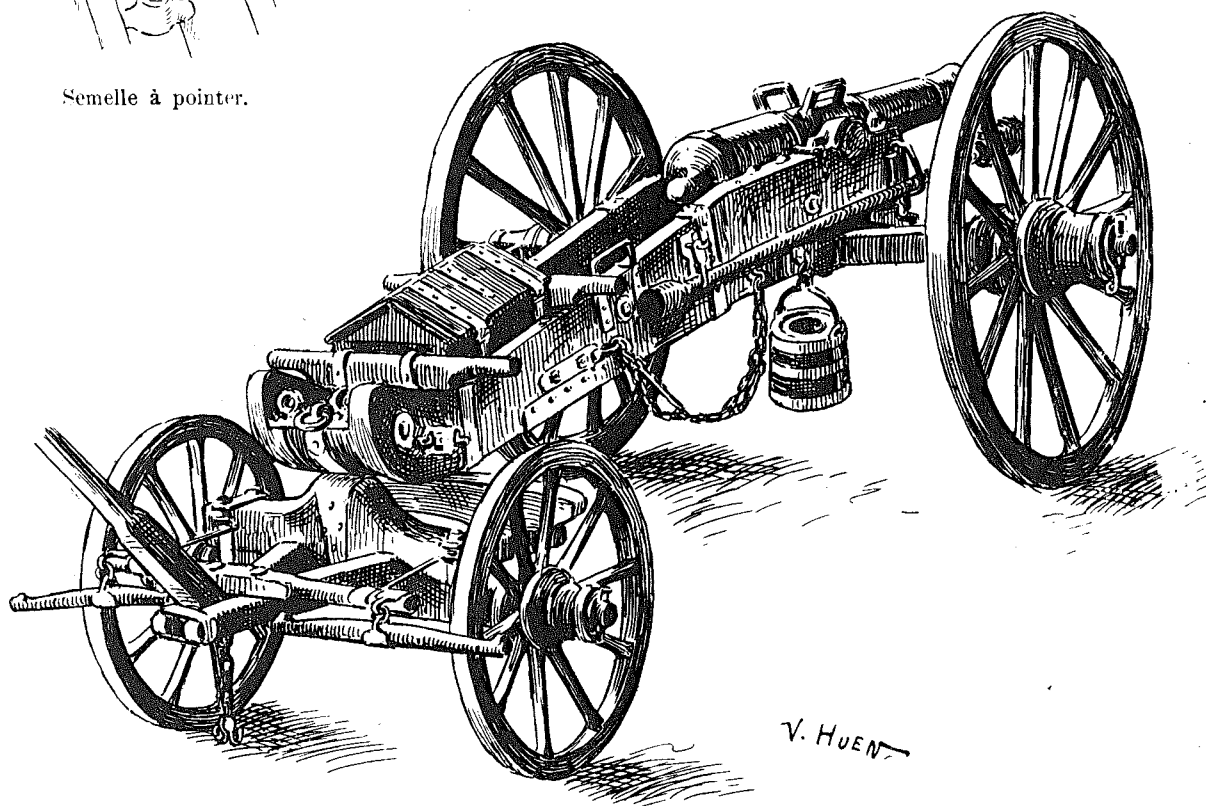
Partie supérieure de l'affut.



Semelle à pointer.

Le dessin ci-dessous qui représente le canon de 4 avec son avant-train (matériel Gribeauval qui a fait toutes les campagnes du 1^{er} empire) a été exécuté d'après un petit modèle qui se trouve au musée de l'armée.

V. HUEN.



TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 4 de la 1^{re} année, page 53.

Après avoir connu les plus éblouissantes parures et les plus folles fantaisies dans la recherche de tenues inédites, le timbalier vécut des heures moins brillantes. Un premier coup lui fut porté par l'*Ordonnance du 12 décembre 1762*, qui supprima celui de chaque régiment de hussards⁽¹⁾, l'usage des timbales ayant été jugé incompatible avec le service de batteurs d'estrade. Toléré quelque temps encore dans les régiments de cavalerie, ce coûteux et peu maniable cavalier vit tout d'abord sa tenue se simplifier et bientôt ne put résister aux transformations que la tactique et les manœuvres des troupes à cheval subirent dans le sens de la célérité et de la souplesse, pendant la seconde partie du XVIII^e siècle.

Le règlement du 25 mars 1776 le supprima définitivement de tous les corps de la ligne et dans la suite il ne fut plus question de timbaliers, officiellement tout au moins, que dans les carabiniers.

Tous les régiments n'acceptèrent pas avec bonne grâce la suppression de ce cavalier, orgueil et emblème du corps⁽²⁾. Bardin écrit à ce sujet : « *Plusieurs régiments de cavalerie ne conservèrent pas moins les leurs, car aucunes mesures gouvernementales n'ont été moins obéies que celles qui avaient trait aux musiques de corps* »⁽³⁾.

Toutefois, si l'on peut croire que la plupart des régiments de cavalerie conservèrent leurs timbaliers, il est certain que le rôle de ces derniers, de combattant qu'il avait été jusqu'alors, passa à celui plus modeste de musicien de parade. Nous verrons reparaître le timbalier sous ce dernier aspect après

(1) Quelques régiments de Dragons avaient été autorisés, sous Louis XIV, à porter les timbales qu'ils avaient enlevées à l'ennemi. Elles leur furent supprimées au début du règne de Louis XV. Les Chasseurs à cheval n'en eurent pas en raison de leur service et de leur création plus récente.

(2) L'éducation d'un timbalier demandait huit années d'apprentissage.

(3) Le règlement de 1775 supprimait les timbaliers de toute la cavalerie de la Maison du Roi, à l'exception des Gardes du Corps ; mais, nous dit Bardin, les gendarmes et les cheveau-légers de la Garde et la Gendarmerie conservèrent les leurs.



Officier de Chasseurs à cheval⁽¹⁾
Petite tenue 1786.

(1) Surtout vert — couleurs distinctives comme à l'habit — Veste verte, boutons d'étoffe, calotte verte unie, bottes et glands noirs.

la tourmente révolutionnaire; le Consulat et l'Empire connurent un certain nombre de ces instrumentistes qui, simples trompettes dans les combats, revêtaient la casaque et faisaient « *bouillir le chaudron* » dans les parades ou à l'occasion d'entrées triomphales dans les capitales des pays vaincus.

Nous allons maintenant aborder un sujet tout à fait étranger aux prescriptions réglementaires, les musiques des troupes à cheval, car « *la cavalerie aussi avait des musiques parce que depuis l'institution des Hussards de Saxe, nos colonels de cavalerie, seigneurs riches et élégants, créèrent des musiques payées à leur compte, ou qui du moins n'étaient pas censées soldées au compte du Roi* » (1). Elles variaient comme nombre d'instrumentistes et arrivèrent même à compter une vingtaine d'exécutants; elles se composaient d'une partie des trompettes, de *gagistes* et d'enfants de troupe, et même dans certains cas d'hommes tirés des escadrons et connaissant déjà l'usage d'un instrument, le tout sous les ordres d'un maître de musique.

Les Ministres s'attachaient à défendre ces pratiques irrégulières, qui augmentaient les dépenses, enlevaient des sabres dans les compagnies et violaient les règlements. Mais l'opiniâtreté des sollicitations, surtout lorsqu'elles venaient de colonels bien en cour ou haut titrés, l'empire de la mode, finirent toujours par avoir raison de la résistance des ministres qui, n'osant sévir, ne pouvant approuver, se bornaient à fermer les yeux et à tolérer ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Car « *dans bien des villes on proportionnait le mérite d'une troupe à celui de sa musique* » et « *les généraux n'étaient pas insensibles aux plaisirs que cette nouveauté promettait aux garnisons.* » Aussi vit-on des musiques de cavalerie, précédées de leurs timbaliers, des musiques de dragons, souvenir des temps où on leur avait donné hautbois et cornemuses, et des musiques de hussards (2), peut être de chasseurs.

Ces musiques se partageaient en *musique turque* ou *petite musique*, comprenant les cymbales, la grosse caisse, le triangle et le chapeau chinois, et en *grande musique*, ou *musique d'harmonie* composée des autres instruments. Voici l'ordre dans lequel elles étaient disposées: Tout d'abord venait le *timbalier* qui, fait à noter, s'avancait tout seul (3). Venaient ensuite les instruments de cuivre: *trompettes, cors*; puis les instruments de buis: *hautbois, clarinettes, octavins* (petites flûtes); ensuite les grands instruments de bois: *bassons* et *serpents* (4); enfin, la « ferraille »: triangle, chapeau chinois, cymbales, grosse caisse.

(1) Bardin prend ici le mot cavalerie dans le sens actuel de troupes à cheval.

(2) La musique de Bercheny-Hussards, assista, en 1792, aux adieux de son Colonel-Propriétaire et l'accompagna peut-être dans son exil volontaire. Les dragons d'Autichamp, devenus La Rochefoucault, avaient une musique. Voir Sabretache, p.

(3) Bardin nous apprend que les timbaliers de la Garde Impériale étaient flanqués de deux cavaliers qui menaient en lesse la monture que l'enfant aurait été hors d'état de diriger. Autrefois, au contraire, dit-il, les timbaliers étaient pris parmi les hommes d'une valeur éprouvée, à cause de l'importance qu'on attachait à la Conservation des timbales.

(4) Il y avait aussi dans la catégorie des instruments de bois, le trombone, mais il ne fit partie des instruments de musique militaire que plus tard.

L'Etat-Major des troupes à cheval comptait en 1786, trois *Colonels-Généraux*, deux *Mestres-de-Camp Généraux* et un *Commissaire Général*, dont les charges n'étaient plus, depuis longtemps, qu'honorifiques. Ils étaient considérés comme les propriétaires des régiments qui portaient le nom de leurs charges.

Il n'y avait pas à l'époque de Généraux de Brigade. Le titre de *Brigadier* ou *Brigadier des Armées* indiquait la charge d'un officier supérieur, *Mestre-de-Camp* ou *Lieutenant-Colonel* (1), prenant par sa fonction rang d'Officier Général. Il commandait, dans l'arme seulement dont il faisait partie, une brigade d'armée, tout en gardant les attributions ordinaires de son grade.

Le recrutement des troupes à cheval se faisait par engagements volontaires, à l'exception du corps des Carabiniers. Les hommes ne devaient pas avoir moins de seize ans (2). Bardin nous apprend que le choix de ces hommes était plutôt guidé par le souci de la beauté physique que par celui de la force et de la robustesse. La taille des Carabiniers devait être de 5 pieds 4 pouces (1 m. 74 cent.) et au-dessus. Ils devaient avoir une figure et une tournure convenables, être âgés de vingt-cinq à quarante ans, avoir au moins deux ans de service et aussi pour le moins encore trois ans à accomplir (3). La taille des recrues affectées à la Cavalerie et aux Dragons ne devait pas être inférieure à 5 pieds 3 pouces (1 m. 705) avec limite maxima à 5 pieds 5 pouces (1 m. 76) pour les Dragons. Les Chasseurs et les Hussards devaient avoir entre 5 pieds 2 pouces (1 m. 68) et 5 pieds 4 pouces (1 m. 74).

A l'exception des chevaux d'officiers supérieurs et du second cheval des Capitaines, qui pouvaient être à courte queue, tous ceux des autres officiers étaient des *chevaux d'escadron*, c'est-à-dire à tous crins.

Les chevaux de troupe devaient être marqués sur la fesse gauche du numéro du corps. Leur robe était noire pour les Carabiniers, grise pour les *Compagnies Colonelles* des régiments Colonels Généraux de la Cavalerie et des Dragons et pour les trompettes de tous les régiments (4), pour le reste des troupes à cheval, il n'y avait pas de couleur prescrite. La remonte des Carabiniers était particulièrement soignée au point de vue taille et beauté. Celle des régiments de cavalerie devait être de 4 pieds 8 pouces, jusqu'à 10 (1 m. 515 à 1 m. 57), pour les Dragons de 4 pieds 6 pouces, jusqu'à 8 (1 m. 46 à 1 m. 515) et pour les Chasseurs et les Hussards de 4 pieds 7 pouces (1 m. 487).

(1) Le Major général des Carabiniers, ayant rang de Mestre de Camp, était Brigadier des Armées.

(2) Les enfants de troupe pouvaient servir comme tambours et trompettes à partir de 14 ans ; ils avaient droit à la solde, et contractaient un engagement, des leurs seize ans révolus.

(3) Les Carabiniers ne faisaient pas de recrue et se complétaient sur l'ensemble des régiments de cavalerie.

(4) Certains corps donnaient au timbalier un cheval de couleur pie.

Le remarquable document que nous allons étudier, a pour titre :

Règlement arrêté par le Roi, pour l'habillement et l'équipement de ses troupes, du 1^{er} octobre 1786.

« *Le Roi, y est-il dit ensuite, a réglé que dorénavant et à mesure des remplacements, l'habillement et l'équipement de ses troupes seraient composés ainsi qu'il suit.* »

L'ouvrage compte : 1^o 28 chapitres, composant le règlement proprement dit ; 2^o Une description du harnachement à la française (1) ; 3^o 6 articles donnant les devis relatifs à la confection de l'habillement. — Les chapitres se rapportant à notre étude sont (2) :

Chapitre IV. De la Cavalerie et des Dragons. — Chap. V. Des Hussards. — Chap. VI. Des Chasseurs. — Chap. VII. Des objets dont le paiement est à la charge des différentes masses de tous les corps. — Chap. VIII. Des fournitures et remboursements. — Chap. IX. De l'ordre et des précautions qui seront observés pour la confection de l'habillement neuf et les réparations du vieux.

Description de la selle pour la Cavalerie et les Dragons (3).

Article III. — Détail des quantités de chaque espèce de fournitures nécessaires à la confection des parties d'habillement ci-après, prix des façons et ceux des selles et bottes. Cavalerie.

Article IV. Id. Hussards. — V. Id. Dragons. — VI. Id. Régiments de Chasseurs.

Note explicative sur le Hors-texte accompagnant cet article.

Le Guidon représenté a été dessiné à l'échelle d'après celui de Languedoc-Dragons, appartenant à M. le Comte de la Panouse et reproduit dans la Sabretache, 1893, p. 158. Ses caractéristiques concordent parfaitement avec celles des Guidons que les Dragons portèrent à partir de leur enrégimentement. On a souvent écrit que les Guidons de Dragons étaient plus petits que les étendards, or, c'est le contraire qui est la vérité. La hampe en était plus longue et l'étoffe plus grande que celles de la cavalerie, par imitation des usages de l'Infanterie, souche première des Dragons. Les Armes du Prince se trouvent sur le côté droit, comme pour les Guidons de la Reine, d'Orléans et d'un certain nombre de Gentilshommes. Le motif d'ornement qui décorait le pourtour de la draperie sous Louis XIV et Louis XV a disparu.

Les dragons ne présentaient pas le sabre, car il était alors d'usage que les honneurs fussent rendus par les Guidons au Roi, aux princes et à certains dignitaires, et que les officiers supérieurs, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, fussent seuls autorisés à saluer de l'épée dans toutes les revues.

(A suivre).

P. BENIGNI.

(1) Cette description manque à la plupart des rares exemplaires de ce règlement, qu'il nous a été donné de consulter.

(2) Il ne sera rien changé à l'ordre des matières qui seront données in-extenso. Les seules suppressions porteront sur les parties étrangères aux troupes à cheval. Le texte du règlement étant imprimé en caractères italiques, il sera aisé, en faisant abstraction des parties imprimées en caractères ordinaires, de retrouver le document original dans sa forme primitive. Toutefois l'importance de certains commentaires ou développements intercalés nous a obligé à augmenter le nombre des chapitres. Cette modification aura l'avantage de faciliter les recherches dans le document original, qui est quelque peu confus.

(3) Ce titre est inexact, ou tout au moins incomplet, car la description embrasse aussi les accessoires de la selle, ainsi que la bride complète, le licol et le bridon d'abreuvoir.

LE COIN DES BOUTONNISTES



Pompiers de Vendôme
1^{er} Empire
doré sur monture métal
Collection M. Saint-Aubin.



Garde Nationale de Colmar
1789
doré sur bois
Collection M. Saint-Aubin.



Garde Nationale d'élite
Hautes Pyrénées
1^{er} Empire — étain
Collection Marius Ollier.

BOUTON

adopté par Napoléon III et les officiers de sa Maison
pour les Lundis de l'Impératrice.



Collection H. Defontaine.

Le joli bouton doré mat, à biseau doré vif, plat, orné d'un aigle couronné, doré, ciselé et rapporté, qui est représenté ici, était spécial à l'habit civil uniforme de l'Empereur et des officiers de ses maisons civile et militaire, invités *de droit* aux *Lundis* de l'Impératrice.

Nous avons vu autrefois, dans la collection Hiekel un authentique habit civil de Napoléon III, auquel était joint une facture détaillée du tailleur. L'habit était d'un drap noir mat, d'une finesse et d'une souplesse tout à fait hors de pair, le col était de velours noir, les revers s'arrêtaient à mi-corps et ne boutonnaient pas, les basques étaient doublées de soie blanche. Les devants, de chaque côté, étaient ornés respectivement de 3 gros boutons comme celui qui fait le sujet de cet article, 2 autres gros à la taille, 2 petits aux parements.

Suivant la couleur de la doublure des basques, l'Empereur portait culotte de casimir blanc ou de satin noir et les bas assortis, le gilet indifféremment blanc ou de satin noir, le cordon de la Légion d'honneur dessus, les gilets n'étant alors qu'à demi-ouverts; la plaque à gauche, et les insignes réduits de l'ordre et de la médaille militaire, attachés à des rubans, mais de modèles très réduits. Ainsi figure Napoléon III dans la toile de Cabanel alors que pour les *lundis* il ne portait souvent que le grand cordon, comme le représente Baron dans son recueil dont nous allons parler plus loin.

Cet habit de l'Empereur fut adopté généralement par les nombreux particuliers (savants, artistes, journalistes, hommes du monde, etc.) invités à la Cour. On peut le constater dans la grande aquarelle de Baron, où avec un grand talent qui n'exclut pas une extrême minutie de détails, l'artiste fut chargé de reproduire une fête officielle aux Tuileries pendant l'Exposition de 1867. « Comme on peut le voir » est une façon de parler, car elle est dans les appartements privés de M. le Président du Sénat, où il n'est naturellement pas aisé de pénétrer sans motif valable, mais A. Dayot dans sa collection d'albums d'Histoire en a divulgué un coin intéressant, et précisément celui qui nous occupe. Les hommes y sont tous en habit noir et culotte courte. Ceci prouve que le costume Louis XVI, brodé d'impériales, réglementé *d'étiquette*, qui se vendait de 3000 à 6000 fr. ou qu'on louait au « Pavillon de Rohan » était tombé en désuétude, ainsi que ses boutons d'acier à facettes. Cependant cet uniforme avait été très porté; de nombreuses gravures ou dessins en font foi. Nous en possédons le chapeau. Nous savons, pour en avoir vu une chez un antiquaire, que l'épée était à fourreau de cuir blanc, à poignée dorée de nacre et que les ornements en étaient exclusivement *d'impériales* ajourées. Dans la botanique, cette fleur minuscule est de la famille des *fritillaires* et a une vague ressemblance avec le lys naturel. C'est elle qui, de nos jours inspire la broderie des ambassadeurs de la République française, réglementée en 1882 par M. de Freycinet.

Dans l'ancien hôtel du conventionnel Lepelletier Saint Fargeau, 29, rue de Sévigné, aujourd'hui Bibliothèque particulière de la Ville de Paris, se trouve un livre richement relié aux armes de la Ville et renfermant une douzaine d'aquarelles types dues au peintre officiel Baron, qui a peint avec autant d'art que de précision les personnages de la cour en costume de grand et petit uniforme. Alors que le marquis de Piernes, chambellan de l'Impératrice est en tenue d'apparat, son collègue, le Comte de Marcilhac, est précisément en tenue civile des lundis. Il porte donc habit civil de drap bleu barbeau, à col de velours bleu *outrémer*, doublure des basques blanche, boutons dorés, gilet blanc, cravate blanche, avec celle de la Légion d'honneur; culotte noire et bas de soie noirs. Les officiers de la Maison militaire et ceux des cent-gardes, *n'étant pas de service*, les officiers généraux ou supérieurs invités à un lundi, portaient l'habit noir et la culotte noire, à l'exception des officiers des cent-gardes qui portaient l'habit bleu et la culotte noire (nous avons eu en mains une paire de bas de soie noire à coins surmontée d'un N couronné ajouré ayant appartenu à un officier du corps). Par ces *détails d'étiquette*, on tenait à souligner le caractère très particulier *d'intimité* de ces fêtes où l'on dansait, où l'on s'amusait entre gens du monde, mais où l'Impératrice se plaisait à goûter le charme de n'être une fois par semaine que la plus avenante des maîtresses de maison. Nous tenons ces détails d'un ancien secrétaire d'ambassade à Londres, feu M. le Comte de Bonfils, qui, jeune alors, ne manquait point une fête de la Cour et était des intimes. Après Pâques, par séries

d'invitations très recherchées, et n'excédant pas 500 à 600 personnes, les titulaires d'un emploi à la cour, diplomates, écrivains en renom, etc. enfin tous ceux que recommandait la sympathie directe de Napoléon ou de l'Impératrice étaient invités à ces lundis. Dans « La Maison de l'Empereur » le duc de Conegliano, grand chambellan, a rassemblé ses souvenirs sur l'organisation et la vie des palais impériaux. Mais, si l'on sait parfaitement d'après cet auteur autorisé ce qu'étaient les lundis de l'Impératrice, il est muet sur les questions de costume ou n'entre pas dans le détail si peu que ce soit et c'est dommage.

Aujourd'hui encore, il est de tradition que les gentilshommes du service privé de Mgr. le duc d'Orléans, aux jours de grande fête, portent l'habit bleu de roi avec le bouton doré timbré d'une fleur de lys couronnée. C'est que, les boutons timbrés de l'écu couronné aux armes de France étaient en principe réservés aux boutons des officiers civils et militaires. Au contraire les armes *complètes*, avec lambrequins, supports, devises, manteaux, attributs, sont apanages de livrée, si l'on peut dire. Un prince et ses familiers ne peuvent porter que le motif principal, couronné ou non, de leurs armes, et Napoléon III était dans le ton en ayant adopté son bouton ci-reproduit, et ceux de sa cour ne dérogeaient pas en portant « l'habit de l'Empereur » pas plus que les gentilshommes de Versailles, civils ou militaires, qui portèrent ce premier des habits de cour français que furent les « justaucorps à brevet ».

Terminons en disant que ces boutons des *lundis* ne sont point rares, et qu'on les trouve généralement tout neufs. Ce sont des laissés pour compte du régime.

HENRI DEFONTAINE.

Le Briquet Modèle An IX.

Mon premier guide dans l'étude des armes portatives comme aussi de tout collectionneur qui prétend à l'érudition, a été l'Aide-Mémoire à tous ses âges de l'officier d'artillerie. Est-ce à dire que, s'il contient des renseignements précieux il constitue une base sûre, non, car par des omissions nombreuses ainsi que par des erreurs de copiste, il peut devenir, à défaut d'autres documentations, une source d'erreur. C'est un sujet sur lequel j'aurai lieu de revenir et me bornerai à en donner aujourd'hui un exemple typique.

On sait que c'est en l'an IX (1801) que le général d'artillerie Gassendi, camarade à Brienne de Bonaparte, fut chargé, avec le colonel Cotty, de la réfection des armes portatives. Pour les armes blanches, il fit entrer tout ou presque tout ce qui était utilisable depuis 1775 dans la vague rubrique de système de 1790, réduisit les modèles de sabre à trois et commença à les mettre en service (vendémiaire an IX). Ce n'étaient encore là que des études qui aboutirent

définitivement en l'an XI (1803) et il en résulte que les modèles primitifs de l'an IX sont assez rares.

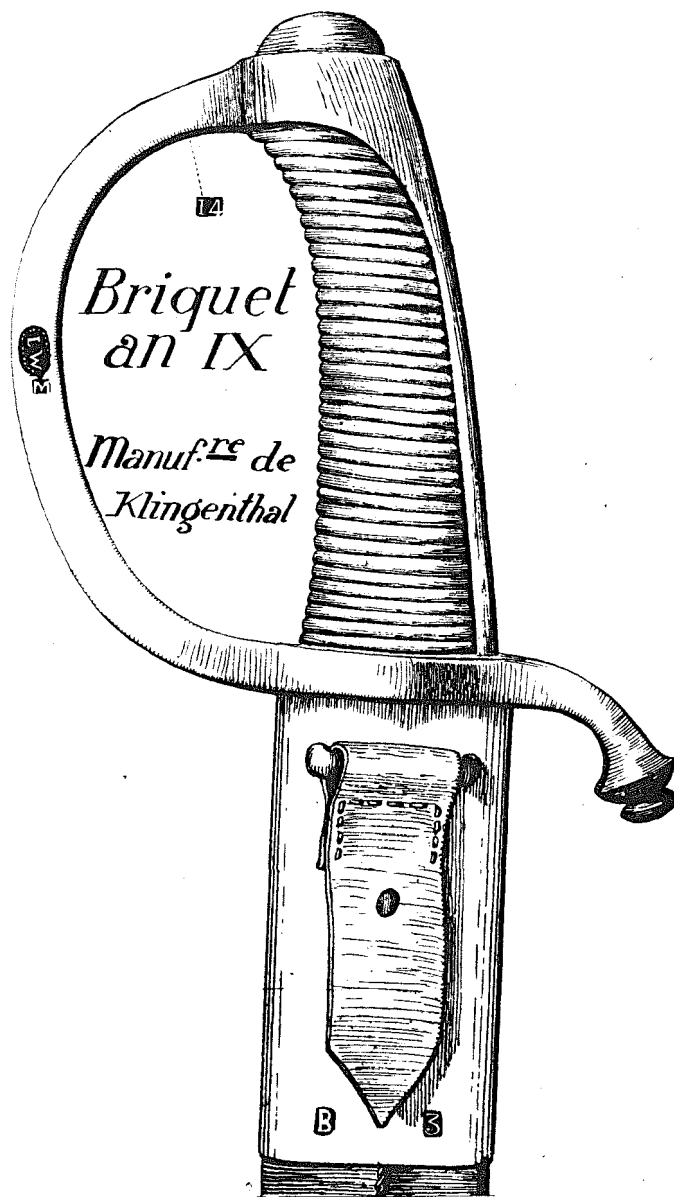
Tel le briquet d'infanterie. Qu'en dit Gassendi dans l'Aide-Mémoire de 1809 le premier après les courtes rubriques de celui de l'an IX qui traite des armes blanches? «Sabre d'infanterie dit *briquet*, lame (plate) de 9^{mm} de flèche, fourreau en cuir garni de cuivre laminé. Garde et poignée en cuivre, coulées d'une seule pièce. La poignée a 21 cannelures; *primitivement elle en avait 28*; mais la poignée était mal en main. On a aussi grossi le bout vers le pommeau.»

Ce que l'Aide-Mémoire omet, c'est que le quillon est tout à fait différent et qu'au lieu de se terminer en bouton, il affecte la forme de celui du sabre de la Garde Consulaire ou du sabre d'honneur.

J'ai rencontré assez rarement ce modèle, parfois timbré de l'ancre de réception de la marine et une seule fois portant poinçon et lame de Klingenthal. J'ajoute que les cannelures vont parfois jusqu'à 36 et qu'il existe un succédané belge reconnaissable à ses dimensions réduites. Toujours est-il que dans tous documents le briquet a pris la dénomination de l'an XI.

Par la suite je parlerai des modèles 1790 et an XI. Nous arriverons aux mêmes conclusions qui, de certaines armes de troupe, font des objets de vraie curiosité.

M. BOTTEL.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La deuxième assemblée générale du *Passepoil* s'est réunie le 11 décembre 1921, à Strasbourg, dans le Musée de M. Fritz Kieffer, sous la présidence de M. Schweitzer, vice-président de la Société. Après l'exposé de la situation financière de la Société, l'assemblée a approuvé le devis présenté par la direction du Bulletin, permettant, avec un tirage à 300 exemplaires, de publier la 2^e année du Bulletin avec 2 planches en couleurs par numéro. Acceptant la démission de MM. Ganier-Tanconville et Cura, elle a décidé de ne pas les remplacer et de ramener pour 1922 le Comité actif à 7 membres, c'est-à-dire aux 7 membres du Comité de 1921 qui ont accepté la responsabilité financière de la publication. M. le général Taufflieb, président sortant est réélu. A l'issue de la réunion le dîner annuel a eu lieu à l'hôtel de la Ville-de-Paris.

Liste des Membres. — La liste arrêtée au 1^{er} octobre a été envoyée à tous. Nous publierons au fur et à mesure dans le Bulletin les noms des nouveaux adhérents.

Au cours du 4^e trimestre 1921 ont été admis dans la Société :

1^o Comme membres bienfaiteurs :

M. le Docteur Delrieu, Strasbourg ;

M. le Commandant de Préval, Nancy.

2^o Comme membres actifs :

MM. Général Balfourier, président de la *Sabretache*, à Paris ; P. de Brach, à Paris ; Lieutenant Brachmann, à Paris ; G. Bretegnier, à Mulhouse ; Colonel Vicomte Grouvel à Ittenwiller ; René Johnson, à Paris ; Krafft, à Sélestat ; de Liancourt, à Nantes ; Paulhae, à Paris ; Robillard, à Paris ; Schindelé, à Sélestat ; Schmidt (Émile), à Châlons-sur-Marne ; Général Schwartz, à Barr ; Siraudin, à Paris ; Général Vandenberg, à Antibes ; du Vigneau, aux Brosses.

3^o Comme membres correspondants :

M. le Capitaine-Commandant Deleuze de l'armée belge, à Bruxelles ;

M. le Commandant Thomas de l'armée belge, à Aix-la-Chapelle.

4^o Comme abonné :

The Staff-collège Cumberley (Angleterre).

Membres ou abonnés. — On nous a demandé des explications au sujet de la différence entre membres et abonnés ; plusieurs personnes se sont fait inscrire comme abonnés craignant

que la qualité de membre ne les entraîne à une responsabilité financière; il n'en est rien. En principe, tout le monde devrait être membre, les abonnements étant réservés aux collectivités anonymes (Bibliothèques, Musées, Cercles des officiers, etc.). Si quelqu'un tient donc essentiellement à recevoir notre Bulletin sans faire partie de la Société, il peut le faire en s'abonnant, mais il n'en aura aucun avantage, les membres seuls peuvent assister à nos réunions et jouir, le moment venu, de certaines faveurs.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nous avons le plaisir de faire figurer, cette fois, dans le *Passepoil*, un questionnaire illustré. Il s'agit de déterminer les trois sabres ci-contre :

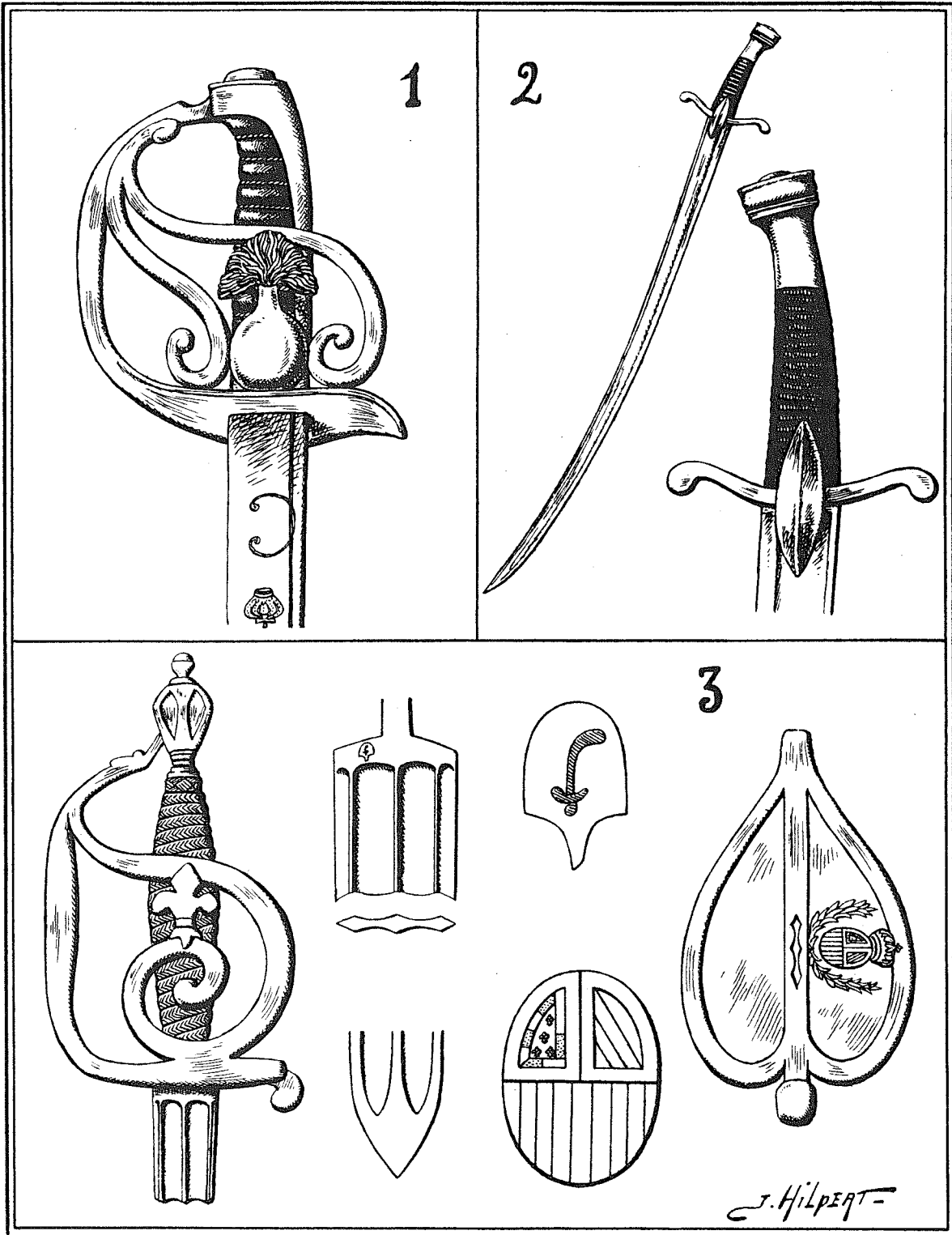
8^e Question. — Sabre N° 1 appartenant à M. Strubin, à Bâle. D'après le capitaine Bottet serait un sabre allemand de la période 1805-1815, époque de la Confédération du Rhin. D'après M. Fritz Kieffer, qui en possède un semblable, serait un sabre badois. (Monture en laiton, calotte à queue sans bague, lame droite large, de 89 cm de long, plate, à gouttières, pointe au milieu, fourreau fer sans bracelets, pitons brasés sur le fourreau).

9^e Question. — Sabre N° 2 appartenant à M. de Le Court, à Bruxelles. D'après le capitaine Bottet paraît un sabre à la turque avec une monture du commencement du XIX^e siècle, type longtemps en usage dans les armées hollando-belges. (Poignée 13 cm, lame 73 cm ; nom du fourbisseur effacé puis fleurs, bleuie sur 23 cm).

10^e Question. — Sabre N° 3 appartenant à M. le docteur Germain, à Bruyères. D'après le capitaine Bottet la monture est d'environ 1750 et l'écusson français ; par son quartier gauche il se rapporte à la maison de France. La lame semble ou bien moderne, ou bien espagnole, le poinçon au cimenterre se retrouvant sur des armes de Tolède. (Longueur 95 cm).

11^e Question. — M. Leduc, à Beauvais, possède une épée d'officier de gardes du corps Louis XVI, compagnie de Luxembourg. La lame porte la marque à la Mouchette de Solingen. Il demande comment il peut se faire que cette lame porte, en outre, les 2 autres marques suivantes : Guilmin, Mrd fourbisseur à Versailles N° 110 et Fournié, Mrd fourbisseur, rue Dauphine, à Paris.

12^e Question (posée par M. B. C.). — La chabraque en peau d'ours a-t-elle été en usage dans des corps de troupe de nations étrangères entre 1700 et 1770.



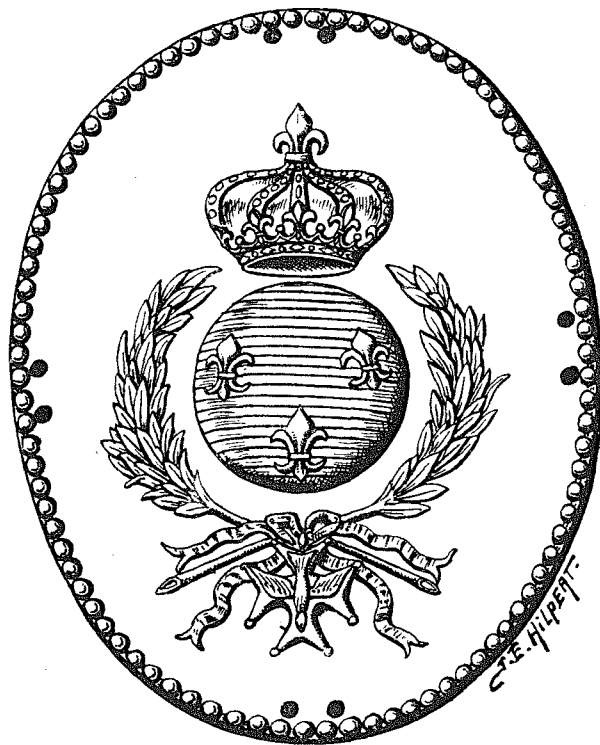
13^e Question (posée par M. B. C.). — Existe-t-il pour les armées anglaise, russe, prussienne, allemandes des ouvrages illustrés dans le genre de celui de Rudolf von Ottenfeld, sur l'armée autrichienne. Si non, pourrait-on donner, par nation, une liste des ouvrages, modernes, autant que possible, embrassant la période de 1700 à 1815 environ.

14^e Question (posée par M. Benigni). — Connait-on les états de service du comte Drummont de Melfort, auteur des essais sur la Cavalerie légère 1748 et du traité sur la Cavalerie.

Réponse à la 5^e Question (posée par M. B. C.). — Le bleu est une des plus anciennes couleurs nationales françaises. Il s'est appelé successivement bleu de roi, bleu national, bleu impérial. Philippe-Auguste paraît l'avoir arboré le premier; mais c'était alors un bleu azur ou *pers*. Il entra sous cette nuance dans le fond de l'uniforme d'un grand nombre de régiments principalement des régiments royaux. Sous Louis XIV, au moment des premiers règlements concernant l'uniforme, nous le voyons désigné sous le nom de bleu de roi. C'est, d'ailleurs, le bleu du manteau royal (voir portrait de Louis XIV, par Philippe de Champagne). Au début du règne de Louis XV ce bleu devint plus foncé et se conserva ainsi jusqu'à nos jours avec de légères différences causées par les améliorations des procédés de teinture.

On trouvera la teinte exacte de l'ancienne couleur *perse* ou azur sur les étendards, tabliers de trompettes et de timbales portés par les régiments royaux, jusqu'à la Révolution, bien que le drap des habits à la livrée du Roi soit devenu bleu foncé.

P. BENIGNI.



Plaquette de baudrier. Garde des eaux et forêts sous Louis XV.

Collection H. Strubin.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



DRAGONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ARTOIS — 8^e RÉGIMENT

Porte-Guidon — Grande tenue — 1786



INFANTRIE LÉGÈRE A NUREMBERG — 1800-1801

Chef de brigade (Colonel) et Capitaine de Carabiniers

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

7. M. NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, offre :

	Francs
Rabe-Burger : Armée prussienne.	82 —
L'Uniforme des Chasseurs à pied : Dieterlen	10 —
Les Marins de la Garde : Dr Lomier	10 —
Le Centenaire d'Austerlitz : C ^t Martin.	10 —
La Légion d'Honneur : Rigault	10 —
Burger : Costumes de l'antiquité à nos jours	25 —
Cenni : Exerciti eur-peï	20 —
Journal Militaire 1818-1841	150 —
Historique du 3 ^e Hussards : Dupuy.	7 —
Historique du 2 ^e Dragons : C ^t Bruyère	9 —
Historique du 9 ^e Dragons.	15 —
Historique du 16 ^e Dragons	20 —
Historique du 76 ^e d'Infanterie : du Fresnel	20 —
Historique du 82 ^e d'Infanterie : Arvers	18 —
Marbot et Noirmont, le premier volume relié tranches dorées	300 —

8. M. BESNUS, 36, rue Petit, à Saint-Denis (Seine), recherche tous renseignements sur l'histoire et les uniformes du 17^e Rég. d'Inf. depuis 1597.

9. M. BENIGNI, à Nonza, Cap Corse, demande un calque de la planche représentant un cuirassier du Roi de la suite de planches sur les tenues des troupes à cheval, dont cinq types ont paru dans les numéros de juillet, août et octobre 1909 de la *Giberne*. Prière d'indiquer les conditions.

10. M. STRUBIN, 3 place Winkelried, Bâle, demande :

Casque carabinier troupe Louis-Philippe,
Plaque de cuirasse de carabinier (au coq),
troupe Louis-Philippe.

11. M. ALLARD DE MESGRIGNY, 7, rue du Château, Saint-Lô, offre :

	Francs
Affiches : Proclamation du 1 ^{er} mars 1815, Retour de l'Île-d'Elbe	50 —
Proclamation d'Augereau aux Normands 18 mars 1815.	30 —
Sceau à la cire de la 46 ^e 1/2 brigade, régiment de la Tour-d'Auvergne.	50 —
Sceau à la cire du régiment des Chevau- légers polonais, Garde impériale.	50 —
Sceau à la cire, 2 ^e Empire. Le Colonel du 2 ^e régiment de Lanciers	45 —

12. Le MUSÉE HISTORIQUE DE LA VILLE DE STRASBOURG demande des armes, portant des poinçons d'armuriers strasbourgeois, des souvenirs de tous genres de régiments ayant tenu garnison à Strasbourg, de la Garde nationale et du siège de 1870.

13. M. BENIGNI désirerait recevoir en communication les *Essais sur la cavalerie légère 1748*, par Drummond de Melfort, et le *Traité sur la cavalerie 1776 ou 1786* du même auteur. M. Benigni offre un original pour chacun de ces prêts.

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre

— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^e)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

G. SCHWEITZER

(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU

(Trésorier)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^e G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 2

— Le Colonel Chauveau, par E.-L. BUCQUOY	17
— Tenues de la Cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI	21
— La Garde nationale à cheval de Strasbourg, par E.-L. BUCQUOY, avec planche en couleurs N° 3, de V. HUEN	25
— Lieutenant de Spahis. Maroc 1917, par J. HILPERT, avec planche en couleurs N° 4, de J. HILPERT	28
— Échos et Nouvelles : La vente Cottreau, par H. DEFONTAINE	29
— Bulletin de la Société	30
— Questions et Réponses	31

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :
à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,
à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

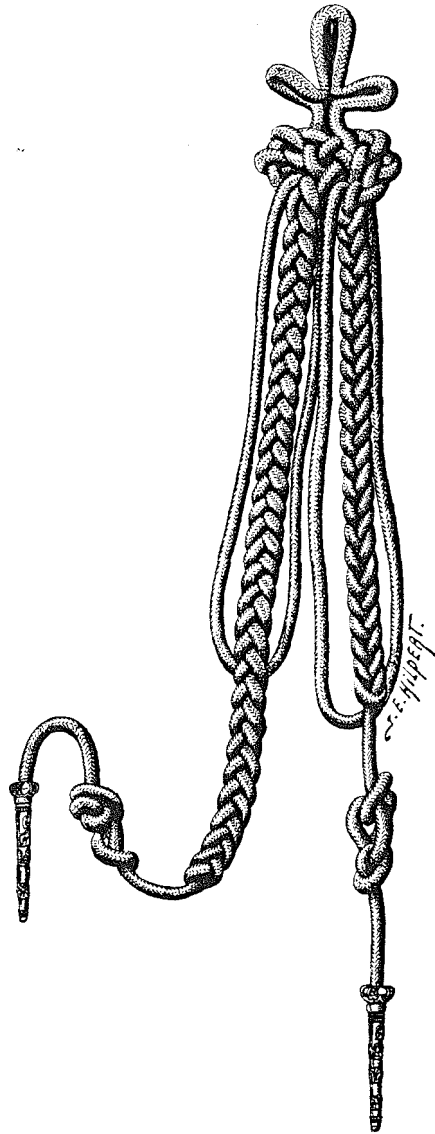
SOUVENIRS DU COLONEL CHAUEAU

(1778—1813)

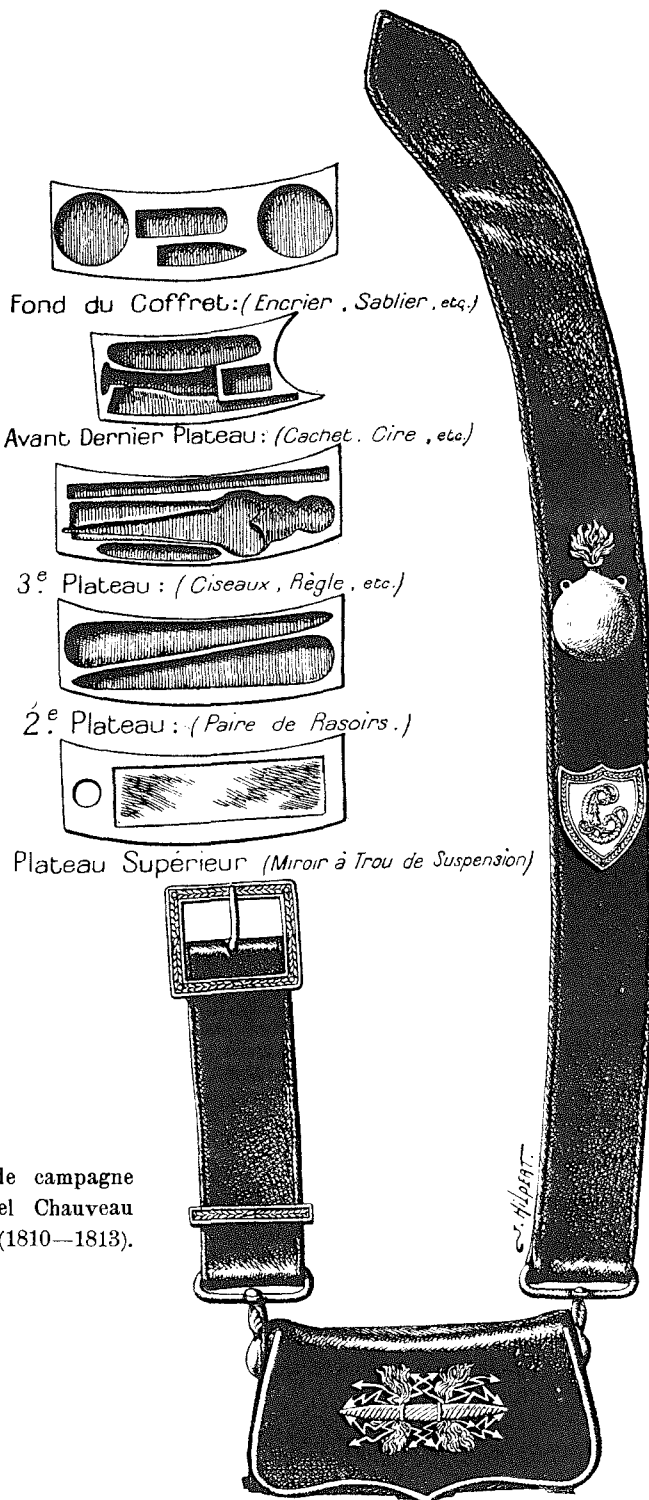
Le Colonel Chauveau, dont tous les lecteurs de la *Sabretache* connaissent aujourd'hui l'histoire (1), est un de ces nombreux héros de l'épopée impériale, à la carrière militaire brillante et rapide, qui furent arrêtés par la mort en pleine gloire avant d'être parvenus aux étoiles. Comme tant d'autres, il eut vu son nom tomber dans l'oubli si l'un de ses jeunes compatriotes, M. Henri Defontaine, visitant un jour son coin natal, ne fut tombé en arrêt chez M^{me} Leconte, arrière-petite-nièce du colonel, sur quelques pièces d'habillement et d'armement lui ayant appartenu. Fin limier en matière d'uniformes, collectionneur acharné autant qu'érudit, M. Defontaine flaira là de suite des documents extrêmement intéressants. Il a communiqué à la *Sabretache*, qui les a publiés en 1913, les photographies de l'habit et de la pelisse du Colonel Chauveau, ainsi qu'un cliché assez réduit de l'épée dont le tirage fut moins bon. Nous donnons aujourd'hui à nouveau cette épée dessinée très clairement par M. Hilpert et nous complétons ces documents par quelques autres.

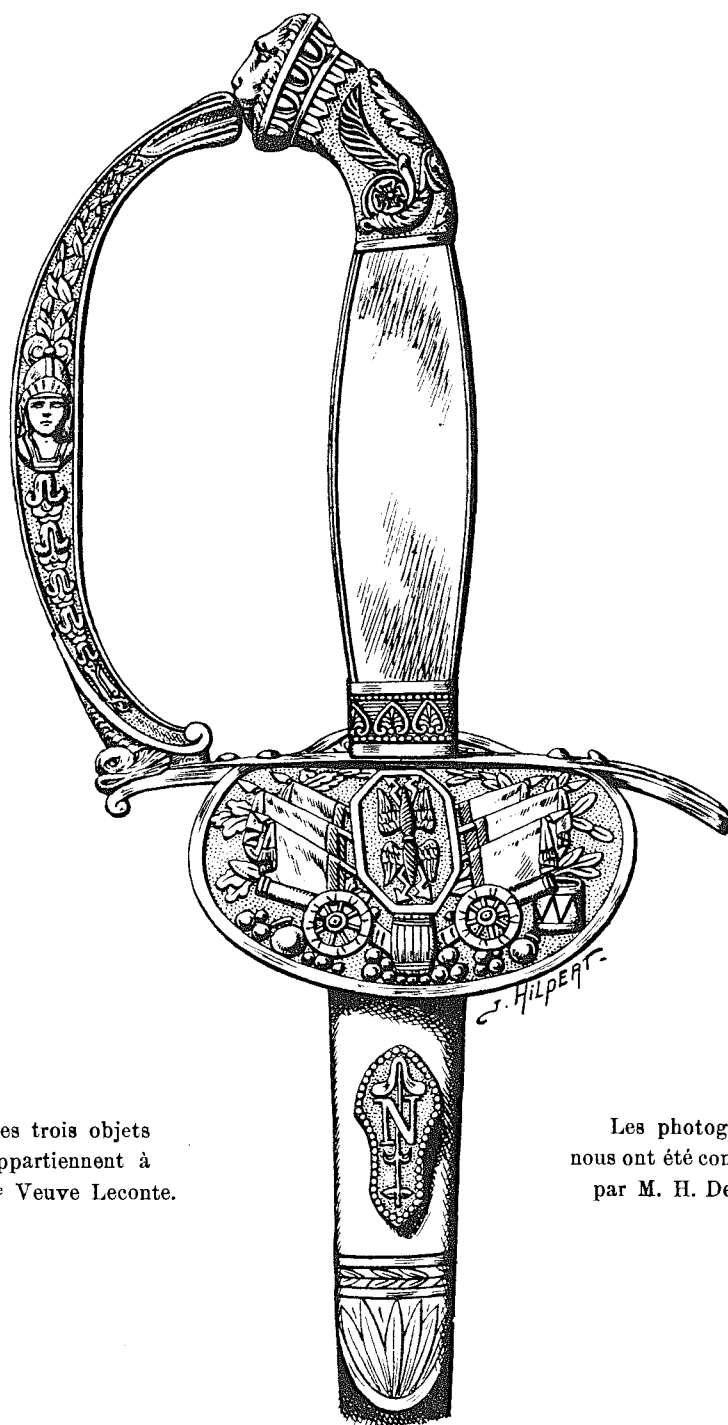
Rappelons d'abord, en quelques mots, la carrière de Chauveau. Né à Cretteville (Manche) en 1778, Louis Chauveau passe à 19 ans un concours d'officier d'artillerie sous le Directoire, et débute en mai 1797 dans le métier militaire comme lieutenant au 8^e régiment d'artillerie légère; bientôt il entre dans l'artillerie des guides de Bonaparte et commande en 1798-99 la fraction de ce

(1) Par sa correspondance et des notices publiées, en 1913 par M. Henri Defontaine, dans cette revue.



Aiguillette de chef d'escadron d'artillerie de la garde (1810)





Ces trois objets
appartiennent à
M^{me} Veuve Leconte.

Les photographies
nous ont été communiquées
par M. H. Defontaine.

Épée du Colonel Chauveau du 5^e Régiment d'Artillerie à cheval,
chef d'Etat-major du 3^e corps de cavalerie de réserve de la Grande Armée 1813.

corps restée à l'armée d'Italie. Décoré en 1802, capitaine en 1804, chef d'escadron en 1806. Officier de la Légion d'honneur en 1808, il fait toute sa carrière dans l'artillerie de la garde impériale, dont il commande le parc en 1812 comme lieutenant-colonel. C'est lui qui à La Moskova commande les 30 pièces d'artillerie de la garde qui « y font merveille ». Après la retraite de Russie il est nommé colonel au 5^e régiment d'artillerie à cheval et détaché comme chef d'état-major de l'artillerie du 3^e corps de réserve de la cavalerie de la Grande Armée. « C'étaient les étoiles de général à la première occasion, écrit M. Defontaine, lorsque le lundi 18 octobre 1813, troisième jour de la bataille de Leipzig, un boulet de canon lui emporta la moitié des deux mains et un coup de lance l'acheva ».

Les trois objets que nous reproduisons ici appartiennent à M^{me} Leconte, à Montebourg, chez qui nous les avons vus nous-mêmes et dont M. J. Hilpert a reproduit tous les détails avec une remarquable netteté. Voici d'abord l'aiguillette extrêmement typique par son mode d'attache et qui est retenue sur l'épaule par un bouton passant dans la feuille supérieure du trèfle et par une bride d'épaulette qui passe entre les deux feuilles latérales et les premiers enchevêtrements du cordon. Il y a eu des brides d'épaulettes bien qu'on ne les voit plus sur la photographie reproduite dans la *Sabretache*; mais sur l'habit lui-même, leur trace est très visible. Remarquons en passant qu'en remplaçant épauvette et aiguillette sur l'habit pour faire cette photographie on s'est trompé de côté: l'épaulette doit être à gauche et l'aiguillette à droite. L'aiguillette est montée sur drap rouge, les ferrets ont des aigles identiques à ceux des bâtons de maréchaux.

L'épée a la poignée en nacre et cuivre doré, le fourreau en cuir noir. Elle semble dater tout à fait des derniers mois de la vie de Chauveau puisqu'on voit s'allier sur sa coquille les attributs de l'artillerie aux foudres d'état-major. Remarquer la curieuse ornementation à l'N du bouton de chape du fourreau.

Quant à la giberne elle constitue un des documents de l'époque les plus curieux qui soient par l'ingéniosité avec laquelle cet objet d'équipement militaire est devenu un nécessaire personnel de son propriétaire. Le fond forme un écriteau fixe sur lequel s'emboîtent quatre compartiments mobiles qui constituent un nécessaire de toilette des plus pratiques. Le coffret en maroquin noir à garnitures dorées porte les foudres, tandis que la banderolle porte la grenade de l'artillerie et un écusson aux initiales de son propriétaire, fantaisie que celui-ci ne pouvait se permettre que dans les hauts grades.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 1 de la 2^e année, page 5.

CHAPITRE II

Habillement et Coiffure de la Cavalerie et des Dragons.¹⁾

Article 1^{er}. De l'habillement. — L'habillement uniforme des bas-officiers, cavaliers et dragons sera composé d'un habit doublé de serge ou cadis des couleurs de distinction qui seront réglées pour chaque régiment; d'une veste de drap doublée de serge ou cadis blanc, et d'une culotte de peau; l'habit et la veste seront absolument semblables, quant à la forme et à la quantité et position des boutons à ceux de l'infanterie; excepté que la veste n'aura point de parements ni de collet de la couleur des distinctions. La durée de l'un et de l'autre sera de six années, au moyen de quoi ces deux parties d'habillement seront remplacées par sixième au complet.

Voici la description de ces deux effets pour l'infanterie (2) :

« On observera que les revers doivent se boutonner aisément dans toute leur longueur; les trois boutonnères de dessous ne seront point ouvertes (3).

« Les manches seront doublées d'une bonne toile.

« Les pattes des poches, soit qu'elles doivent être posées en long ou en travers (4), ne seront que figurées sur le drap des basques de l'habit, et sans y en appliquer d'autres, par un passepoil de la couleur distinctive, cousu sur le bord



Officier de Hussards (1)
en redingote — 1786.

(1) Chapitre IV du règlement: De la cavalerie et des dragons.

(2) Chapitre 1^{er}. Article 1^{er}. Du règlement.

(3) Ces boutonnères de l'habit à l'ordonnance de 1779, jusqu'alors en service, étaient ouvertes, car on devait pouvoir « boutonner au besoin les deux premiers boutons au-dessous des revers, sans que le soldat soit gêné dans aucun de ses mouvements ». L'ampleur de l'habit de 1786 ayant été diminuée, l'ouverture des boutonnères devenait inutiles. Elles furent d'ailleurs supprimées en 1791.

(4) En travers pour la cavalerie; en travers ou en long, suivant les régiments, pour les dragons. La poche en travers est souvent appelée aussi *poche ordinaire*.

(1) Redingote de la couleur du manteau. — Parements de la couleur de ceux du dolman.

seulement desdites pattes, et non au côté où elles seront censées jointes à la basque (1). Cette jonction ne sera marquée que par deux points de piqure, à une ligne (2^{mm} 25) au plus de distance l'un de l'autre. Les pattes des poches en travers seront placées le dessus à la hauteur de la taille, et le côté de derrière à un travers de doigt du bord du pli (2); celles des poches en long, dont la partie supérieure sera également au niveau du bouton de la taille, occuperont le milieu des basques du devant, et y seront placées droites (3). Les unes et les autres seront garnies de trois boutonnières et de trois gros boutons.

Lesdites pattes de poches, tant en travers qu'en long, seront figurées conformément aux dessins gravés (n^{os} 1 et 2 de la planche première).

« Les poches seront ouvertes sous les basques et faites en toile de bonne qualité.

« Le collet sera droit, de 12, 15 et jusqu'à 18 lignes (2 cent. 70 — 3 cent. 38 et 4 cent. 06) de hauteur, suivant que le col sera plus ou moins long; il sera doublé de drap, garni entre celui de dessus et celui de dessous, d'une toile, et piqué de points serrés, l'un sur le bord, l'autre au milieu.

« Les revers auront, de la pointe supérieure jusqu'au bas qui sera coupé carrément, 19 pouces (51 cent. 43) de longueur pour les hommes de la grande taille, 18 pouces (48 cent. 72) pour ceux de la taille moyenne et 17 pouces (46 cent.) pour ceux de la petite taille; ils auront 3 pouces 6 lignes (9 cent. 47) apparens dans leur plus grande largeur, 3 pouces (8 cent. 12) dans le milieu, et 2 pouces et demi (6 cent. 76) dans le bas; l'écusson du haut du revers s'étendra jusqu'au bord de l'épaulette, suivant bien le contour de la couture du collet: ces revers seront, au surplus, coupés dans la forme établie par le dessin (n° 3 de la planche première). Chaque côté de revers sera garni de sept petits boutons, placés, excepté celui du haut, à distances égales et d'autant de boutonnières faites en poil de chèvre; il y aura 3 gros boutons au-dessous, du côté droit, et 3 boutonnières du côté gauche (v. p. 21

(1) Suivant le règlement de 1779 les pattes de poches devaient être appliquées et cousues à la place ordinaire des poches et leur tour devait être marqué par un passepoil de la couleur tranchante.

(2) Le pli, en prolongation des coutures du dos, part du bouton marquant la taille et descend jusqu'au bas des basques; il relie la basque de devant à celle de derrière.

(3) Les poches en long ont les pointes tournées vers les retroussis de derrière.

Note relative au coloris du Brigadier des Lanciers de Chamborant-Hussards, page 23.

Cadenettes non poudrées. Shako entièrement noir. Plumet et cordon blancs. Surtout brun marron, parements garance, passepoils bleu céleste. Galons de grade, chevron et boutons blancs. Gilet brun. Culotte bleu céleste, tresses blanches. Buffleterie blanche. Sabre garni en fer ou en cuivre. Dragonne noire. Lance noire. Flamme écarlate, bleu céleste, rose ou souci, suivant la Compagnie.

Shabraque en mouton blanc, dents de loup brunes. Porte-manteau garance, galonné de brun. Sur le porte-manteau, le foin ficelé. Sac à avoine en toile naturelle.



Chamborant-Hussards — 3^e Régiment.

Brigadier des Lanciers — Tenue de route — 1786.

note 3), pareillement en poil de chèvre; le premier bouton au-dessous du revers en sera à la distance d' 1 pouce (2 cent. 7); celui du bas sera juste à la hauteur de celui de la taille, et celui du milieu sera placé entre ceux-ci à distance égale »

« Les paremens coupés à 4 pouces (10 cent. 82) de long, seront doublés en entier, cousus à la manche, et ne présenteront de hauteur, lorsqu'ils seront retroussés, que 3 pouces (8 cent. 12), y compris le passepoil en drap du fond de l'habit ou de la couleur distinctive; leur largeur sera proportionnée à la grosseur du bras et juste autour de la manche à laquelle ils seront fixés de manière qu'ils ne puissent se rabattre; ils seront ouverts sur le côté extérieur, au milieu des deux coutures, et se refermeront par 2 petits boutons dont le premier sera placé à 9 lignes (2 cent. 03) du bas du parement, et le second à 20 lignes (4 cent. 51) du premier; l'ouverture sera prolongée de 2 pouces et demi (6 cent. 76) à l'avant-bras, et se fermera par un petit bouton placé pareillement à 20 lignes (4 cent. 51) du second du parement; il sera ajouté au côté inférieur de l'ouverture, une bande de drap d' 1 pouce (2 cent. 70) de largeur, sur laquelle le côté supérieur où se trouveront les boutonnières croisera sans pattelette.

« Les revers et paremens de drap de la couleur de l'habit, en seront détachés, comme les pattes des poches, par un passepoil de la couleur tranchante, et ce passepoil ne sera mis ni au collet, ni au devant, ni au derrière de l'habit; il sera fait du drap fourni pour les paremens et revers de couleurs, et ne pourra déborder les revers, paremens et poches que de la largeur d' 1 ligne et demie (3 mill. 38 au plus. »

« La veste sera tenue assez longue de taille pour qu'elle emboîte bien les hanches, et que le bouton d'en bas couvre entièrement la ceinture de la culotte; les boutonnières de devant seront faites en poil de chèvre et croiseront sur une petite bande qui sera laissée le long des boutons pour doubler l'ouverture des boutonnières; celles des poches, dont la droite seulement sera ouverte, seront pareillement en poil de chèvre, la longueur des basques à compter du dernier bouton, sera de 6 pouces et demie (17 cm 37), et elles seront doublées de toile; les manches, qui seront ouvertes en dessous, à l'ordinaire, seront cousues à la veste, excepté à l'endroit de l'aisselle. »

« Le collet de la veste sera droit comme celui de l'habit, mais seulement de 9 lignes (2 cm 03) de hauteur; il sera doublé de drap blanc qui débordera en liseré et n'arrivera, étant attaché, qu'à 1 pouce (2 cm 7) du bord du devant de la veste. . . . , les manches, qui seront ouvertes de 4 pouces (10 cm 82) au-dessous du bras fermeront par 2 petits boutons. »

(A suivre).

P. BENIGNI

GARDE NATIONALE A CHEVAL DE STRASBOURG

1830—1835

PLANCHE N° 3.

Lorsqu'avant la guerre un Français venait à Strasbourg et s'enquérât des curiosités à visiter, on ne manquait jamais, après lui avoir énuméré les chefs-d'œuvre de l'art et de l'architecture, d'ajouter à demi-voix : « N'oubliez pas de visiter le Musée Kieffer ». Le Musée de M. Fritz Kieffer, c'est sa maison toute entière, où, du rez-de-chaussée au second étage, tout est consacré au culte du Souvenir. C'est là certainement une magnifique collection d'armes, de coiffures, d'uniformes, mais c'est surtout une collection de Souvenirs alsaciens, car la particularité de ces armes, de ces coiffures, de ces uniformes, c'est d'avoir tous été portés par des Alsaciens dont M. Kieffer a conservé les noms, colligé les états de services, recueilli l'histoire et rassemblé, quand il l'a pu, les photographies ou portraits. Ce Musée, c'est l'histoire militaire de l'Alsace de 1750 à 1920, et, comme pendant cette période l'Alsace n'a cessé d'être française que pendant la triste époque où séparée de la France elle a continué à lui envoyer un contingent formidable de brillants généraux, d'officiers distingués et de vaillants soldats, on peut dire que le Musée du Souvenir c'est le Musée de la France militaire depuis près de deux siècles. Et c'est miracle que sous le joug allemand M. Fritz Kieffer, le grand patriote français de Strasbourg, membre ou président de tant d'œuvres locales à tendances anti-allemandes, ait pu constituer et conserver ce Musée. Pendant la guerre, les boches n'osant pas s'en prendre à ces reliques, s'en prirent au collectionneur. Ayant envoyé M. Fritz Kieffer pendant trois ans et demi dans un lieu d'isolement en Prusse Orientale, qui équivalait à une véritable relégation, ils respectèrent ses mannequins ; au fond, je crois que M. Kieffer aimait autant cela, et qu'il ne regrette pas d'avoir pu, au prix de ses misères personnelles, sauver ce Musée qui est toute la joie de sa vie, et qu'il a par avance légué à sa ville natale, à laquelle il a voué un si profond attachement.

Le *Musée du Souvenir* a, dès sa création, réveillé en Alsace de magnifiques échos et de tous côtés M. F. Kieffer reçut en don les uniformes de ses compatriotes. Beaucoup de familles tinrent à honneur de voir un de leurs ancêtres figurer dans ce Panthéon militaire d'Alsace et c'est à ce titre que j'ai eu la joie d'offrir à M. Kieffer l'uniforme complet de médecin-major de mon Père, ancien carabin de Strasbourg. Aussitôt l'armistice, les officiers

français arrivant à Strasbourg allèrent en foule visiter ce temple de notre gloire militaire, et depuis lors il n'est pas passé à Strasbourg de personnalité française qui n'ait été rendre visite au Musée du Souvenir.

Le clou de ce Musée, ce sont les mannequins, au nombre de 120, revêtus depuis la chaussure jusqu'à la coiffure de 120 uniformes, et qui partent du comte de Lort de Saint-Victor, mestre de camp et dernier commandant de la forteresse de Strasbourg sous Louis XVI, pour aboutir au général Hirschauer, commandant de la 8^e armée et premier gouverneur militaire de Strasbourg sous la troisième République, et président d'honneur du *Passepoil*.

Comme bien on le pense, une grande partie de ces mannequins sont des Strasbourgeois et parmi eux la garde nationale de Strasbourg tient une place importante; ce sont ces documents qui ont été utilisés par M. Huen pour établir la première planche que le *Passepoil* tire du *Musée du Souvenir*. Les types reproduits sur notre planche III se rapportent à la garde nationale à cheval de Strasbourg au début du règne de Louis-Philippe. Les renseignements que l'on possède sur la cavalerie de la garde nationale en province sont particulièrement minces; tous les manuels donnent un type, habillé d'une sorte de kurtka ou d'habit-veste à plastron bleu, coiffé d'un casque en 1816, d'un schapska en 1848 et c'est tout. M. Job dans les tenues des troupes de France a donné en 1903 un lancier de la garde nationale à cheval de Mulhouse, coiffé du casque et daté de 1828; mais entre ce type nettement Restauration et le type 1848 qui y a-t-il?

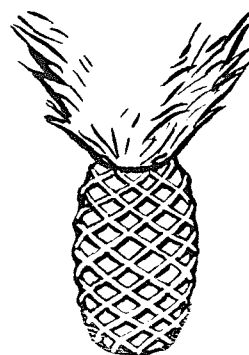
Le Musée du Souvenir nous permet heureusement de combler cette lacune au moins en ce qui concerne l'Alsace. Nous y trouvons, en effet, deux mannequins complets: l'un porte l'uniforme de Geoffroy Burger, brigadier de la garde nationale à cheval de Strasbourg en 1830; le second, celui de Joseph Jung (de Colmar), maréchal des logis de la garde nationale à cheval de Strasbourg en 1835. En voici les particularités :

Pour le brigadier, shako en toile cirée, olive rouge recouverte d'un filet en cordelette blanche; sur le devant, bouton entouré d'une agrafe de quatre tresses de laine blanche. Sur les coutures de l'habit un liseré rouge, sur la poitrine brandebourgs en tresse noire cousus sur l'habit qui ferme par de simples boutonnières comme on le voit sur le croquis de détail ci-contre; galons de grade en laine blanche; sur les retroussis rouges une grenade brodée en argent sur fond bleu; passants d'épaulettes argent à passepoil rouge, plaque de ceinturon unie.

Pour le maréchal des logis, shako en toile cirée, grenade peinte en trompe-l'œil sur la toile cirée; liserés rouges aux coutures de l'habit; sur les retroussis rouges grenades en laine blanche cousues sur fond bleu; galons de grade en argent; passants d'épaulettes en laine blanche avec passepoil rouge.

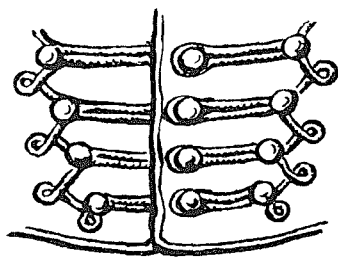
Un de nos collègues a pensé que ces deux uniformes étaient contemporains, celui du brigadier étant un uniforme de fantaisie. Je ne partage cet avis que sur le second point; je ne crois pas les deux uniformes contemporains; celui du brigadier avec son shako rigoureusement cylindrique est très voisin de la Restauration, et c'est à juste titre que M. Kieffer l'a daté 1830; c'est évidemment un uniforme fantaisie, ou plus exactement un uniforme soigné, à porter hors du service; « bahuté » comme nous disions à Saint-Cyr: les grenades d'argent des retroussis, le pantalon tout en drap en témoignent. Mais sa grande originalité consiste dans les faux brandebourgs, c'est-à-dire dans un habit qui se boutonne simplement par le milieu comme un habit sans revers, et sur les devants duquel sont cousus des brandebourgs.

Quant au maréchal des logis Jung, la forme légèrement évasée de son shako le date d'un peu plus tard. Un portrait du personnage, dont M. Kieffer possède une reproduction, a permis à M. Huen de donner à ce brave Colmarien, vu de face, une parfaite ressemblance. L'originalité de sa tenue est évidemment dans cet habit dont un rang de boutons à droite et un à gauche dessinent si joliment un plastron, alors qu'un troisième le boutonne prosaïquement par le milieu; c'est une disposition excessivement rare dans l'histoire des uniformes. Pour le harnachement, M. Huen a reproduit le type général de celui du garde national à cheval qui semble (sauf la disparition de la fleur de lys en 1830) n'avoir pas changé de 1816 au second Empire.



Olive du plumet du brigadier: rouge, recouverte d'un filet quadrillé en fil blanc.

Capitaine E.-L. Bucquoy.



Brandebourg de l'habit du brigadier Burger de la Garde nationale à cheval de Strasbourg (1830).

Tresses noires cousues sur l'habit dont elles contournent les boutonnières, passepoil rouge.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

LIEUTENANT DE SPAHIS (MAROC 1917) Groupe mobile de Taza.

PLANCHE N° 4.

Le Groupe Mobile de Taza avait pendant la guerre 1914—1918 une tâche particulièrement ardue à remplir : il avait devant lui les Harkas d'Abd-El-Maleck, troupes aguerries, dressées militairement et commandées par des Allemands et des déserteurs de la Légion Etrangère, très bien armées du Mauser Espagnol à chargeur, et abondamment ravitaillées en argent et en munitions, grâce à leur proximité de la zone espagnole.

Au cours des combats incessants que dut soutenir le Groupe Mobile, on s'aperçut vite que devant cet ennemi invisible, dissimulé dans des tranchées, et dont les feux de salve, admirablement exécutés, ne manquaient pas leurs buts, les uniformes de toile blanche, les vestes rouges de nos spahis et les tuniques bleu-clair de nos chasseurs d'Afrique offraient des cibles trop visibles. Aussi, dans le Groupe Mobile de Taza, l'uniforme que nous représentons ci-contre fut-il adopté pour les Spahis, toujours en avant et les premiers au danger. Ils abandonnèrent leurs vestes rouges si jolies sous le soleil d'Afrique et se revêtirent de toile kaki. Sous le haut turban, leurs figures bronzées s'encadrèrent de kaki, et ils s'enveloppèrent de la « Djellaba » marocaine, en toile de même nuance. — Ce vêtement très ample, à larges manches, laissant la liberté à tous les mouvements et léger sous le soleil, fut adopté par la suite par bien des officiers de toutes les armes. Celui que nous avons représenté porte, par dessus sa Djellaba, le ceinturon anglais, devenu depuis réglementaire avec sa banderolle, et apporté au Maroc vers 1916, par des officiers revenant du Front Français. — Il a la tête enveloppée du « cheich » voile très léger que l'on portait auparavant de couleur blanche, mais que le Commandement nous avait recommandé de porter dorénavant de nuance kaki. Il est chaussé de bottes en cuir rouge, d'un cuir très souple que les Marocains nomment « filali ».

Le sous-officier français porte, avec la djellaba la chéchia recouverte d'un manchon kaki. Le cheval du spahi indigène porte au cou le collier à cartouches adopté en France pendant la guerre, et son cavalier la ceinture contenant les chargeurs.

Enfin, le cheval de l'officier a la crinière rase et la queue longue, usage répandu au Maroc pour les montures d'officiers, dans le but d'éviter aux chevaux l'invasion des nombreux parasites qui pullulent chez les « nobles coursiers » des Marocains et qui infestent les Terrains des camps dès que l'on y séjourne plusieurs jours.

JACQUES HILPERT.

ÉCHOS ET NOUVELLES

A l'hôtel Drouot, on vient de disperser au feu des enchères, du 2 au 4 février, la bibliothèque militaire de feu M. G. Cottreau, le regretté et érudit membre de la *Sabretache*. Tout s'est vendu à des prix singulièrement élevés, et ce qui est nouveau, les recueils d'uniformes étrangers ont intéressé vivement les marchands eux-mêmes. Voici quelques prix intéressants du catalogue :

146. Etat des troupes du roi de Sardaigne, en 1761; 45 aquarelles in-8° : 620 fr.
147. Recueil de 30 pl. col. in-f° d'uniformes et drapeaux des troupes du roi de Sardaigne Victor-Amédée III : 1,200 fr.
150. Wetterling. Armée suédoise en 1825; 23 lith. col. in-f° : 420 fr.
158. Eckertt et Weiss. Armée suisse vers 1840; 16 pl. col. in-f° : 170 fr.
- France.** — Adam. Costumes militaires, 1832; 42 lith. col. : 215 fr. — Aubry. Uniformes, 1823; in-f° belle rel. 86 pl. col. : 920 fr. — Basset. 54 pl. col. : 300 fr.; 80 pl. col. : 380 fr. — Beaudoin. Exercices de l'infanterie française, 1755; 63 fig. col. 280 fr. (le même, en noir : 180 fr.). — Bellangé. Uniformes, 75 pl. col. : 250 fr.; — 80 pl. col. : 210 fr.; — 34 pl. col. : 180 fr.
190. 29 aquarelles par Bregeot sur la cavalerie française, 1812 : 275 fr.
198. Chataignier et Poisson. Costumes militaires du Consulat, 1807; 32 pl. col. in-f° : 820 fr.
201. Dumaresq. Uniformes de 1857-1861; 100 pl. grand in-f° col. : 270 fr.
241. Gaildrau. L'armée française 1855-56; 27 pl. col. in-f° : 205 fr.
223. Juillette. Uniformes de 1778; petit in-4° 166 pl. col. (très rare) : 1,400 fr. — « Nouveau recueil des troupes qui forment la garde et Maison militaire du Roi, de Monsieur et de Mgr le Comte d'Artois, ses frères », in-8°, 14 pl. col. : 820 fr. — N. B. Cet exemplaire ne possède pas la pl. des gardes de Monsieur, mais possède une pl. non décrite : portrait de Marie-Antoinette à cheval. — D'une facture naïve, d'un coloris pimpant, ce livre était, à tous points de vue, un des plus intéressants de la vente et mériterait une réimpression. Ce portrait de Marie-Antoinette a dû être exécuté en souvenir de la seule revue militaire qu'elle passa à la façon des archiduchesses autrichiennes certain jour devant le Roi et qui suscita des murmures à la Cour et dans l'armée).
228. Lalaisse. 36 pl. col. in-f° obl. uniformes, 1845-52 : 340 fr.
239. Eug. Lami et H. Vernet. Uniformes, 1791-1824, 148 pl. col. en 3 vol. in-4° : 290 fr.
- 248, 249, 250, 251, 252, 253. Martinet. Uniformes français, 85 pl. : 535 fr. — 110 pl. : 680 fr. — 85 pl. : 550 fr. — 90 pl. : 600 fr. — 95 pl. : 550 fr. — 60 pl. : 400 fr.
254. Martinet. 95 pl., Maison du Roi, Garde royale, etc. : 750 fr.
- 255, 257, 258. Martinet. Uniformes militaires 1^{er} Empire et Restauration (ensemble) 300 pl. et une suite de dessins originaux Réunion très rare en épreuves d'égal. : 850 fr. — 75 pl. : 400 fr. — 63 pl. : 425 fr.
259. Martinet. Armée des souverains alliés, 1814-15, 14 pl. in-f° : 380 fr.
260. Martinet. Troupes étrangères, 1807-1815, 63 pl. in-8° : 380 fr. (N. B. Tous les Martinet ont été achetés par les marchands, car ils étaient reliés et mélangés. Tous étaient en couleur, sauf les épreuves avant lettre).
261. Moltzheim. Artillerie française : 300 fr.
263. Montigny. Uniformes militaires, 1772, 173 pl. in-12 : 450 fr.

266. Noirmont et Marbot. 3 vol. et les tabl. syn.: 450 + 12 pl. col.: 1,250 fr. (prix absolument incompréhensible)

271 Raspe. Uniformes de 1761, 220 pl. col. in-8°: 880 fr.

279 Tardieu. Galerie des uniformes des gardes nationales, 1817, 28 pl. col. in-8°: 230 fr.

Le plus intéressant numéro, au point de vue documentation, était le 188, consistant en 1 vol. in-4°, où se trouvaient dessinés à la plume, par le dessinateur d'un brodeur du 1^{er} Empire, tous les dessins, grandeur d'exécution des broderies des costumes d'apparat: maréchaux, chambellans, sénateurs, ministres, conseillers d'État, Corps législatif, maires, ponts et chaussées, eaux et forêts, maîtres d'hôtel et officiers de bouche de S. M., médecins, huissiers de la Chambre, poste, marine, etc. Ce livre s'est vendu 190 fr à un amateur que nous ne connaissons pas.

HENRI DEFONTAINE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Bibliothèque du Passepoil. — Au secrétariat de la société se trouve déposée notre bibliothèque naissante qui comprend pour le moment:

- 1) L'année 1921 de la Sabretache.
- 2) Archiv für Waffen und Uniformkunde, publication allemande dirigée par le Major Deiss (1^{er} année et 2^e année en cours)
- 3) Les volontaires de la Côte-d'Or par Sadi-Carnot.
- 4) Les volontaires de la Côte-d'Or à l'affaire de Glisuelle 1792 par Sadi-Carnot. Ces deux derniers volumes nous ont été offerts par M. le Lieutenant-Colonel Carnot, vice-président de la Sabretache et membre de notre comité d'honneur, à qui nous adressons nos bien vifs remerciements.

Il sera rendu compte sous cette rubrique de tous les ouvrages qui seront offerts à notre bibliothèque.

Liste des membres. — Au cours du 1^{er} trimestre 1922 ont été admis dans la société:

Comme membres actifs:

MM. Comte d'Alincourt à Paris, Baron de Castex à Paris, Vicomte de Dampierre à Paris, Edler à Sainte-Marie-aux-Mines, Goichon à Paris, A. Kœnig à Sainte-Marie-aux-Mines; Marcel Paul à Nancy, Schwœrer à Colmar, Seib à Strasbourg, A. Thomas à Paris.

Comme correspondant:

M. le Professeur Italo Cenni, peintre à Milan.

M. le Colonel de Witt-Wilcox de l'armée américaine à New-York.

Cotisations. — Nous prions instamment ceux de nos membres ou abonnés qui n'ont pas encore adressé leur cotisation de 1922 de la faire parvenir le plus tôt possible à notre secrétaire, suivant le tarif inséré au verso de la page de tête de la couverture.

QUESTIONS ET RÉPONSES

15^e Question (par M. Strubin à Bâle) à quelle armée et à quelle époque appartient la plaque de ceinturon ci-contre en cuivre doré.



Réponse à la 13^e question (posée par M. B. C.).

— 1) Armée anglaise : Je ne connais aucun ouvrage d'ensemble sur cette armée, embrassant la période indiquée. Un historique de tous les régiments de l'armée a paru à la fin des années 80, sous le titre : « Her Majestys Army, by Walter Richards », mais les planches qui l'accompagnent ne donnent que des uniformes de cette époque. — Pour tout ce qui concerne l'estampe militaire anglaise on consultera avec fruit un volume publié en 1909 par The Connaisseur publishing company sous le titre : British military prints, by Ralph Nevil. — En fait d'ouvrages anciens, je citerai spécialement : « A view of british Army on the peace establishment in the year 1803. By Charles-Philipp Bosset, captain in the Seviss Regt de Meuron. The figures dracon by Atkinson ; et « Smith, C. Hamilton : Costume of the Army of British Empire ; 61 coloured plates (1812-15) ».

2) Armée russe : Aucun ouvrage d'ensemble. En fait d'ouvrages anciens, je connais une petite plaquette allemande de 1760, donnant des types qui rappellent beaucoup les Prussiens (dimensions de figures 6 cm 1/2). Six estampes coloriées, de Klein, donnant des groupes pittoresques de toutes les armes (1814) Des eaux-fortes, les unes signées Klein, les autres Ehrhardt, représentant des groupes des armées alliées, surtout des Russes, tels que les graveurs ont pu les voir à Nuremberg en 1815. Ces planches sont précieuses par le soin et la précision de leur exécution. Enfin, une série de planches coloriées, gravées au pointillé, signées Kiel. Je n'en connais qu'une douzaine, mais elles sont très soignées. Je cite pour mémoire les estampes de Seele Gabler, etc.

3) Armée prussienne : Comme ouvrage d'ensemble je ne connais que : Die brandenburgisch-preussische Armee in historischer Darstellung. Ihre Uniformierung und Bewaffung vom Grossen Kurfürsten bis auf Kaiser Wilhelm, 20 Quer-Folio-Tafeln gezeichnet von Edmund Robe und Ludwig Burger. (C'est un ouvrage dans le genre de l'album de Ch. Vernier sur l'armée française, mais plus soigné, avec des planches synoptiques pour chaque arme. Il avait paru dans les

années 50 et a été réédité, avec quelques additions complémentaires, dans les années 80.

On trouve des indications précieuses dans « Die Formations-und Uniformierung-Geschichte des preussischen Heeres 1808-1910, von Paul Pietsch ». Pour les cuirassiers, les dragons et l'infanterie il y a les ouvrages spéciaux du Dr Kling, où l'on trouve des documents très rares et très complets sur les galons et ornements des chabraques, etc.

Le grand ouvrage de Menzel sur l'armée du grand Frédéric ne se trouve pas dans le commerce, mais la maison Oldenbourg, de Berlin, en a publié un choix de 100 planches, il y a environ 20 ans. Ce sont des merveilles. Parmi les ouvrages anciens il convient de citer la *Accurate Vorstellung de Schmalen* (1760), les planches de Wolff und Jügel de l'époque de 1813—15, les grandes estampes de Kolbe, les planches de Seele etc.

En ce qui concerne les autres contingents allemands, il existe un ouvrage remarquable d'Antoine Hoffmann sur l'armée de l'Électeur Max-Emmanuel de Bavière. (*Das Heer des blauen Königs, 1682—1726*) avec planches en noir et schémas en couleurs; et un autre, de Louis Braun et K. Müller sur l'armée bavaroise de 1806 à 1906 (avec 70 planches en couleurs, dont 24 planches synoptiques donnant les types de chaque corps, et 46 avec des détails d'habillement, d'ornement et de harnachement). Sur l'Armée Wurtembergeoise il existe un petit ouvrage de Stadlinger, avec 36 planches synoptiques (paru en 1856).

N'oublions pas l'Uniformenkunde, de Richard Knötel, où l'on trouve des types de toutes les armées du monde, à toutes les époques.

V. HUEN.

Réponse à la 14^e question (posée par M. Benigni). Etats de service du comte Drummont de Melfort:

Drummont Comte de Melfort (Louis). Né le 1^{er} novembre 1722. Mort le... Cornette au Régiment de Cavalerie de Gesvres, le 15 avril 1735. Capitaine Royal Piémont, le 7 novembre 1737. Colonel du Régiment de la Marche, 26 mai 1745. Mestre de Camp Lieutenant du Régiment d'Orléans-Cavalerie 1747. Démis en avril 1752. Colonel à la Suite de Royal Ecossais, 40 avril 1752 Aide-maréchal Général des Logis de l'Armée d'Allemagne, le 15 juin 1757. Brigadier 1^{er} mai 1758. Commandant une Brigade de Légère en 1759. Colonel de la Légion Royale, 16 mai 1760. Maréchal de Camp, 20 février 1761. L'un des deux inspecteurs des troupes légères, 27 mars 1761. — Campagnes du Rhin, de Westphalie et de Bohême 1741—1743. Armée du Rhin, Sièges de Mons, de Charleroi, Namur. Batailles de Raucour 1746, Lawfeld 1747, Maestricht 1748. Armée d'Allemagne Crewelt 1758, Minden 1759. Corback et Warbourg 1760 Armée d'Allemagne 1761. Commandeur de Saint Louis 25 août 1779

Lieutenant: M. TREVELOT.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



GARDE NATIONALE A CHEVAL DE STRASBOURG

Brigadier 1830 — Maréchaux-des-logis 1835.



LIEUTENANT DE SPAHIS — MAROC 1917

(Groupe mobile de Taza)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

14. M. BOTTET, 28, rue de Liège, Paris, demande :

- Un sabre de Cavalerie légère, Modèle 1816.
- Un sabre d'Artillerie à pied, Modèle 1816 avec fleurs de lys non limées sur le pommeau.

Les deux conformes à l'aide-mémoire de l'officier d'artillerie de 1879.

15. M. DE MAZIÈRES, 19, rue Savaen, à Gand (Belgique), demande :

Sabre de Mousquetaire, 1730 à 1746.

Épée de médecin militaire, 1850 (même sans fourreau).

Sabre des régiments de gardes d'honneur, 1813-1814.

16. Les uniformes des armées françaises, italiennes et autrichiennes qui ont combattu en Italie pendant la guerre de 1859, se trouvent dans les 16 tableaux coloriés de l'*Album della guerra del 1859*, de Quinto Cenni, ainsi que l'histoire complète, illustrée de toute la guerre, établie par les soins de la section historique de l'état-major italien.

Adresser 20 fr. à M. le Professeur ITALO CENNI, 8, Via Castelfidardo Milan.

17. M. ALLARD DE MESGRIGNY, 7, rue du Château, Saint-Lô, offre :

	Francs
Affiches: Proclamation du 1 ^{er} mars 1815,	
Retour de l'Île-d'Elbe	30 —
Proclamation d'Augereau aux Normands	
18 mars 1815.	20 —
Mémorial de Sainte-Hélène: 1 ^{re} édition	
1823, 8 vol. brochés.	30 —
De Norvins: Histoire de Napoléon, illustrations (1828), broché.	20 —
Laurent de Lardèche :	
Histoire de Napoléon (relié).	
Illustrations d'Horace Vernet.	20 —

18. M. CHARLES FRUHINSHOLZ, 19, avenue des Vosges, à Strasbourg, désire acheter « l'Armée française », de Detaille (édition artistique).

19. LE LIEUTENANT TREVELOI, du 30^e Dragons, à Metz, demande un casque de Carabiniers 1845 et un casque Cuirassiers 1825, avec fleurs de lys.

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre
— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^o)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANC^e G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 2

— Tenues de la Cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI	33
— L'artillerie de la Division de Schauenbourg, par H. GANIER-TANCONVILLE, avec planche en couleurs N° 5, de GANIER-TANCONVILLE	37
— Les fanions du III ^e Bataillon du 156 ^e de ligne 1918, par E.-L. BUCQUOY, avec planches en couleurs N° 6 et 6 ^{bis} , de RENÉ LOUIS	39
— MAURICE BOTTET	41
— Le sabre de Cavalerie Légère M ^{le} 1822, par M. BOTTET	44
— Échos et Nouvelles : L'exposition des Maréchaux, par H. DEFONTAINE	45
— Questions et Réponses	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

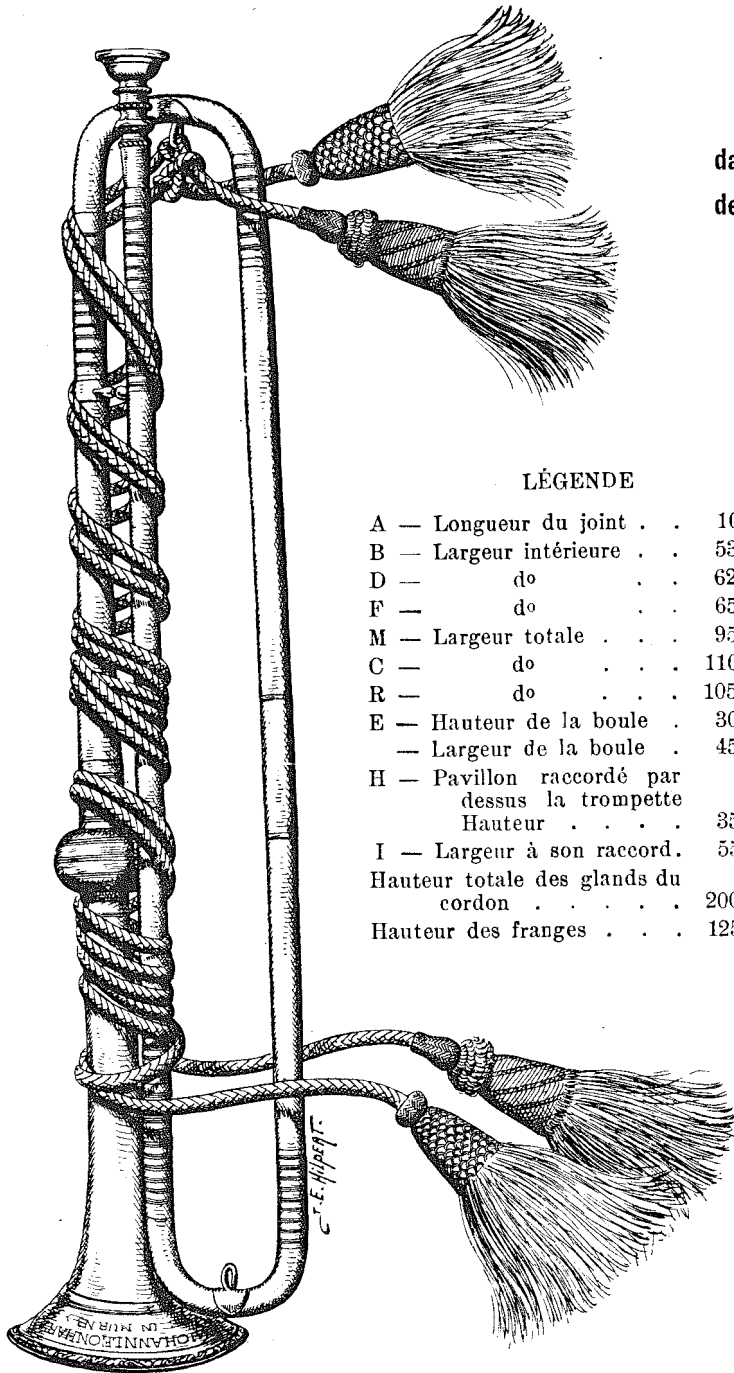
Suite de l'article paru dans le N° 2 de la 2^e année, page 21.

TROMPETTE A BOULE

en usage

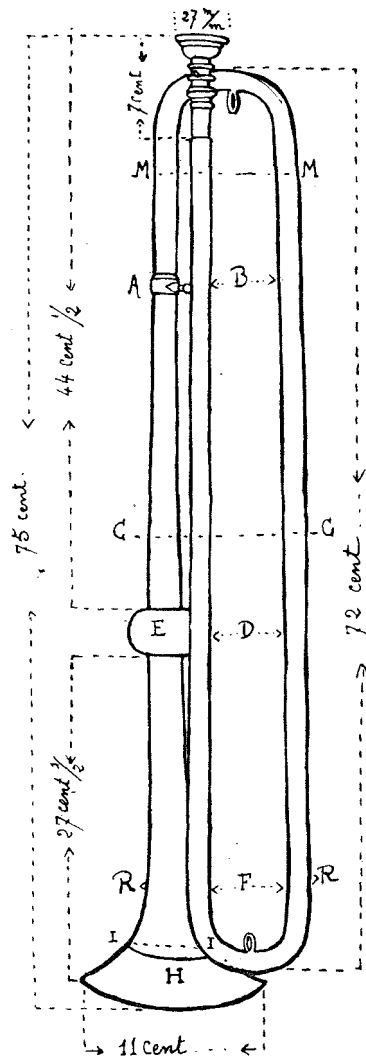
dans les Troupes à cheval françaises
depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution.

(Musée de l'Armée).



LÉGENDE

A —	Longueur du joint . . .	10 mm
B —	Largeur intérieure . . .	53 »
D —	do . . .	62 »
F —	do . . .	65 »
M —	Largeur totale . . .	95 »
C —	do . . .	110 »
R —	do . . .	105 »
E —	Hauteur de la boule . . .	30 »
	— Largeur de la boule . . .	45 »
H —	Pavillon raccordé par dessus la trompette Hauteur	35 »
I —	Largeur à son raccord. . .	55 »
	Hauteur totale des glands du cordon	200 »
	Hauteur des franges	125 »



NOTE RELATIVE A LA PLANCHE EN NOIR PAGE 35.

On sait que pour les routes et les marches, les porte-étendards et porte-guidons confiaient leur enseigne à un brigadier ; c'est ce que veut représenter notre planche de Royal-Pologne-Cavalerie.

L'Instruction sur le service que les régiments de Cavalerie devront faire dans les Camps, du 22 Juin 1755. voulait que le bas-officier qui maniait l'étendard portât toujours des gants. Il n'existe pas, croyons-nous, d'abrogation de cette sage mesure, dictée par le souci de la netteté de la hampe, dont la couleur était semblable à celle de la draperie.

Notre brigadier est équipé, avec armes et bagages. Son paquetage comprend le porte-manteau et la besace, sur lesquels posent successivement le manteau, les basques du surtout, la giberne. Sur la housse pend le sac à distribution, contenant l'avoine. A la botte sont arrimés le piquet d'attache du cheval et le mousqueton. Ce dernier, du modèle 1777, dit de grosse cavalerie, est comme le remarque fort justement le regretté Capitaine M. Bottet dans sa précieuse monographie, « la plus longue des armes de ce genre ». Les mousquetons ou fusils devaient être arrimés à la botte, de manière à ne pas dépasser la pointe de l'épaule du cheval. Cette précaution était impraticable avec le mousqueton 1777, car, en plaçant l'arme plus en arrière, elle aurait basculé.

NOTE POUR LE COLORIS.

Houpe bleu-céleste ou souci. Cheveux non poudrés. Surtout et gilet entièrement bleus. Gants ocrés. Culotte de peau. Courroie de bidon en cuir naturel.

Étui de l'étendard en cuir fauve. Hampe bleu-azur, ornements, franges et clous dorés. Tringle et anneau en fer. Équipage bleu de roi. Galon aurore orné de petites croix composées de 5 carreaux dont 4 bleus forment les branches et le cinquième blanc, se trouve au centre. Manteau blanc piqué de bleu, doublure cramoisie. Sac à avoine en toile grise. Piquet d'attache ferré, en bois naturel. Mousqueton dont la garniture, y compris la capucine et la plaque de couche, sont en laiton. Harnachement en cuir noir, sauf la selle et les courroies de dragonne du mousqueton et du piquet, passant sur la cuisse, qui sont en cuir fauve, et le licol et la muserolle, qui sont en cuir blanc.

Nous interrompons dans ce numéro la suite du texte de notre étude pour donner quelques renseignements particuliers; tout d'abord le dessin de la trompette à boule qui est au Musée de l'armée et qui a été exécuté sous notre direction par M. J. Hilpert.

Indiquons ensuite l'erratum suivant concernant le n° 2.

Page 21 — le 1^{er} alinéa devait être imprimé en italique.

Page 22 — devant le 2^e alinéa, placer des guillemets.

— Enfin nous allons éclaircir quelques questions incidentes : Parmi les intéressantes lettres que m'a values cette étude, j'en relève quatre dont l'intérêt est assez général pour me décider à y répondre dans les pages de notre revue.

Tout d'abord, on me reproche de ne pas avoir toujours cité les sources de ma documentation, et je reconnais moi-même que, en présence du nombre considérable de notes à insérer, j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas allourdir le texte, déjà assez compliqué, surtout quand il ne donnait pas matière à discussion. Mais puisque mes affirmations n'ont aux yeux du lecteur « qu'une valeur relative » efforçons-nous de combler cette lacune.

Pour ce qui se rapporte aux musiques, voici les références : *Chopin*, les Hussards — *Carnet de la Sabretache*, 1894. — *Le Magasin pittoresque*. — *Luscinus*, Musurgia, Laborde, Histoire de la Musique. — *Encyclopédie*. — *Jean-Jacques Rousseau*, Dictionnaire de Musique. Quant à l'ordre dans lequel se plaçaient les instruments, en plus des textes précités, je signale



Royal-Pologne-Cavalerie — (12^e Régiment)
Brigadier portant un étendard pendant les marches.
Tenue de route 1786.

un document irréfutable, qui corrobore nos indications. C'est la vignette d'entête de lettre du Commandant de l'École Nationale de Musique militaire, datée du 1^{er} Brumaire an IX (1).

Bien que les dimensions de cette gravure n'aient pas permis de représenter la totalité des musiciens, on voit que le premier rang est composé des trompettes, le deuxième des cors, le troisième des instruments de buis et le quatrième des grands instruments de bois. Cette disposition, qui plaçait les cuivres en tête, la *feraille* en queue, et les instruments de bois au milieu, par rang de puissance, n'était par le fait du hasard ou du caprice, mais répondait à des lois militaires et musicales.

La question des chevaux à courte queue est traitée dans les règlements contemporains sur les revues; nous ne nous y arrêtons que pour souligner que le premier cheval des capitaines, celui monté les jours de revues, était un cheval d'escadron, c'est-à-dire à tous crins. Le sous-lieutenant de chasseurs à cheval Marbot nous narre avec sa verve habituelle la mésaventure de son colonel, qui, sous le Consulat, avait ajouté une queue postiche à son cheval d'arme, ce qui prouverait qu'à cette époque les « *règlements prescrivaient aux officiers de laisser leurs chevaux à tous crins, comme ceux de la troupe (Marbot).* »

La marque du corps sur la fesse gauche des chevaux date de 1355. Depuis le règlement du 31 Mai 1776, elle consistait en « *une marque à feu empreinte du numéro du bouton de chaque régiment.* »

Passons maintenant aux trois autres lettres, dont je remercie bien vivement les auteurs. Elles se rapportent aux *honneurs*, et je me félicite de l'occasion qui s'offre de prouver que je m'efforce de m'entourer de toutes les garanties possibles. Un de mes correspondants se demande s'il est possible que l'étendard, emblème du Roi, s'incline, alors que de simples troupiers restent au port d'armes. Un autre me fait courtoisement remarquer que je suis en contradiction avec Detaille et M. Job. Le premier fait présenter le sabre à ses hussards du Consulat (Armée française page 74) et le second à ses Cuirassiers dans l'entrée à Berlin de son fort bel Album paru tout récemment. La question des *honneurs* a été tout d'abord obscure et embrouillée, Briquet nous en donne la preuve dans sa documentation laborieuse. Mais à partir de Louis XVI des règles fixes s'établissent. A l'époque qui nous occupe, le droit de saluer du sabre n'était autorisé qu'aux officiers supérieurs. Mais cette prescription contient une obscurité: qu'entend-on par officier supérieur? Faut-il y voir les officiers jusqu'au grade de capitaine exclusivement, ou les capitaines doivent-ils y être compris? Je penche vers cette dernière opinion, qui est d'ailleurs celle de Bardin, du fait de l'ancienne distinction des officiers en supérieurs, particuliers (les capitaines), et inférieurs ou subalternes. L'expression supérieur, dans le cas qui nous intéresse, serait alors prise en opposition avec le qualificatif inférieur ou subalterne. Il est alors permis de croire que les capitaines en second n'eurent pas le droit de saluer du sabre.

L'*instruction provisoire sur l'exercice et les manœuvres des troupes à cheval* du 20 mai 1788, étendit dans certains cas le salut du sabre à tous les officiers, mais jusque sous la Restauration, les sous-officiers et les simples soldats ne saluèrent que lors du passage du Saint Sacrement.

(A suivre).

P. BENIGNI

(1) La *Giberne* 9^e année, p. 21.

L'ARTILLERIE DE LA DIVISION SCHAUENBOURG

CAMPAGNE D'HELVÉTIE 1798-1799

PLANCHE N° 5.

Si le collectionneur devait s'intéresser uniquement aux seuls uniformes militaires, coupés et taillés d'après les patrons officiels, décrits dans les décrets et ordonnances, inscrits au bulletin des lois et mesurés en millimètres, il aurait tôt fait d'arriver au bout de ses recherches; depuis longtemps la dernière estampe serait parue, le dernier manuscrit aurait cessé de faire gémir les presses. Ce qui captive notre collectionneur, heureusement, c'est bien plus de voir le troupiér français, véritable Protée de l'uniforme, sous tous les aspects si variés, et si personnels, qu'il a su prendre au cours de ses immortelles campagnes. L'ordonnance rigide, inflexible n'a plus rien à y voir.

Le Baron de Schauenbourg, l'érudit Strasbourgeois de la génération de mon père, a publié un grand nombre de monographies, plaquettes, accompagnées de lithographies, croquis, fac-similés, consacrés généralement aux choses historiques d'Alsace, aux faits et gestes de son aïeul le général Balthasar de Schauenbourg, du peintre strasbourgeois Zix qui a parcouru, le crayon à la main, les champs de bataille de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Le Baron de Schauenbourg avait fait hommage à mon père de plusieurs de ces monographies et plaquettes, entre autres un cer-



Lagoyville
d'après le B^{on} Schauenbourg.

Artilleur à pied — Campagne d'Helvétie 1799.

tain travail assez complet sur la campagne d'Helvétie avec le croquis d'un artilleur à pied, en marche derrière son obusier. Le carton renfermant ces richesses a été enlevé de Tanconville par les allemands, ainsi que toute ma collection de petits soldats. Par bonheur j'avais rapidement recopié quelques-uns de ces croquis et lithographies dans un cahier aide-mémoire, que j'ai eu la chance de retrouver à Strasbourg. J'en extrais l'artilleur de l'armée d'Helvétie pour le *Passepoil*. Les mémoires du temps, les récits des contemporains établissent qu'en 1798 l'armée d'Helvétie se trouvait dans un grand dénuement. Les caisses du Directoire étaient à sec. Les soldats du général de Schauenbourg durent vivre sur le pays, s'armer et s'équiper au dépens des arsenaux de Berne, Lucerne, Altorf, Stanz, etc. C'est ainsi, que l'artilleur de M. de Schauenbourg, que celui-ci a vraisemblablement copié de Zix, est équipé des dépouilles helvétiques. Le plumet est bernois, le baudrier à boucle qui soutient le sabre est celui en usage dans les milices suisses, il en est de même de la poignée et de la garde en cuivre du sabre. Les guêtres ont l'allure et la coupe de celles des *Scharfschützen*. L'artilleur porte la bricole en cuivre fauve terminée par un crochet de fer à l'aide de laquelle les servants s'attelaient à leur pièce pour l'amener en ligne; les charretiers du temps se tenaient ainsi que leurs attelages à prudente distance des mauvais coups. L'habit est d'ordonnance, le pantalon gris-brun d'origine inconnue, les guêtres sont brun sombre tirant sur le noir; pas de gilet. Le dessin primitif n'a que 65 millimètres de haut. Telles sont mes sources que je livre comme je les possède. — Quant à l'artilleur léger du premier plan, à son confrère monté et au charretier d'artillerie du dernier plan, ils sont tirés des documents iconographiques laissés par Zix; documents recueillis sur place par cet artiste.

En réfléchissant, la date 1800 donnée de prime-abord à notre planche est-elle bien celle qui convient? La vie active de la division de Schauenbourg ou mieux de la petite armée forte de 12000 hommes qui opéra contre les suisses (Berne, Soleure, les cantons forestiers) commence en février 1798 pour se terminer vers Mars 1799; c'est alors que s'ouvre la seconde phase de cette guerre d'Helvétie par l'entrée en action de l'armée de Masséna. C'est donc la date 1798—1799 qu'il convient de donner à l'artillerie de la division de Schauenbourg.

Henri GANIER-TANCONVILLE.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

FANIONS DU 3^e BATAILLON DU 156^e RÉGIMENT D'INFANTERIE 1918

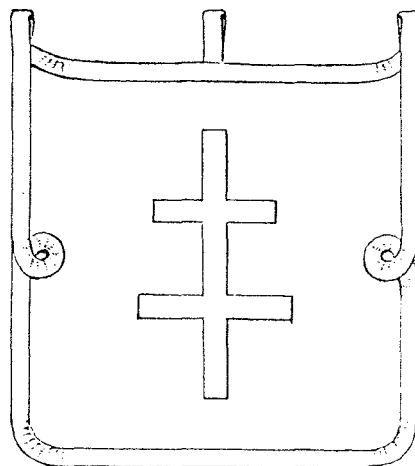
PLANCHE N° 6 et 6^{bis}.

Le 156^e appartient à la 39^e D. I. (Division d'Acier) du 20^e C. A., ce Corps que nos Alliés appelaient la « Garde » ou « Le » Corps, commandé à la mobilisation par le Général Foch.

Le Régiment fait partie, en Août 1914, de la II^e Armée (Général de Castelnau) et se bat dès le 14 Août en Lorraine, à Juvrecourt. — Il prend une part glorieuse à la bataille de Morhange, puis aux durs combats en Lorraine, qui aboutissent à la délivrance de Lunéville et à la retraite de l'ennemi.

Il est de la « Course à la mer », se bat en Belgique pendant tout l'hiver 1914—1915. — En 1915, il prend part aux attaques du 9 Mai, (la Targette), et du 25 Septembre en Champagne. En 1916, il se distingue à Verdun, (février-mars), à la Bataille de la Somme, (juillet). On le retrouve dans le terrible secteur de Sailly-Saillisel en Novembre; puis le 16 avril 1917, il attaque au Chemin des Dames. — Après un séjour dans les tranchées de Lorraine, il prend le secteur à Verdun, au début de 1918, à la fameuse Côte 344, où il subit des assauts répétés, et éprouve des pertes sévères du fait des Gaz. Relevé à Verdun le 1^{er} Avril, le 156^e, à peine reconstitué, part en Belgique, où il se couvre de gloire en défendant le Scherpenberg, derrière le Kemmel. Il brise le 29 Avril la ruée des Boches qui venaient de bousculer les Anglais et pensaient arriver à la mer; la Division Alpine Bavaroise, troupe d'élite, fut anéantie; les bombardements par obus et par Gaz furent effroyables, suivis d'assauts sanglants, mais personne ne bougea. La 9^e compagnie sort de cette affaire réduite à 50 hommes et un officier. C'est là que le caporal Courtiol, de la 11^e Compagnie (classe 1917), dont les jambes avaient été broyées par un 210, se fit apporter son pied, projeté plus loin, et, en jouant avec et en plaisantant, mit deux heures à mourir, sans cesser d'encourager ses hommes au calme, leur conseillant « de ne pas « s'occuper de lui et de viser bas ». (On était au corps à corps).

Après la relève, le régiment part dans l'Aisne où il a quelques jours de repos pour se reformer. Le 27 mai, le Boche défonce le Chemin des Dames; le 156^e est jeté en pleine fournaise et lutte pied à pied, constamment



Flamme de clairon
du 156^e Régiment d'Infanterie
(fonds rouge galons et croix jaunes).

débordé à sa droite, sans soutien, souvent sans vivres, depuis Condé-sur-Aisne jusqu'à la forêt de Villers-Cotterets. La 11^e Compagnie, capitaine Bourgogne, cernée, ne s'est rendue qu'au bout de 48 heures, ses vivres complètement épuisés après plusieurs tentatives pour percer les lignes refermées sur plus de 5 kilomètres derrière elle. Il ne reste à la relève que des débris du pauvre Régiment (200 hommes environ)! Ces débris étaient commandés par le chef du 3^e Bataillon, le commandant Roger de Préval, brillant officier de cavalerie, descendant d'une lignée de généraux de cavalerie célèbres et passé définitivement sur sa demande dans l'infanterie pensant y servir plus utilement. Blessé à la tête le 3 juin devant Corey, le commandant de Préval refusait de se laisser évacuer.

Le Régiment est relevé et, pas même complètement reformé, quand il est dirigé sur Château-Thierry, devant lequel il prend les lignes. Le 21 Juillet, le III^e B^{on} passe la Marne sur des échelles ou sur des radeaux, dégage la partie Est de la ville, et le Régiment se lance à la poursuite du Boche dont les arrière-gardes, abondantes en mitrailleuses, ralentissent la marche. Le 22, la 11^e Compagnie, Capitaine Puyhardi, après trois assauts, enlève magnifiquement le fortin de la Ferme de la Cense à Dieu. Le Régiment progresse de 18 kilomètres; le III^e B^{on} prend deux Canons et du matériel. Relevé le 28 Juillet, on le retrouve le 10 Août en ligne devant le Bois d'Ailly, et lors de l'attaque de Saint-Mihiel, il prend part à l'avance. Le III^e B^{on} délivre Apremont et 5 autres villages. — Le jour de l'attaque, l'adjudant Lucas, de la 10^e Compagnie, pour « voir d'où ça venait », sort jusqu'à la ceinture, et ne rentre dans la tranchée que quand il a bien repéré l'emplacement exact de trois mitrailleuses qui gênent le débouché de sa Compagnie, et le prennent naturellement pour objectif dès qu'il se montre.

Le 156^e devait prendre part à l'Offensive de Novembre 1918, et fut récompensé de ses efforts en entrant à Metz, le 19 Novembre. Son rôle n'est sans doute pas terminé puisqu'il vient de partir en Rhénanie, relever les troupes américaines, pour monter la garde au Rhin.

M. le Commandant de Préval a bien voulu communiquer au *Passepoil* les fanions de son bataillon après Mars 1918, dont il possède des copies réduites, en soie. Les modèles ont été arrêtés à la suite d'un concours qui a eu lieu à l'intérieur du bataillon. Les originaux en drap pour être plus résistants aux intempéries existent encore au corps. Le Régiment a également des fanions, exécutés en 1918. Ils sont en drap bleu horizon (du même modèle que les flammes des clairons); la bordure et la Croix de Lorraine figurant au Centre sont à la couleur du Bataillon. Mais le III^e B^{on} tient à « ses » fanions dont les hommes sont très fiers. Chaque Compagnie avait une marraine, qui lui a offert son fanion. Celui du Chef de Bataillon a été offert par Madame de PRÉVAL, celui de la 9^e Compagnie, par Madame HENNING, celui de la 10^e Compagnie, par Mademoiselle KRONBERG, de Nancy, celui de la 11^e Compagnie, par Madame Léon BERTRAND, de Paris, celui de la C. M. 3, par la famille du Chef de Bataillon.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

MAURICE BOTTET †

1862—1922

Le numéro 2 du *Passepoil* était sous presse lorsque nous est parvenue la triste nouvelle de la mort de MAURICE BOTTET. Le *Passepoil* fait en sa personne une perte irréparable, et le comité tient à lui adresser ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Sorti de Saint-Cyr en 1883, le lieutenant Bottet donnait en 1892 sa démission. La guerre le trouva capitaine de réserve au 51^e de ligne à Beauvais, et tant que sa santé le lui permit il continua de servir. Membre de la *Sabretache* depuis 1896, membre du comité de perfectionnement du Musée de l'Armée où il joua un rôle important, Bottet fut un des premiers à applaudir à la création du *Passepoil*, auquel il apporta dès la première heure une collaboration précieuse; son éloignement de Strasbourg seul l'empêcha d'entrer dans le comité actif de la Société.

Bottet laisse un nom dans l'histoire des érudits et des passionnés de l'Uniforme militaire. Il fut un des promoteurs de ce mouvement qui, guidé par les Vanson, les Detaille et les Cottreau, poussa tant de curieux de 1890 à 1910 vers ce qu'on appelle la cuivrierie militaire, et qu'il aimait lui à appeler le « bibelot militaire ». La science des Uniformes telle que l'avaient comprise les Marbot-Noirmont, les Moltzheim, les Suzanne, les Mouillard, les Bouillé, etc. était surtout la science du vêtement. Bottet fut un des premiers à proclamer que cette science devait s'étendre aux détails, et que l'armement, la ceinturonnerie, le bouton, devaient, dans la reconstitution de l'Uniforme, être aussi étudiés que la coupe d'un vêtement ou la couleur d'un passepoil. On lui doit à cet égard des manuels pratiques qui resteront d'excellents guides :

le *Bouton de l'Armée française*, la *Monographie de l'Arme Blanche*, la *Monographie de l'Arme à feu portative*. Mais sa spécialité était l'arme blanche. Il est l'historien des manufactures d'armes et de leurs productions. Ses deux ouvrages : *l'Arme blanche de guerre au XVIII^e siècle* et la *Manufacture d'armes de Versailles* resteront des modèles du genre. Il rêvait de faire une œuvre analogue sur la Manufacture d'armes de Klingenthal, dont le *Passepoil* devait avoir la primeur. Il s'intéressait également à l'histoire des Corps de troupes et de leurs uniformes. Je n'en veux pour preuve que le beau livre qu'il publia avec le Docteur Brice sur le *Corps de santé militaire en France*.

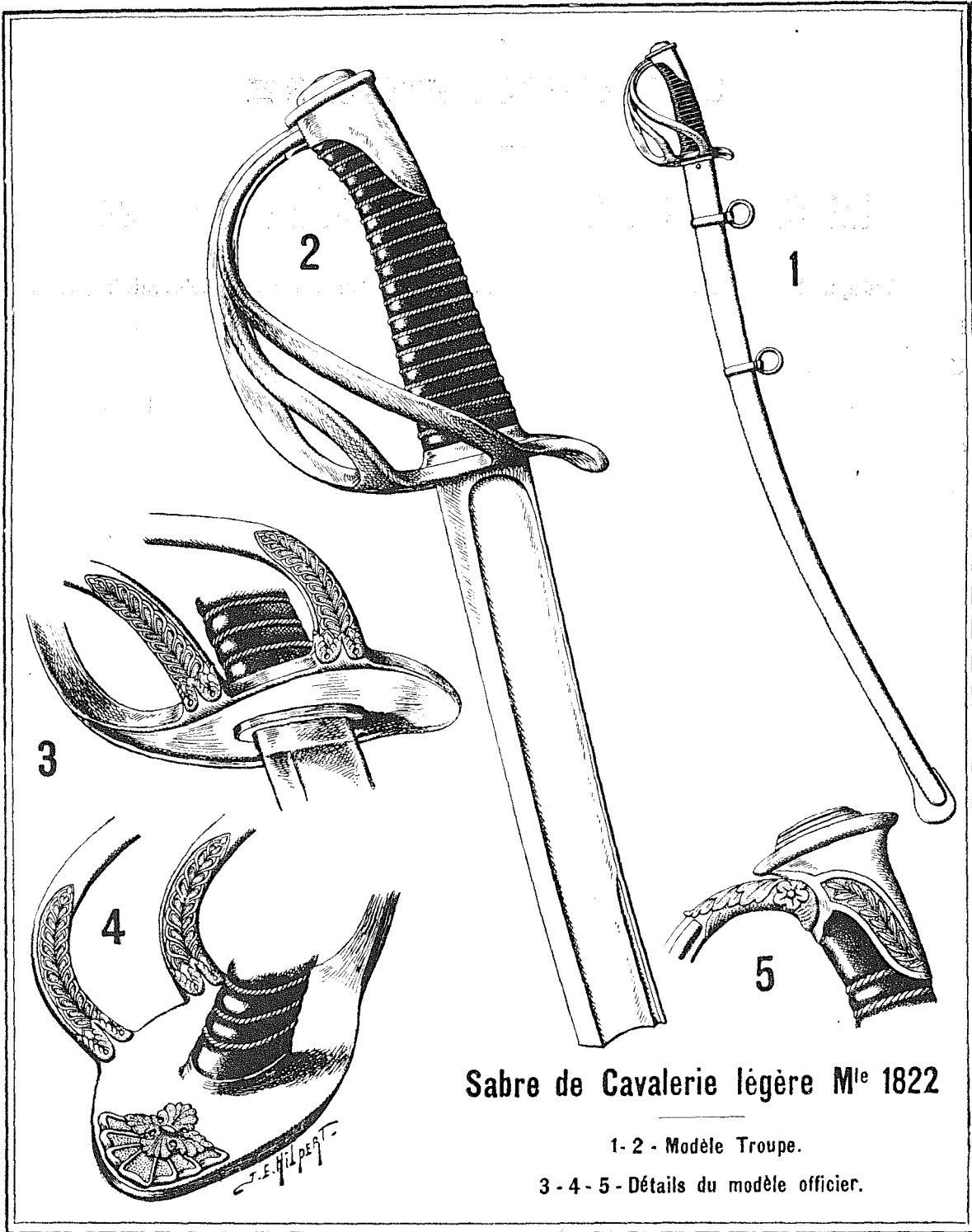
Mais Bottet n'était pas seulement un érudit et un écrivain, c'était un aimable collectionneur, providence de ses jeunes collègues. Je me rappelle avec émotion l'accueil charmant, qu'il me fit il y a quelque vingt ans lorsqu'à ma sortie de Saint-Cyr, je débutais dans les études d'uniformes. Toujours souriant, toujours heureux de faire profiter les autres de ses connaissances et de ses recherches, il aimait à montrer ses bibelots, à encourager les novices, à renseigner ses collègues, à rendre service à tous. C'est ce rôle qu'il tenait avec tant de délicatesse au *Passepoil*.

La mort même n'interrompra pas sa collaboration ; quinze jours avant de mourir il m'adressait l'article qui va suivre sur le sabre Modèle 1822 dont il était si heureux de rappeler le centenaire. Une dizaine d'autres notices qu'il m'avait adressées paraîtront dans la suite.

Au nom du *Passepoil*, mon cher Bottet, mon ancien, mon maître et mon ami, je vous adresse ici l'expression de notre cordiale reconnaissance et la promesse de notre pieux souvenir.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.





Sabre de Cavalerie légère M^{le} 1822

1-2 - Modèle Troupe.

3-4-5 - Détails du modèle officier.

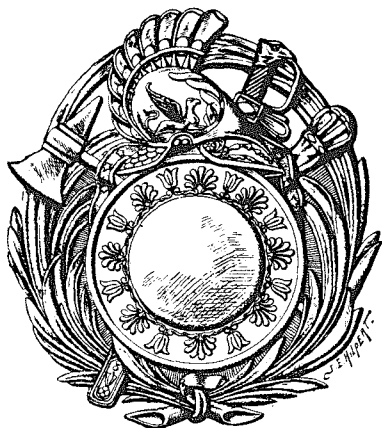
UN CENTENAIRE

LE SABRE DE CAVALERIE LÉGÈRE M^{le} 1822

Puisque l'année est aux centenaires, pourquoi le *Passepoil* n'en célébrerait-il pas un ? Il sera certes modeste et tout simplement celui du sabre de cavalerie légère modèle 1822. Une arme en service cent ans durant dans l'armée française, le cas vaut la peine d'être célébré. En tous cas, l'arme qui encore aujourd'hui sert à la Gendarmerie, à l'Artillerie etc. a fait les Campagnes d'Afrique, celles du second Empire, celle de 1870 et aussi la Grande Guerre parfois, à défaut d'autres, au côté des officiers d'infanterie. Cela n'est déjà pas si mal.

Quel fut son père ? Gassendi, Manceaux ou Marey-Monge ; ce qu'il y a de certain, c'est que sa mère était une Montmorency. Il eut un grand-frère qui dans des temps de pointe ne fut pas en grande faveur, tandis que lui resta le compagnon du Cavalier léger tel que le comprenait le général de Brack, l'immortel auteur des avant-postes de cavalerie légère ; au fait, n'y a-t-il point communion intime de l'homme, de son cheval et de l'arme.

Puisque centenaire il y a, célébrons celui du sabre de cavalerie légère modèle 1822 dans ses glorieux états de service qui valent mieux qu'une rubrique d'aide-mémoire. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans l'armée française de traces d'anciennes traditions ; celles-ci se perdent hélas trop fréquemment, nous savons pourquoi, et c'est à nous de les conserver et je ne crois pas qu'il soit aujourd'hui, un seul objet d'habillement ou d'armement qui soit arrivé comme lui aux cent années de fidèle compagnon du soldat de France en la mauvaise et la bonne fortune.



Poitrail de sellerie d'aide-de-camp.
Fin consulat ou début empire.
(Collection M. Bottet).

M. BOTTET.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'Exposition des Maréchaux au Palais de la Légion d'Honneur.

La Société «*La Sauvegarde de l'Art français*» présidée par M. le Duc de Trévise, vient d'organiser une exposition très réussie dans le cadre hautain et charmant à la fois de cette merveille de goût qu'est le Palais de la Légion d'Honneur.

L'*Exposition des maréchaux* a été une synthèse suprême de notre histoire, en même temps qu'une image saisissante de l'âme de la France, toujours la même à travers les siècles malgré les caprices de son cœur pour les régimes les plus opposés.

L'ensemble était remarquable. Nous ne citerons ici que ce qui nous a paru le plus digne de remarque. Le *sceau de Colard*, sire de Mailly, Régent de France pendant la folie de Charles VI. Une très curieuse et riche *épée du connétable de Luynes*, armoiriée, remarquable par ses proportions uniques. Cette épée est établie en effet pour être maniée d'une main comme une rapière, ou à deux mains comme celle des «*joueurs d'épée*» des cantons suisses sous François I^{er}. L'épée à deux mains se maniait comme le bâton, il y a quelques vingt-cinq ans dans l'infanterie, la rapière relevait directement de l'escrime italienne sous Louis XIII. Nous n'avons jamais rencontré de type plus curieux dans l'histoire de l'épée, mais il fallait un poignet très entraîné par la dure vénerie d'alors, comme l'était précisément le fauconnier de Louis XIII pour manier une pareille arme d'estoc et de taille. Plus légère, très longue est la jolie *épée* du connétable Anne de Montmorency, avec son fourreau de cuir de Cordoue semé de lys d'or sans nombre, en un striage de losanges, qui font ressembler l'étui de la lame armoiriée à ces reliures de jadis d'une austérité somptueuse, comme les costumes de nuances sombres, presque monacales d'alors, rehaussés de riches broderies d'or. L'arme est présentée dans une vitrine qui est un meuble héraldique d'une richesse et d'un goût incomparables. — Le *poignard de Ravallac* est curieux. Cette dague triangulaire, au manche de corne noire, à la lame striée de fines arabesques d'or est accompagnée d'un fourreau à trousse de chasse comprenant les 3 accessoires de rigueur. L'assassin du bon roi Henri ne pouvait être mieux armé pour accomplir son épouvantable forfait envers le meilleur de nos souverains. L'arme fut arrachée de la plaie par Jacques Nompar de Caumont, compagnon d'armes du vainqueur d'Ivry, et plus tard Maréchal et Duc de la Force.

On revoit avec un plaisir toujours nouveau les armes splendides des maréchaux de l'Empire présentées en des expositions antérieures, depuis 1889, et nous croyons que rien ne peut être dépassé en la matière, après *le glaive et les deux sabres du Maréchal Massena*,

le sabre en écaille et vermeil du Maréchal Jourdan, etc. — Le casque et la cuirasse noires du Maréchal Berthier, rappellent que Napoléon s'en fit forger une semblable et la quitta à peine essayée. — La somptuosité, réglementaire toutefois, des habits de Lannes, l'habit de colonel général des grenadiers à pied porté par Davout, son long bâton de cour en velours bleu semé d'abeilles d'or, son ceinturon magnifique n'atteignent cependant pas encore la richesse inouïe, le goût parfait du baudrier de gala de Lannes, où l'or et les émaux les plus délicatement nuancés accouplent les attributs militaires les plus variés et rassemblent en une pièce unique tout ce que le style Empire a fait de plus riche et de plus gracieux à la fois, à la confusion de ses détracteurs de parti pris. — Intéressante aussi cette écharpe d'argent ayant appartenu à Berthier dont les torsades sont surmontées de l'aigle en or ciselé surmontant 4 étoiles brodées en argent. — Un portrait en robe de cour, de la maréchale Lefèvre, rend bien l'idée que la légende nous a transmise sous le surnom de « madame Sans-Gêne. » — On évoque tout Ulm, en lisant la réponse de Mack « vis-à-vis les articles de la capitulation rédigée d'une main notariale par Berthier. Quel général désemparé que ce vaincu qui répond : « La libre sortie de la garnison sans être prisonnière de guerre. — Si non, un délai de huit jours, ou la mort. Voici ma dernière réponse. Ulm, le 17 octobre 1803 (signée) : Mack. » De quel mépris Napoléon a-t-il dû lire ces pauvres lignes, digne d'un caporal chef d'escouade, mais non d'un général d'armée, commandant de place et qui expia durement sa faute.

Avec l'habit de cour de chevalier du Saint Esprit, ayant appartenu au Maréchal Ricille, nous voici arrivés à la Restauration. Cette époque, à son début est encore riche en somptuosités. Jourdan aimait décidément les armes magnifiques. Deux sabres, que nous présente M. Bernard de Vaux confirment cette opinion. L'un d'eux à la chasseur, a une lame d'une richesse inouïe de décoration et porte gravée au milieu l'inscription : « au duc de Valmy ». Les dragonnes sont ornées sur le cordon plat d'une décoration du Lys couronné, en argent diamanté et portent sur la tête du gland les 2 bâtons en émaux bleus timbrés de lys d'or. Depuis, cette mode, qui paraît avoir pris naissance à la fin de l'Empire, s'est perpétuée en s'entourant des 7 étoiles d'argent de rigueur.

Nous devons signaler ici le clou, à notre avis de l'Exposition. Ce sont les 4 tabliers de trompette, d'une richesse inouïe, et les 2 étendards de la Compagnie des mousquetaires gris, présentés par M. l'abbé de Lauriston, dernier descendant du dernier « Capitaine-Commandant » les compagnies des mousquetaires de la Maison du Roi.

Deux autres clous à noter. Le casque de dragon en or massif, à crinière, du Maréchal Ornano (époque Louis Philippe) et une paire de gants blancs en peau, brodés d'or sur le dessus ayant appartenus au Maréchal Canrobert. La broderie représente un C en cursive dans un écu timbré d'une couronne ducal. L'écu repose sur 2 bâtons en X encadrés entre 2 branches de laurier, que noue une croix de la Légion d'Honneur. (Mon père, étudiant en médecine à Paris entre les guerres de Crimée et d'Italie m'a raconté que cette mode des gants brodés d'or avait fait fureur dans le monde élégant, et que lui-même — compatriote de Barbey d'Aurevilly — en avait acheté et porté à baguettes et franges d'or, et que certains gantiers

en vendaient même avec les coutures intérieures brodées d'or. Ces gants de Canrobert n'étaient donc point du tout alors, nous semble-t-il, une originalité de mauvais goût). A propos de Canrobert, une peinture suédoise nous montre son arrivée, comme général et ambassadeur au Palais royal. Le carrosse, précédé de deux piqueurs est attelé de 8 chevaux blancs, et l'on a peine à s'imaginer ce héros des guerres d'Afrique et de Crimée assis tout seul dans ce vaste boudoir ambulante, tout tendu de soie et de velours blanc, comme le carrosse d'une princesse de légende. Peut-être portait-il ces gants en cette circonstance mémorable, ainsi qu'un ceinturon d'épée de velours bleu brodé de chêne où se tient droite une épée de vermeil.

La grande guerre a renoué le fil de la tradition interrompue. Les nouveaux maréchaux ont ici justement leur place. Semé d'étoiles d'or encadrées par places de branches de laurier d'or, le *bâton de maréchal d'un Pétain* dépasse en splendeur d'un goût parfait d'ailleurs, tous ceux antérieurs. Quant aux nombreuses *épées d'honneur du maréchal Foch* elles sont d'un goût discutable. Assez lourde est, par exemple, celle de la Ville de Paris, plus délicate avec sa fusée d'ivoire et sa poignée d'or ciselé est celle de Liège, du plus affreux mauvais goût est celle de Londres. Qu'on se figure un sabre à la garde massive, à coquille pleine, avec un fourreau de velours bleu de ciel à garnitures d'or. Passons sur ces pénibles essais d'orfèvres, d'artistes ignorants de l'arme blanche dans ses principes de constructions, et qui, comme ce *casque en or*, grotesque pour tout dire, habilleraient le plus grand général de notre époque en colonel des carabiniers... des « Brigands » d'Offenbach...

Au fait, la caricature se trouve représentée. Sous l'ancien régime, c'est un *Biron* en paon, sous Louis-Philippe, c'est *Lobau* en chef de la Garde nationale, avec cette inscription sur le socle: « La Garde nationale est comme la confiance, elle ne se commande pas! »

En résumé, il y a de tout en cette exposition et ce caractère éclectique n'est point pour déplaire. Tout y est bien présenté, de sorte que tout y est intéressant. Cependant, nous eussions préféré, au lieu de la sinistre évocation de l'épouvantable Gilles de Rais, qui eut cependant son heure de gloire aux côtés de Jeanne d'Arc, y voir quelques souvenirs du plus populaire des maréchaux de France, de celui qui pendant 40 jours et 40 nuits fut le héros sublime de cette *Retraite des Dix mille* que fut la Retraite de Russie, et il nous eût plu vis-à-vis du grand cordon de la Légion d'Honneur tâché du sang de Mortier, duc de Trévise, blessé à mort par l'attentat de Fieschi, revoir le mouchoir qui fut trempé dans le sang du Prince de la Moskowa, du « brave des braves » dont la vie toute entière et sans défaillance fut conforme à celle du palais qui abrite cette exposition: « Honneur et Patrie ».

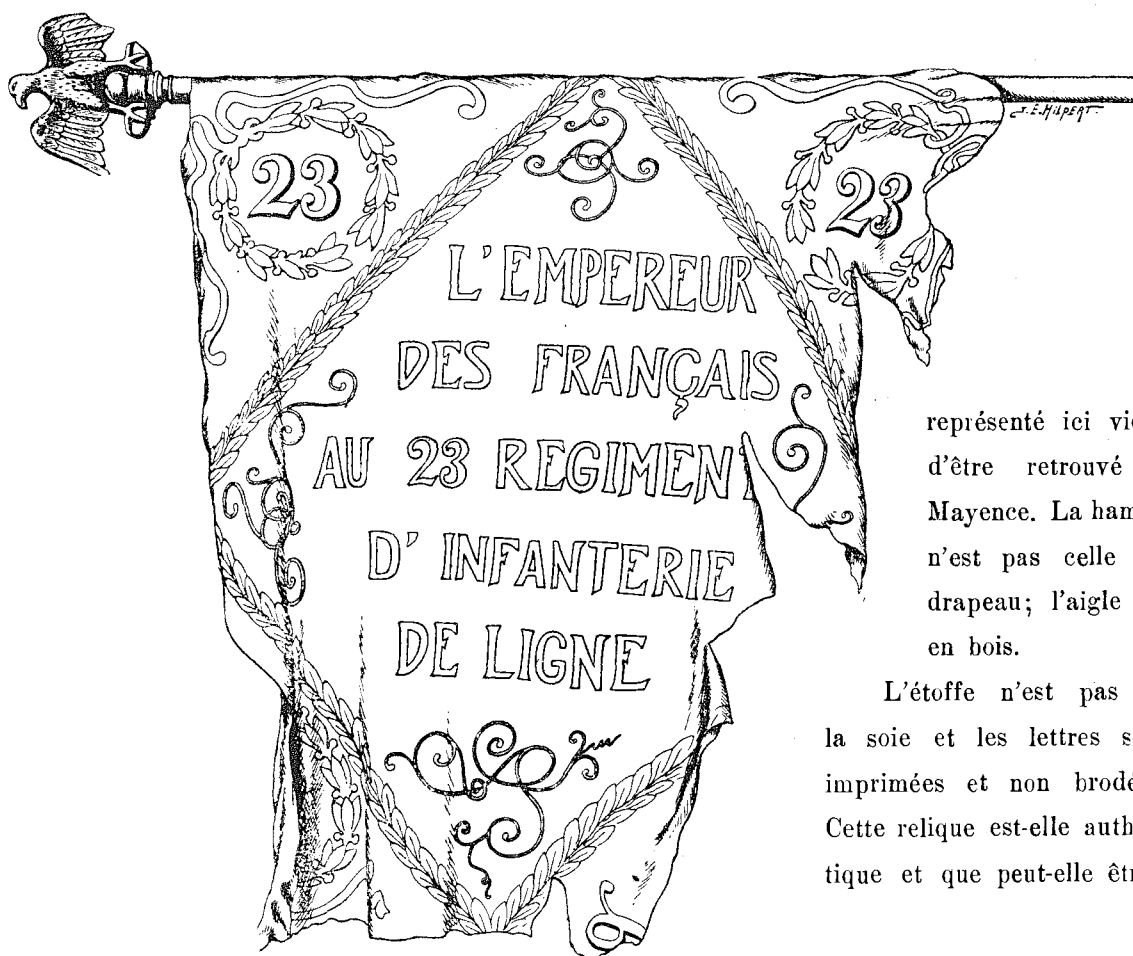
HENRI DEFONTAINE.

P. S. — La Société des *Amis du Musée de l'Armée* a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 12 mai 1922, à 15 heures.

Elle a commencé la préparation du tome II de l'*Album du Musée de l'Armée (Armes offensives du XIV au XX^e siècle)*. — Il ne reste plus que quelques exemplaires du tome I, au prix de 120 francs.

QUESTIONS ET RÉPONSES

16^e Question (par le cercle des officiers de la Garnison de Mayence). Le drapeau



représenté ici vient d'être retrouvé à Mayence. La hampe n'est pas celle du drapeau; l'aigle est en bois.

L'étoffe n'est pas de la soie et les lettres sont imprimées et non brodées. Cette relique est-elle authentique et que peut-elle être?

17^e Question (posée par M. B. C.) Je désirerais savoir s'il existe dans une collection particulière ou dans un Musée, un modèle de grande trompette en usage dans les corps de cavalerie de la vieille garde du 1^{er} Empire. C'est le modèle que Detaille a donné à ses grenadiers de la Garde, et que Gambey a donné à la même troupe et à la maison du Roi de 1814. Il ne faut pas le confondre avec la trompette à boule de l'ancien régime.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



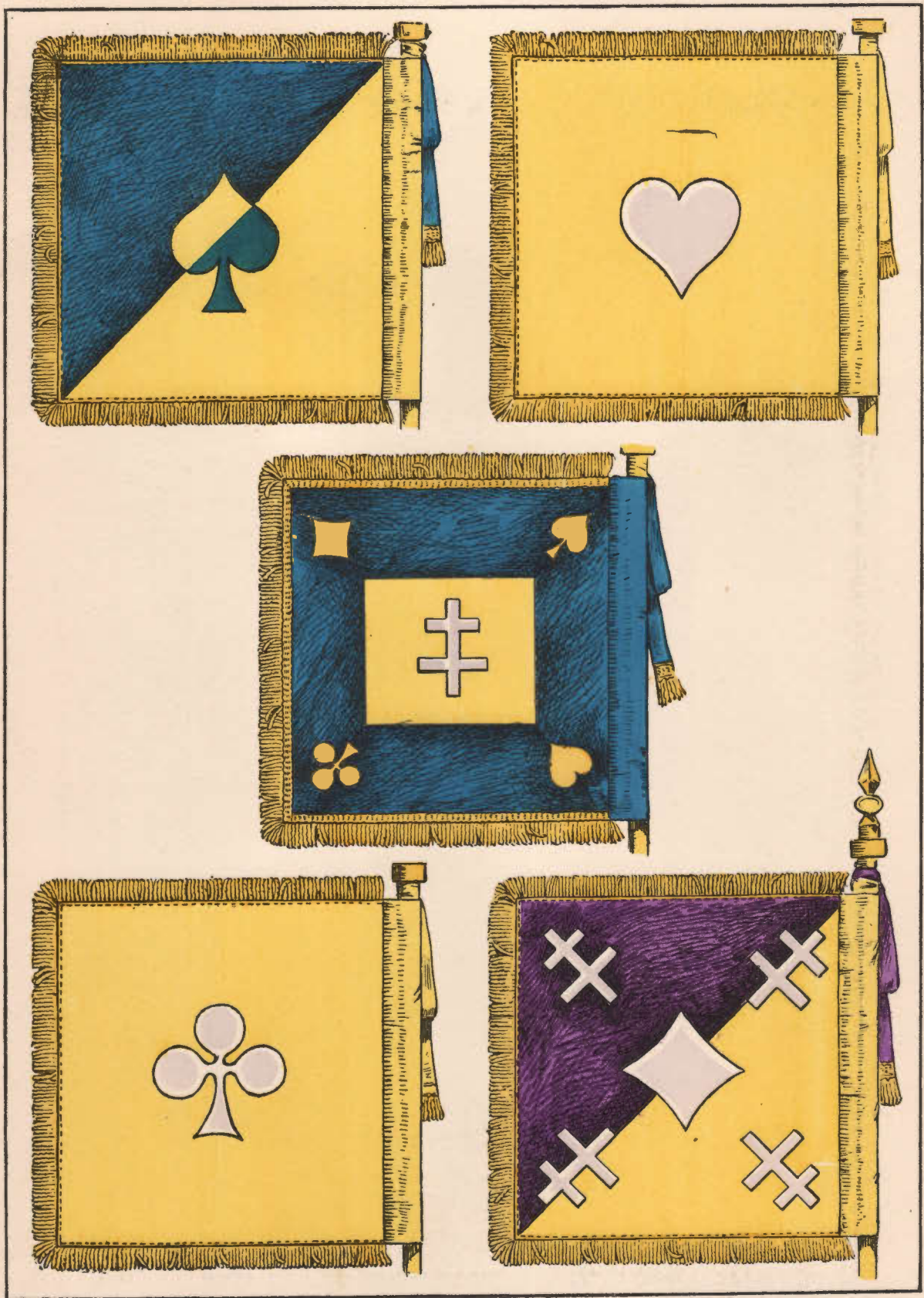
L'ARTILLERIE DE LA DIVISION SCHAUENBOURG

Campagne d'Helvétie — 1800.

Artilleurs à cheval — Conducteur — Artilleur à pied.



Fanions du 3^e Bataillon du 156^e Régiment d'Infanterie
après Mars 1918 - Face.



Fanions du 3^e Bataillon du 156^e Régiment d'Infanterie
après Mars 1918 — Revers.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * * *

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy,

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil ».

8 séries nouvelles viennent de paraître

Série 120 — Le 9^e et 10^e Léger.

Séries 121 à 124 — Les troupes franco-italiennes.

Séries 125 à 127 — Le 7^e chasseurs à cheval.

Prix de chaque Série de 8 planches 3 fr. 50

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10 % à M. les Membres du Passepoil

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre
— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^e)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANCIENNE G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 4

— Tenues de la Cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI, avec planche en couleurs N° 7, de P. BENIGNI	49
— Nos alliés italiens. Texte et dessins par ITALO CENNI	53
— Épée d'officier d'artillerie 1 ^{er} Empire, dessin de J. HILPERT	57
— L'épée de la Confédération du Rhin 1806, par MAURICE BOTTET	58
— Bulletin de la Société	58
— Pistolet d'Arçon 1816, par P. BENIGNI	60
— Artillerie de marine 1835, par HENRI BOISSELIER, avec planche en couleurs N° 8, de HENRI BOISSELIER	60
— Échos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	63

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

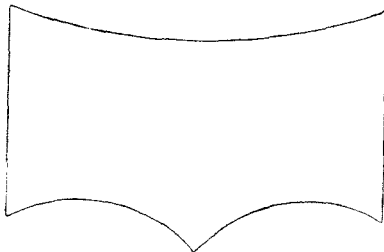
Suite de l'article paru dans le N° 3 de la 2^e année, page 33.

Le texte ci-dessous fait suite à la page 24.

« Les boutons de l'habit et de la veste seront de cuivre ou d'étain, suivant l'uniforme affecté à chaque régiment; ils seront massifs et la queue sera percée de deux trous en croix, arrondis à leurs angles: il en entrera dans chaque habit, 11 gros et 22 petits qui seront placés, savoir: 3 gros au bas du revers droit, 3 à chaque poche, et deux aux hanches; 7 petits à chaque revers, 3 à chaque parement, 1 à chaque épaulette et contre-épaulette, il y en aura de plus 12 à la veste (1). »

On observera que la distance séparant le premier bouton du revers du deuxième n'est pas indiquée; le dessin de ce revers que donne le règlement, et que nous reproduisons plus loin, comble d'ailleurs cette lacune. Il n'est pas fait mention non plus de la forme de l'épaulette et de la contre-épaulette des cavaliers et dragons. Elles étaient indentiques à celles des fusiliers de l'Infanterie dont voici la description (2).

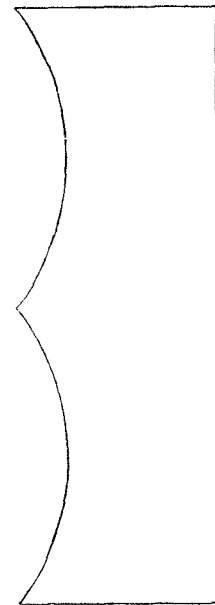
« Les habits des bas-officiers et soldats des compagnies de fusiliers, seront garnis d'une épaulette et d'une contre-épaulette en drap du fond de l'habit, larges de 2 pouces (5 cent. 41), y compris un liséré de drap de la couleur tranchante; elles seront cousues, par le bout supérieur, à la



Poche en travers

Tracé N° 1.

naissance du collet, et l'autre bout, qui sera terminé en écusson de la forme gravée (planche 1^{re} n° 4), s'attachera à un petit bouton placé près de la couture de la manche. Ces épaulettes et contre-épaulettes seront doublées de drap, garnies entre deux d'une toile, et



Poche en long

Tracé N° 2

d'après la planche 1^o du Règlement du 1^{er} octobre 1786, réduit au quart de la grandeur naturelle.

(1) Si l'on retranche les 4 boutons fermant les manches, la veste était boutonnée sur la poitrine par 8 boutons seulement.

(2) Chapitre 1^{er}, Article 1^{er} du Règlement.

auront trois piqûres; en temps de guerre, elles seront garnies, entre le drap de dessus et celui qui la doublera, d'une plaque de tôle à côtes. »

Les retroussis de l'habit avaient-ils un ornement? Il n'en est fait aucune mention dans le règlement, ni dans les tarifs qui, cependant énumèrent ceux des retroussis de l'infanterie. Les chasseurs à cheval seuls doivent les orner d'un cor de chasse, distinction qui a sans doute pour but de différencier leur habit de celui des dragons presque semblable. Notons que les retroussis de la cavalerie et des dragons n'ont pas d'ornements dans les descriptions de 1750, 1762 et 1767. Celle de 1776 seule donne à ces deux subdivisions d'arme une fleur de lis de la couleur du fond. En revanche le règlement de 1779 est tout aussi muet sur ce sujet que celui de 1786. Toutefois les documents iconographiques sérieux donnent à toute la cavalerie, y compris les carabiniers, une fleur de lis sur chaque retroussis, et aux dragons, une fleur de lis sur les retroussis antérieurs, et une grenade sur les retroussis postérieurs. Cette grenade était un souvenir du temps où les dragons faisaient, dans les sièges, le service de grenadiers d'Infanterie. La cavalerie n'obtint la grenade, *sur sa demande*, qu'au cuirassement des 12 premiers régiments sous le Consulat. Voici d'ailleurs la description des différents attributs portés par l'Infanterie⁽¹⁾ :

« Les retroussis des habits de fusiliers, seront garnis d'une fleur de lis de la couleur distinctive; ceux des grenadiers le seront d'une grenade, et ceux des chasseurs le seront d'un cor de chasse; le tout de la hauteur de 2 pouces et demi (6 cm 76) et d'une largeur proportionnée, conformément aux dessins gravés (planche 1^{re} n^{os} 5, 6 et 7); ces retroussis croiseront l'un sur l'autre⁽²⁾, à l'effet de quoi l'agrafe cousue sur celui de derrière sera à 2 pouces et demi (6 cm 76) de la pointe. »

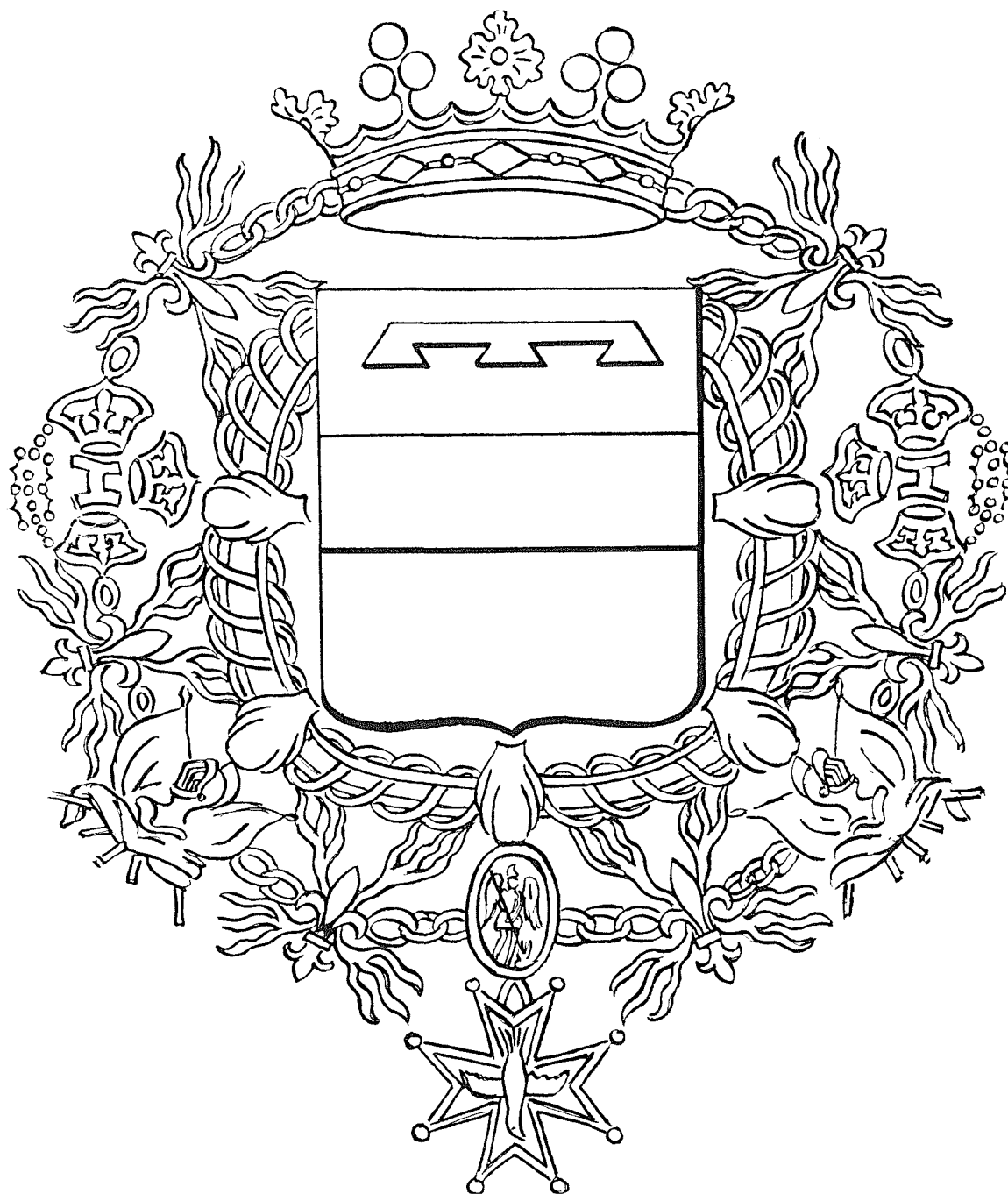
Il nous faut maintenant connaître les proportions et la coupe données à ces habits; ces renseignements, que l'on néglige trop souvent, sont indispensables pour représenter l'uniforme de l'époque avec son caractère propre et son chic particulier. L'habit de 1786 est ample et n'affecte pas cette forme ajustée et presque étriquée qu'il a prise sous l'Empire. Celui de la cavalerie surtout devait être encore plus large. On objectera que depuis la chute du Ministre St-Germain, les cavaliers ne portaient plus la demi-cuirasse; mais elle devait leur être rendue en cas de guerre et les habits étaient certainement façonnés dans cette éventualité.

(A suivre).

P. BENIGNI

(1) Chapitre 1^{er} article 1^{er}.

(2) Le retroussis de devant croisait sur celui de derrière.



Armoiries du Marquis de Béthune (Armand)

Colonel-Général de la Cavalerie de 1759 à 1791

D'argent à la face de gueules au lambel de trois pendants de gueules.

NOTE RELATIVE AUX CHASSEURS DU GEVAUDAN (1786) Planche N° 7.

Le Règlement de 1786 enleva aux chasseurs à cheval le casque qu'ils portaient depuis leur création. Mais le chapeau à visière qu'ils reçurent en échange ne devait être fourni chaque année que pour la moitié seulement de l'effectif des escadrons, en raison de sa durée légale de service. La moitié des hommes durent donc toucher des chapeaux en 1787, tandis que l'autre moitié n'abandonna le casque que dans la première moitié de 1788.

A l'exception du harnachement à la hongroise, des mousquetons et de la partie du fourniment se rattachant à cette arme à feu, qui durent être fournis en totalité pendant l'année 1787, le reste des modifications se fit « à mesure des remplacements », comme le voulait le règlement. Si les habits, les surtouts et les gilets en service ne différaient que par d'infimes détails de ceux du nouveau modèle, le changement fut surtout sensible pour les vestes vertes, qui remplacèrent les blanches par sixième chaque année, pour les culottes hongroises et les bottes à la hussarde qui étant fournies par moitié durent hâter la disparition des culottes de peau et des bottes molles à la dragonne.

Nos 3 types sont à l'ordonnance de 1786. Nous avons choisi des militaires auxquels la date du remplacement de leurs effets a permis de toucher la totalité de ceux du nouveau modèle, à l'exception du simple chasseur, qui a encore le casque.

Les règlements n'autorisaient le plumet qu'aux hussards, bien que certains régiments de Dragons se permirent cette fantaisie. Assimilés aux hussards pour le service, une partie de l'armement et de l'équipement, le harnachement et la taille des hommes et des chevaux, les chasseurs s'empressèrent de leur emprunter le plumet, symbole du Cavalier léger. Ceux que nous donnons ici ont été notés sur les merveilleuses suites d'uniformes du graveur strasbourgeois Striedbeck.

ERRATUM AU SUJET DU GUIDON DES DRAGONS D'ARTOIS

Planche N° 1 de la 2^e année.

Monsieur O. Hollander, l'éminent érudit, dont les remarquables études sur nos enseignes sont appréciées de tous les chercheurs, m'écrivit une lettre du plus vif intérêt au sujet de ma planche représentant un porte-guidon d'Artois-Dragons. Lui laisser la parole est la meilleure preuve que je partage totalement sa manière de voir :

« Dans une notice sur Damas-Dragons, publiée dans le Carnet de la Sabretache en 1901, j'ai indiqué en passant que le régiment, devenu en 1774 Dragons d'Artois, eut des Guidons aux couleurs et armes de Charles-Philippe, Comte d'Artois, plus tard Charles X. J'ajouterai que ces Guidons étaient à double face cramoisi et vert.

« La face cramoisie était ornée d'une allégorie représentant un rocher et une cascade avec, sur un ruban d'argent, la devise : *NEC PLURIBUS IMPAR*.

« Le revers, vert, était chargé des armes particulières du prince, entourées des colliers des ordres du Roi et accompagnées de trophées de drapeaux du Colonel-Général des Suisses et Grisons. Le tout sur fond fleuredelisé et avec aux angles et aux pointes, le chiffre couronné du Comte d'Artois. » En conséquence c'est le Guidon qu'on vient de décrire qui aurait du figurer sur la planche 1 au lieu de celui que j'ai représenté.

P. B.

BLASONS

Nous donnerons successivement les Blasons qui décoraient en 1786 les tabliers de timbales et les banderoles de trompette des différents régiments de Cavalerie. Nous commençons ci-contre par celui du Marquis de Bethune qui décoraient ceux et celles du Régiment. Colonel-Général-Cavalerie. — Le blason est entouré du collier des ordres du roi. Nous le donnons ici une fois pour toutes et y renverrons pour les autres armoiries qui comportent ce collier.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

NOS ALLIÉS ITALIENS

Marques distinctives des grades de l'armée italienne au cours de l'année 1915.

L'armée italienne est entrée en guerre en Mai 1915, complètement habillée avec la tenue de campagne dite: « gris-vert » adoptée depuis 1909. Dans cette tenue, les grades des officiers se distinguaient par des galons en tissu du métal de l'arme sur le képi, et par des étoiles en argent sur les pattes d'épaule; celles-ci étaient pour les officiers supérieurs entourées d'un liséré du métal de l'arme; pour les généraux les étoiles étaient en or sur des pattes

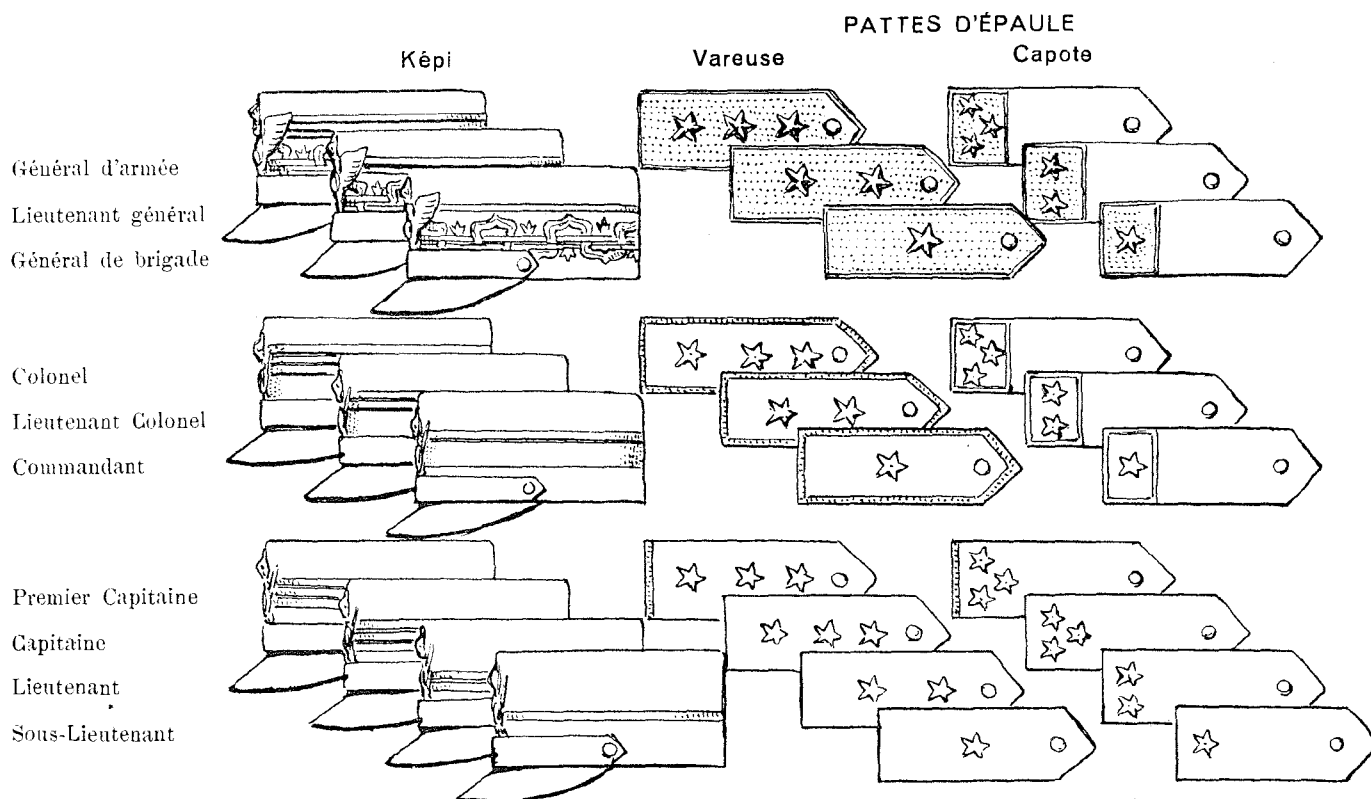
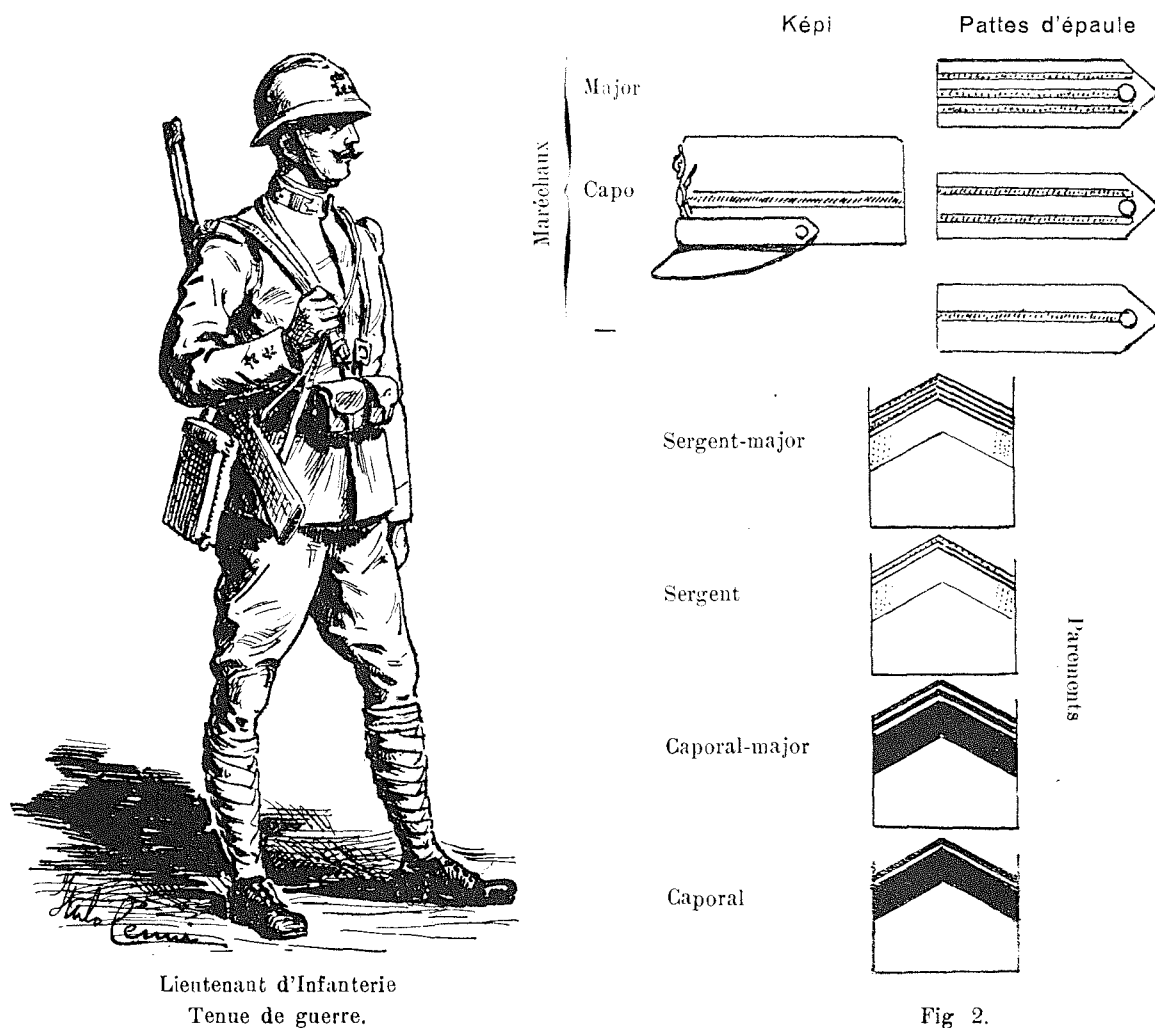


Fig. 1.

d'épaule en tissus d'argent sur fond rouge (Fig. 1). — Pour la troupe les grades étaient distingués par des galons du métal de l'arme pour les sous-officiers, et en laine noire pour les caporaux — placés sur le parement (Fig. 2). Il faut remarquer que l'armée italienne ne comprend pas d'adjudants, mais trois classes de maréchaux (marescialli) sortes de sous-officiers supérieurs d'un grade plus élevé que les sergents-majors; les maréchaux n'ont pas de distinction aux parements mais ils portent un galon au Képi et un, deux ou trois lisérés en long sur la patte d'épaule (Fig. 2).

En avril 1915 pour diminuer la visibilité des insignes de grade des officiers, les galons du métal du Képi furent remplacés par d'autres équivalents en soie grise. En juillet 1915 fut adoptée pour les officiers combattants une tenue de guerre semblable à



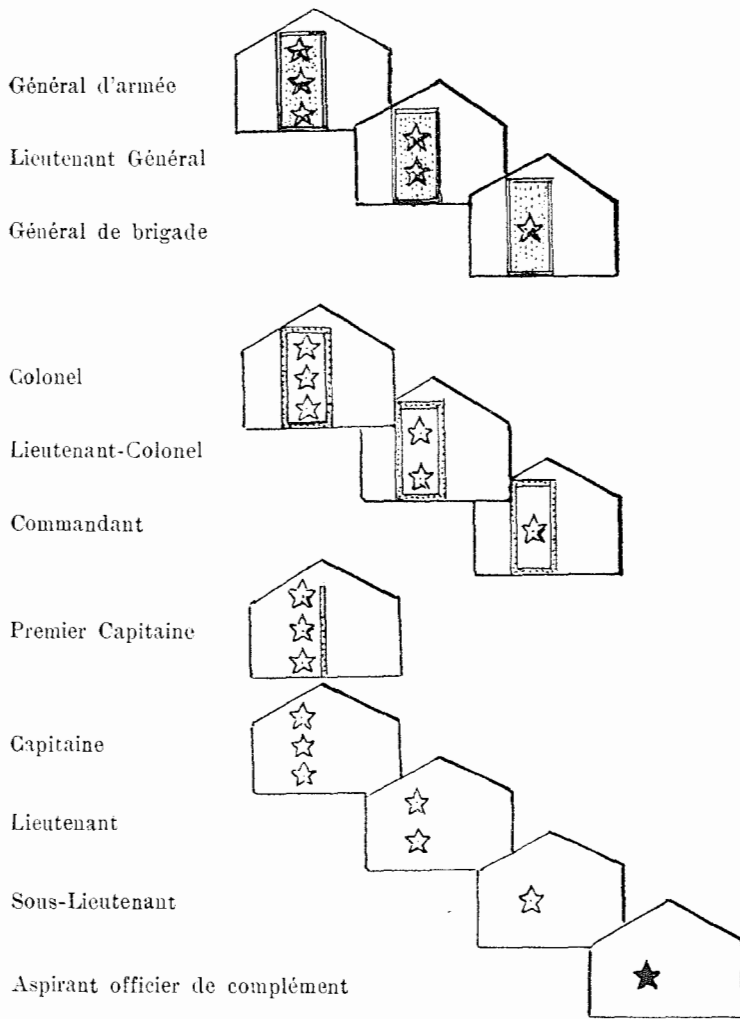


Fig. 3

celle de la troupe. Pour cette tenue les grades des officiers ne furent distingués que par les parements avec étoiles et lisérés placés sur la partie externe et antérieure des parements (Fig. 3). Pour la troupe on supprima les galons en tissus d'or ou d'argent en les remplaçant pour tous les grades par des galons en laine noire (Fig. 4): seuls les maréchaux eurent pendant quelque temps de petits lisérés en laine noire sur les pattes d'épaule.

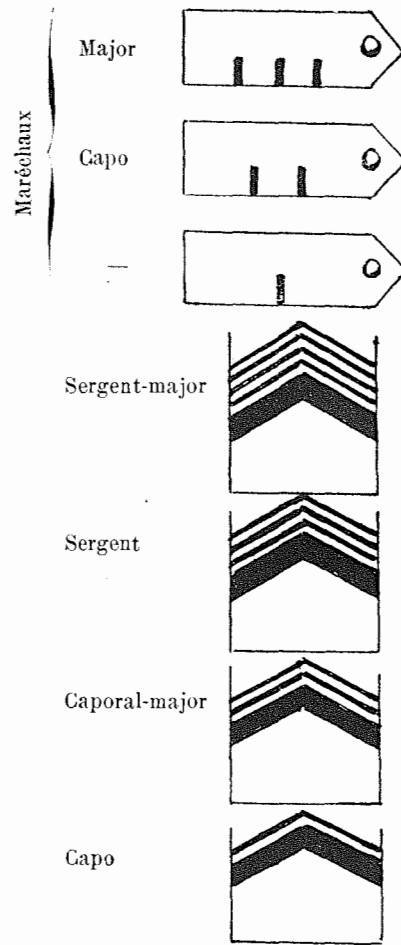


Fig. 4

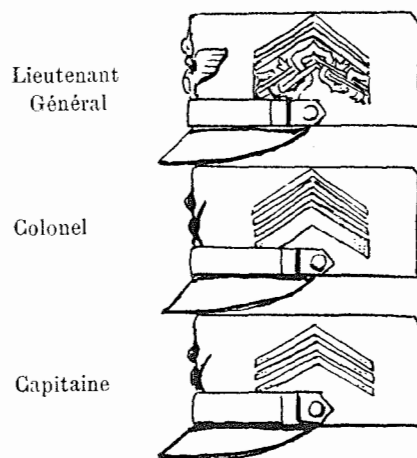


Fig. 5

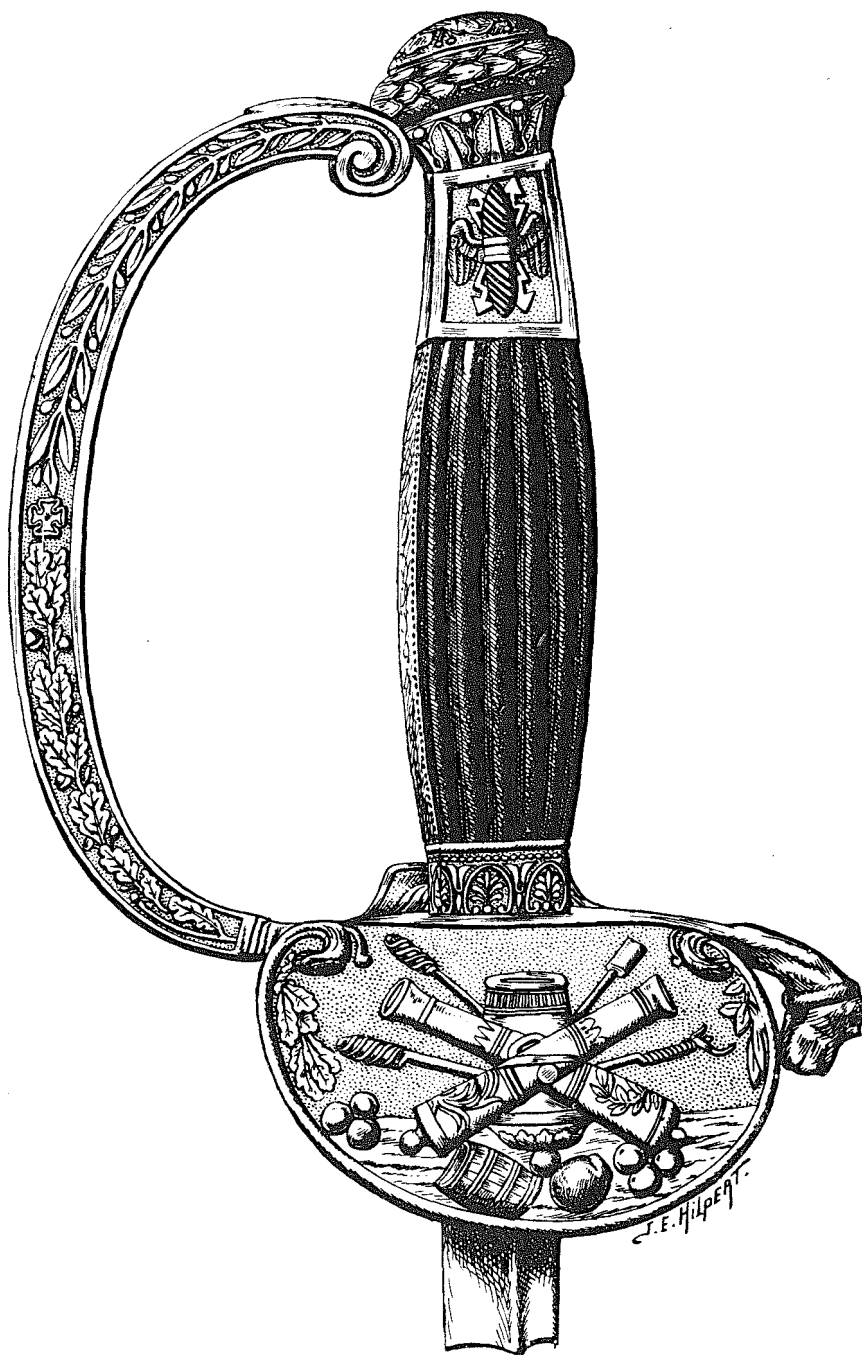
Vers la fin de l'année on mit à l'essai une nouvelle distinction des grades formée par de petits galons en forme de brisques, en soie grise, placés sur le côté du Képi pour les officiers (Fig. 5) mais ils ne furent portés que pendant quelques mois et on revint aux galons horizontaux pour les officiers non combattants et au Képi sans aucune marque distinctive pour les officiers combattants. — Le grade d'aspirant officier de complément institué le 15 juillet 1915 fut distingué par un liséré noir au Képi et une petite étoile noire au parement.

Au cours des années suivantes de la guerre furent introduites de nouvelles modifications, qui feront l'objet d'un article ultérieur.

ITALO CENNI et E.-L. BUCQUOY.



Caporal d'Infanterie
Tenue de guerre.



Épée d'officier d'Artillerie, 1^{er} Empire
Poignée ébène et bronze doré
(Collection Henri Defontaine)

L'ÉPÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN 1806

Il est intéressant, au moment où un nouveau groupement rhénan va se former, fatalement en dehors des influences prussiennes, de retrouver les traces de la Confédération du Rhin en 1806. La question se repose de même, non plus sous l'hégémonie de Napoléon empereur des français, ni de la Prusse, mais sous celle d'alliés unis par des bases philosophico-ethnographiques.

Il nous a paru à ce titre intéressant de présenter l'épée de la Confédération du Rhin. Je l'ai trouvée par hasard en remarquant que la coquille antérieure reproduisait la médaille commémorative de la formation de la Confédération du Rhin en 1806, et j'ai eu une certaine satisfaction de la retrouver dans l'album d'un fourbisseur français: Fournérat 28, rue Neuve S^t Nicolas (faubourg S^t Martin).

Combien la Confédération comprit-elle de princes ou principicules germaniques jurant de se séparer du sacro-saint empire? Le sujet est trop grand pour s'établir par une épée et une médaille qui ne sont que les témoins très intéressants d'événements qui se reproduisent et s'imposent; car j'estime que chaque bibelot amène ses réflexions historiques. Quel fut maintenant le propriétaire de cette épée? Sans doute un de ceux qui comme en tous temps flattaient le maître et suivaient la mode.

MAURICE BOTTET.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du 2^{me} trimestre 1922 ont été admis dans la société comme membres actifs: MM. Comte d'Andlau à Stotzheim. F. Derendinger à Haguenau. Médecin-Major Ferron à Strasbourg. L. Lecueq à Tunis. Capitaine Pelard à Strasbourg.

Comme membre correspondant: M. D. de Vriès-Lam à Groningue (Pays-Bas).

Comme abonné: La librairie Brentanos à New-York.

Bibliothèque du Passepoil. — Notre bibliothèque a reçu dernièrement:

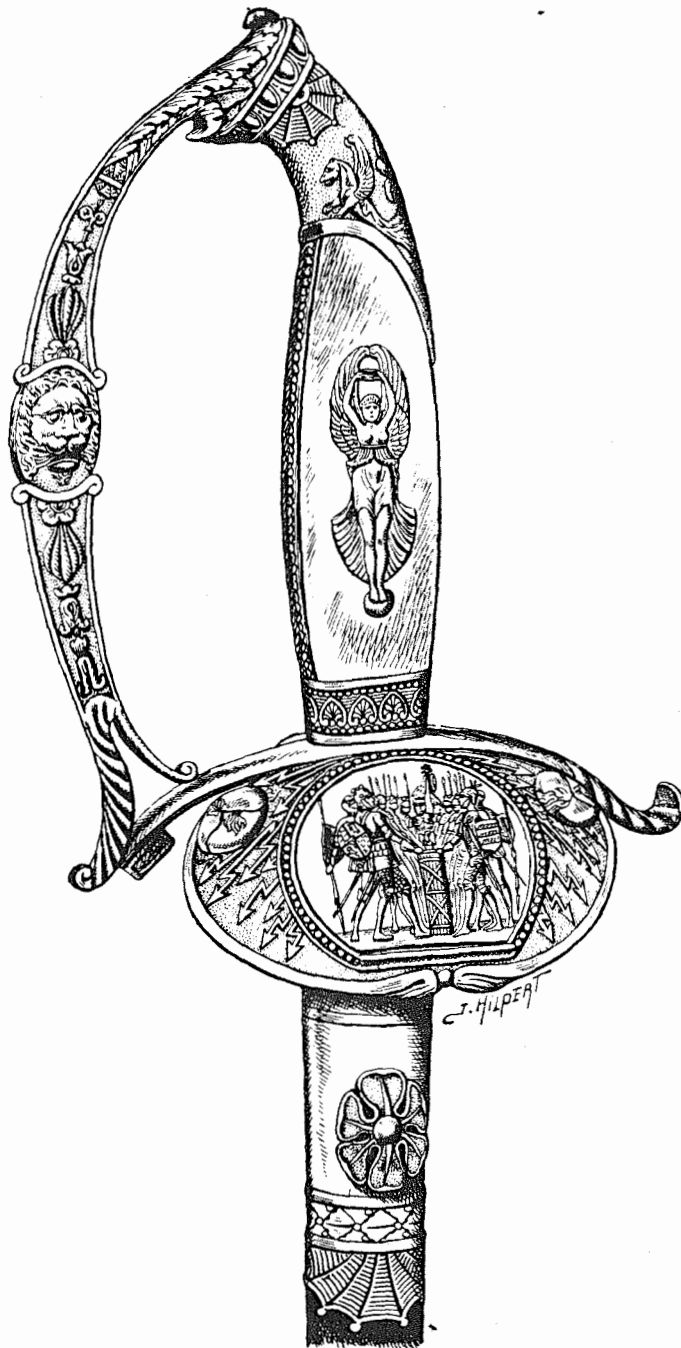
5) de M. le Professeur Italo Cenni de Milan deux albums historiques dessinés et publiés par son père le peintre Quinto Cenni. Album della guerra Italo-Turco 1911—1912 et 6) Album della guerra del 1859.

7) de M. le Capitaine Bucquoy son ouvrage sur

« Les Gardes d'honneur du Premier Empire ».



Médaille de la Confédération du Rhin
(Collection Maurice Bottet)
à l'avant le profil de l'Empereur



Épée de la Confédération du Rhin
1806
(Collection Maurice Bottet)

PISTOLET D'ARÇON

DES OFFICIERS DE CAVALERIE DE TOUTES ARMES ET DES OFFICIERS DE TOUT GRADE AYANT DROIT A ÊTRE MONTÉS, 1816

La planche ci-jointe est tirée d'une série composée et gravée en 1816 sous la direction du Général Bardin, et qui devait faire partie d'un grand règlement sur les uniformes, terminé en 1818, mais qui ne vit jamais le jour.

Nous avons pensé que les amateurs d'uniformes et plus particulièrement les collectionneurs d'armes seraient vivement intéressés par cette planche remarquable par la précision et le luxe des détails. Mais ce qui ajoute encore à l'intérêt, c'est que ce pistolet diffère par plus d'un point de celui d'officier du modèle 1816, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en le comparant avec le type réglementaire reproduit planche 4, dans la Monographie du Capitaine Bottet.

Or il n'existe pas, avant 1816, de modèle réglementaire de pistolet pour les officiers des troupes. La différence entre ces deux armes vient donc certainement de ce que l'original de notre planche a été gravé avant l'établissement du modèle 1816, car il est inadmissible qu'une planche, destinée à devenir officielle, puisse s'écarter si sensiblement du modèle réglementaire, principalement pour ce qui concerne la cambrure de la crosse et la forme de la baguette.

Il est donc permis de croire que, malgré la grande variété d'armes dites de luxe dont firent usage les officiers sous le 1^{er} Empire, ce type dut être assez répandu, abstraction faite, bien entendu, de la fleur de lis ajoutée sous la Restauration à la partie antérieure de la sous-garde. La planche grandeur nature a été réduite de moitié.

P. BENIGNI.

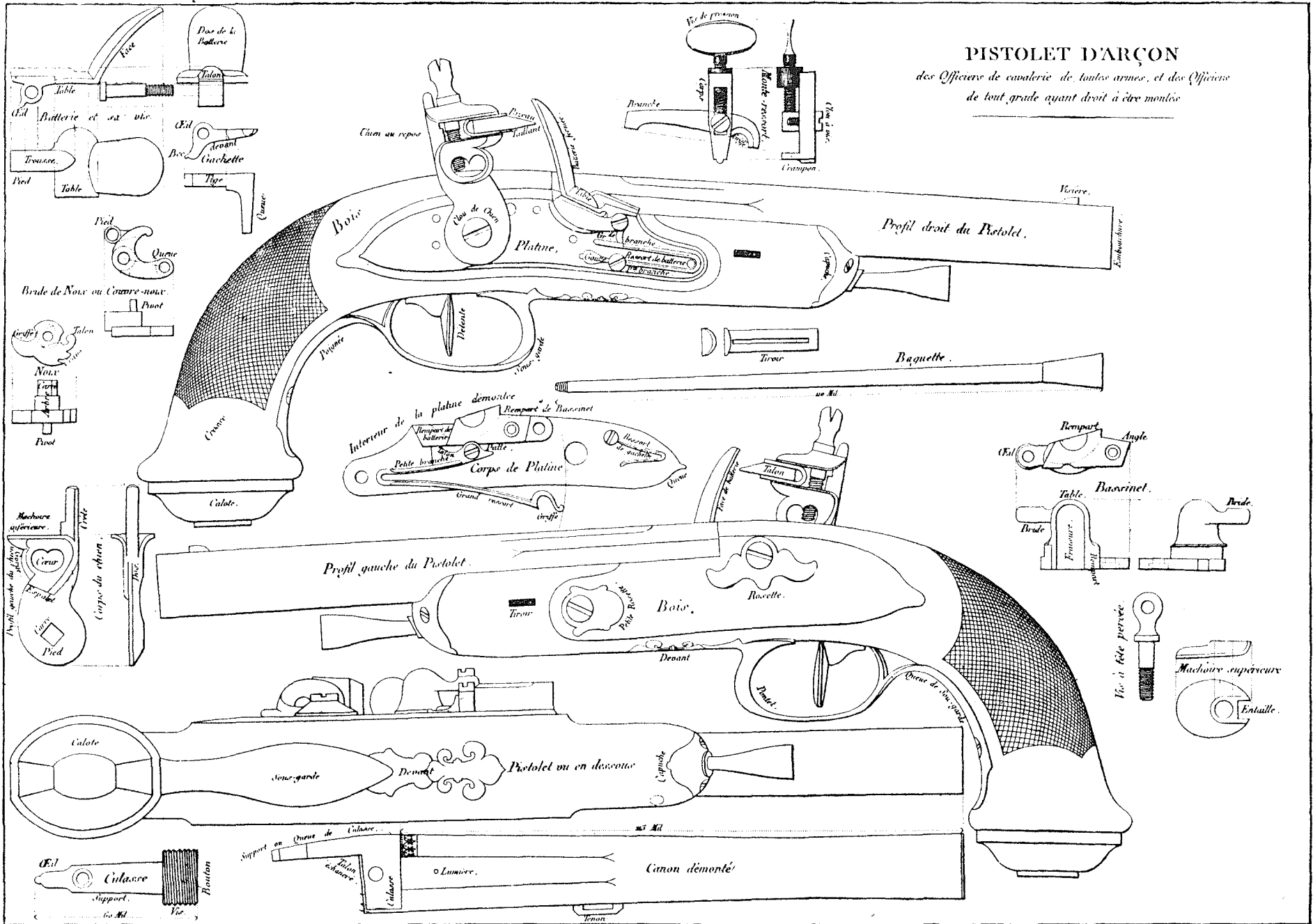
ARTILLERIE DE MARINE 1835

PLANCHE N° 8.

En 1835 le corps de l'artillerie de marine avait conservé son organisation de 1822. Soit 1 régiment de 24 compagnies de canoniers et des compagnies d'ouvriers d'artillerie (5 suivant Lienhard et R. Humbert). Il était affecté au service de l'artillerie de côtes et à celui des colonies.

PISTOLET D'ARÇON

des Officiers de cavalerie de toutes armes, et des Officiers de tout grade ayant droit à être montés



C'est du recueil de Valmont, cette source inépuisable de documents sur les uniformes peu connus, que nous avons extrait nos artilleurs qui présentent des particularités d'uniformes et d'armement assez curieuses. D'après des ordonnances des 7 août et 13 novembre 1822, l'artillerie de marine devait porter la même tenue que l'artillerie de terre sauf que les boutons et plaques du shako portaient deux canons croisés sur une ancre. Aussi nos personnages ont-ils l'habit-veste à revers et collet bleu-foncé parements, basques, passepoils du collet, des revers et des poches éclartés, épaulettes, cordons-fourragères, galons de 1^{re} classe de même nuance, pantalons bleu-foncé à doubles bandes et liséré éclarte, shako noir, aigrette, galons et chevrons rouges, les boutons et ornement du shako en cuivre.



Ouvriers d'artillerie 1845
Sous-officier d'après Valmont

Habit collet revers bleus — Epaulettes cordons passepoils retroussés, parements écarlates — Galons or — Boutons cuivre — Pantalon bleu — Bandes et passepoil rouges — Schako noir — Galons et plumet rouges — Gêtres blanches.

Mais l'armement n'est pas celui de l'artillerie de terre. Si les servants de l'artillerie à pied portaient depuis 1829 le mousqueton et le sabre modèle 1816, leurs frères de la marine avaient conservé le fusil, peut-être même celui de voltigeurs ou de dragons, car il est garni de cuivre et muni de la baïonnette, ce qui ne doit pas surprendre car bien souvent ils firent le service de fantassins. Les souvenirs du Prince de Joinville nous en témoignent, car dans une de ses planches représentant l'attaque de la Vera-Cruz en 1838, nous voyons un canonier chargeant à la baïonnette en compagnie des matelots de débarquement (il y avait là trois compagnies d'artilleurs qui se comportèrent très vaillamment.

Il y eut des tambours jusqu'en 1842. Notre tapin est curieux par son aigrette tricolore tout-à-fait inconnue.

Il porte le galonnage au collet, parements et étussons à la taille fixé par l'ordonnance de 1827. Enfin, le sous-officier dénommé sergent par Valmont qui savait ce que parler veut dire en matière d'artillerie de marine, est le plus curieux. Son costume est réglementaire, il porte le pantalon de toile en service aux colonies, mais que penser de son armement? Il a le fusil et la baïonnette de la troupe, le havresac et les guêtres comme les camarades, mais pourquoi ce sabre de cavalerie qui a sa raison d'être pour une tenue de servant monté, mais qui détonne avec le sac du soldat d'Infanterie. Et pourtant ce n'est ni une fantaisie individuelle, ni une méprise d'artiste nous retrouvons ce sabre porté par un

simple ouvrier d'artillerie de Marine 1834, représenté dans *la Giberne*, en tenue de ville, il est vrai; nous le retrouvons dans un autre dessin de Valmont dont nous donnons un croquis ci-contre qui représente un sous-officier d'ouvrier d'artillerie à l'ordonnance de 1845 qui tout en ayant sac au dos et guêtres blanches porte au côté un remplacement du coupe-choux, un superbe bancal modèle 1822.

Il y a quelques années encore les maréchaux-des-logis d'artillerie de forteresse et des compagnies d'ouvriers portaient le sabre de cavalerie en tenue de ville, en outre les sous-officiers des compagnies d'ouvriers le portaient en tenue d'exercice; ils ne portaient le mousqueton et le sac qu'en tenue de mobilisation.

Nos collègues du *Passepoil* nous pardonneront cette trop longue digression sur l'armement du brave sergent chevronné de canonniers, mais nous avons cherché à démontrer l'exactitude des documents de Valmont dans leurs plus petits détails, détails qui ont trop souvent été omis, par les autres artistes qui ne fixèrent que l'aspect général des troupes qu'ils eurent sous les yeux.

HENRY BOISSELIER.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Au musée des Arts Décoratifs est organisée une *exposition rétrospective du Second Empire* où est donnée aux visiteurs une parfaite vue d'ensemble de la vie à cette époque relativement si proche, cependant si lointaine. Au point de vue militaire nous y avons remarqué très peu de choses intéressantes; cependant quelques-unes sont à signaler.

D'abord un dessin au crayon: projet de costume de Sacre pour Napoléon III. Il s'agit d'une tunique genre Cent-Gardes, brodée du collet au bas de la jupe, ornée de fausses poches brodées, en large, dans la couture de taille. Cette tunique est recouverte par une cuirasse d'acier ciselé, recouverte d'un hausse, col de pur style Louis XIII qui fait anachronisme, et par dessus ces armures le grand collier de la Légion d'Honneur dont forcément la croix se trouve descendre à hauteur du nombril. — Un merveilleux porte-mine en or émaillé, donné à l'Impératrice à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, où tout du long se trouvent des sujets et vues militaires d'une finesse d'exécution hors de pair. (On y remarque un Cent-Gardes avec le casque sans crinière et la *soubreveste* ou cuirasse de salon). — Une épée d'officier des dragons de l'Impératrice, en vermeil ciselé à jour et une épée d'officier des

carabiniers de la garde, seul modèle connu d'un projet exécuté en aluminium ciselé (coll. Reubell). — Une assiette du mess des Cent-Gardes, en porcelaine blanche, timbrée au centre d'un aigle doré couronné avec le mot Cent-Gardes autour. — Des aquarelles relatives aux Guides où figurent toutes les tenues du corps, quelques-unes peu connues, comme la tunique vert-foncé ornée seulement d'attentes d'épaulettes, portée par les officiers en petite tenue de service l'été, avec le pantalon basané et leur long paletot pelisse fourré et soutaché de ganses noires en petite tenue de ville l'hiver. Les vestes vertes et rouges des guides et des trompettes en tenue d'écurie, etc.

La saison des ventes 1921—1922 s'est terminée, peu brillante en vérité par comparaison avec les précédentes d'après guerre. Aussi bien à l'Hôtel Drouot qu'à la galerie Petit, il n'y a eu que des ventes par suite de décès ou de levée de séquestres, tels que la vente *Heilbronner* (antiquités) de 4.700.000 fr. et la vente *Ferrari de Galliera* (timbres-poste) de 7 022.752 fr. C'est que d'une part, les droits prohibitifs relatifs aux exportations malheureusement levés trop tard ont détourné sur le marché de Londres les étrangers malgré l'avantage des changes à leur profit, et que, par ailleurs, le marché intérieur est presque tué en raison des frais exagérés à supporter à la fois par le vendeur et l'adjudicataire, environ 25 % dont 17.50 payés par ce dernier, qui, s'il est marchand, devra encore en revendant, verser à l'État 10 % de taxe de luxe, tous frais généraux en plus.

Quant à la Curiosité militaire elle brille de plus en plus par son absence, par pénurie de vendeurs et d'objets plutôt que d'acheteurs. Si un certain nombre d'entr'eux ont disparu depuis la guerre, des recrues nouvelles ont comblés les vides. Cependant les prix sont restés sensiblement les mêmes; la *belle* pièce est de plus en plus recherchée et se vendrait même à des prix relativement élevés en Curiosité si le nombre des grosses bourses en la matière n'était particulièrement limité en ce domaine qui n'intéresse pas la femme et même lui déplaît souvent franchement, alors qu'elle n'hésitera pas à s'offrir un petit *Saxe* de plusieurs milliers de francs pour une étagère de la vitrine de son salon.

Erratum : Dans notre dernier article sur l'exposition des Maréchaux page 46

ligne 21 lire Kellermann et non Jourdan,

lignes 28 à 31 — il n'y avait qu'un tablier de trompette et non quatre d'exposé.

HENRI DEFONTAINE.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



CHASSEURS DU GÉVAUDAN (5^e RÉGIMENT) — 1786.
Maréchal-des-logis et trompette — Grande tenue de service
Chasseur à cheval — Petite tenue de service journalière.

F



H. BOISSELER.

ARTILLERIE DE MARINE

Canonnier de 1^{re} classe
grande tenue d'hiver
1835

Sergent (sic)
tenue d'été
1835

Tambour
tenue d'hiver
1837

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * † ☉

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy,

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil ».

8 séries nouvelles viennent de paraître

Série 120 — Le 9^e et 10^e Léger.

Séries 121 à 124 — Les troupes franco-italiennes.

Séries 125 à 127 — Le 7^e chasseurs à cheval.

Prix de chaque Série de 8 planches 3 fr. 50

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10 % à M. les Membres du Passepoil

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre

— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^e)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

G. SCHWEITZER

(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU

(Trésorier)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANCIENNE G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 5

— Tenues de la Cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI	65
— Nos tirailleurs sénégalais, par A. GOICHON	69
— Bulletin de la Société	71
— L'armée franco-batave à Nurenberg en 1800—1801	72
avec planche en couleurs N° 9 de Job.	
— Epée d'officier invalide, par M. BOTTET.	72
— Échos et Nouvelles, par HENRI DEFONTAINE	74
— Epées et fourbisseurs, par le Docteur GEORGES	75
— L'avant-train du canon de 4, par V. HUEN	77
— Le premier régiment d'Eclaireurs à cheval 1814, par E.-L. BUCQUOY.	78
avec planche en couleurs N° 10, de E.-L. BUCQUOY.	
— Questions et réponses.	80

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

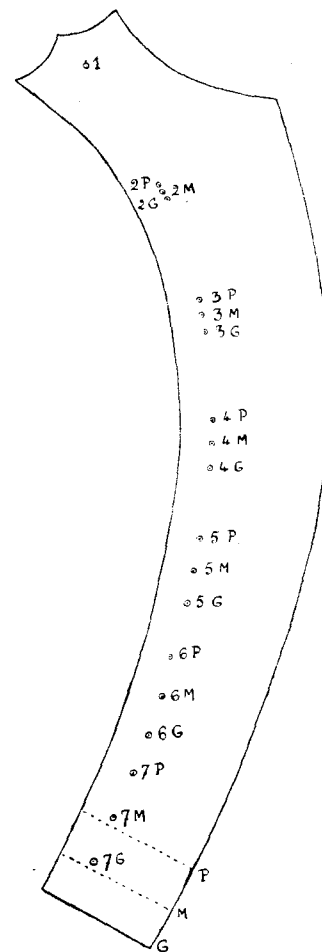
TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 4 de la 2^e année, page 49.

Toutes les parties de l'habillement ⁽¹⁾ seront bien proportionnées à la taille et grosseur des hommes, de manière qu'ils soient bien vêtus sans être gênés dans aucun de leurs mouvements, et les habits seront tenus assez longs pour que agrafés et boutonnés dans toute leur longueur, ils puissent arriver jusqu'à 3 pouces et demi (9 cent. 47) de terre, l'homme étant à genou et bien droit. ⁽²⁾ Ceux de la Cavalerie seront tenus assez larges pour pouvoir en agraffer les revers et les boutonner par dessus la cuirasse qui sera portée sur la veste.

Les prescriptions données à l'infanterie sont plus complètes ⁽³⁾. « Les poitrines seront tenues très larges, et le dos de l'habit et de la veste, d'une manche à l'autre, le sera suffisamment, de même que les entourures. La mesure sera prise à chaque homme sur la poitrine, les épaules étant soutenues et bien effacées; et pour prendre la mesure du dos, on les lui fera porter en avant. On observera que les revers doivent se boutonner aisément dans toute leur longueur. »

La taille ⁽⁴⁾ de cet habit était très longue, car la ceinture se portait alors fort basse. Vue de dos, la partie de l'habit comprise entre la base du collet et les boutons marquant la taille était sensiblement plus longue que celle des basques. Le bas des revers arrivait à peu près au niveau du bord supérieur du ceinturon, placé lui-même très bas sur les hanches, et le dernier des trois boutons, posés au bord droit de l'habit, sous le revers, était à peu près à la hauteur du bas des basques de



Coupe du revers d'habit,
réduit au quart

Tracé n° 3 de la planche 1^{re} du Règlement. Les lettres P, M, G, se trouvant en face des pointillés ou du bas du revers, indiquent l'endroit où il se termine pour les tailles petite, moyenne, grande. Les petits cercles accompagnés d'un chiffre et des mêmes lettres indiquent l'emplacement de chacun des six derniers boutons suivant les trois tailles, le premier restant invariablement à la même place.

⁽¹⁾ Sur l'original ce paragraphe et le suivant sont placés après la description de la culotte.

⁽²⁾ Cette distance était réduite à 3 pouces (8 cent. 12) pour les troupes à pied.

⁽³⁾ Chapitre 1^{er}, Article 1^{er}.

⁽⁴⁾ Le mot *taille* est pris ici dans le sens de *corsage* de l'habit.

la veste. Quand on observera que ce bouton se trouvait au niveau de ceux marquant la taille, on aura une idée de la longueur de cette taille. Cette disposition, qui ne datait pas de 1786, était prise, nous apprend Laporterie (1) « *tant pour la grâce à cheval, que pour garantir du froid qui passe par l'ouverture des plis d'un habit qui a la taille trop courte.* » Que devenaient cette « grâce » et cet avantage, pour des cavaliers portant derrière eux un volumineux paquetage ? Le Maréchal de Camp Comte de Custine va nous l'apprendre (2).

« *Il est impossible, affirme-t-il, d'imaginer un vêtement plus incommode, avec lequel il soit plus difficile d'agir, moins propre à porter la cuirasse . . .* », il a « *des basques que l'on ne sait où placer. Sur la charge la doublure se déchire; tous les plis de l'habit et la longueur de la taille, qui empêchent les basques de se placer à côté de lui, ne lui en font qu'un paquet incommode.* » Pour nous, amateurs de pittoresque, et n'ayant pas à subir ces inconvénients, nous nous montrerons moins sévères que cet officier général, car la mode de placer les basques sur la charge est des plus caractéristiques.

Pour en finir avec l'habit, nous ferons remarquer que le règlement est muet sur le nombre et la place des crochets des revers et sur la largeur du bas des basques. Voici ces renseignements relevés sur un habit de l'époque, qui a appartenu au Régiment d'Infanterie *Salis-Grisons*, et qui se trouve au Musée de l'Armée. Les revers pouvaient s'agrafer sur la poitrine, au moyen de huit crochets, dont les deux premiers seuls étaient utilisés, comme on le verra plus loin. Le premier crochet se trouvait à 1 centimètre de la base du collet, le deuxième à 5 centimètres du précédent, le troisième à 5 centimètres, le quatrième et le cinquième chacun à 5 centimètres et demi, le sixième à 6 centimètres, et le septième et le huitième, chacun à 7 centimètres.

Le bas des basques avait une largeur totale de 65 centimètres, partagée par le pli, qui se trouvait à 21 centimètres environ du bord postérieur et à 44 centimètres du bord antérieur.

La culotte uniforme sera de peau de daim pour l'entretien de laquelle il sera payé chaque année, à chacun des Bas-officiers, Cavaliers et Dragons, sur la Masse de l'habillement, la somme de 4 livres, au moyen de laquelle ils seront tenus de pourvoir à la fourniture de ladite culotte et de celle de rechange en peau commune; cette somme de 4 livres ne sera acquise qu'aux cavaliers, qui seront présents à la revue de Septembre de chaque année; ceux qui, devant partir par congé d'ancienneté, ne contracteraient pas un nouvel engagement, ne participeront pas au décompte desdites 4 livres; les hommes de recrue présents à la revue de septembre, recevront comme les anciens cavaliers et dragons, le montant de ce décompte, et ceux qui arriveront

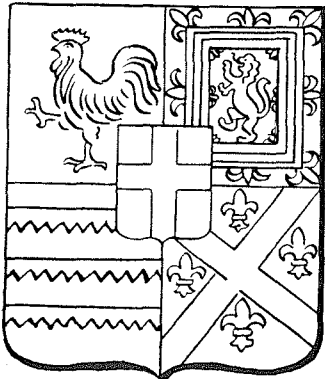
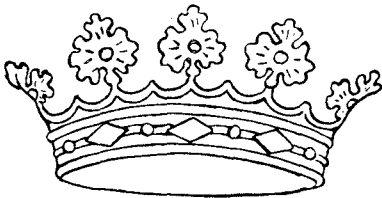
(1) Institutions militaires pour la Cavalerie et les Dragons, p. 6.

(2) Mémoire d'observations sur l'habillement, l'équipement et les manœuvres de la Cavalerie, vers 1786, Carnet de la Sabretache, 1893, p. 183.

après cette revue n'y pourront rien prétendre, à l'exception toutefois des hommes qui seraient absents pour cause légitime, auxquels il sera tenu compte desdites 4 livres lors de leur retour au corps. Cette somme ne sera pas remise à la disposition des cavaliers et dragons; elle sera conservée à la caisse du régiment, pour être employée à la dépense de l'entretien des culottes; et dans le cas où le produit n'en serait pas suffisant, les cavaliers et dragons contribueront audit entretien, au moyen de leur décompte personnel de linge et chaussure.

Le règlement de 1779 n'est pas plus explicite sur la forme que devait avoir la culotte; nous savons seulement que depuis 1767 elle était « faite en caleçon », c'est-à-dire « de manière qu'elle tombe jusque vers le milieu du gras de la jambe », et que, à partir de 1776, elle fut raccourcie: « La culotte, dit le règlement du 31 Mai, sera à pont-levis . . . ; elle sera montée très haut et proportionnellement à la position de la hanche de l'homme; la ceinture aura 3 pouces et demi (9 centimètres 47) de largeur; le bas de la culotte couvrira entièrement le genou. » C'est la forme réglementairement en usage sous la Révolution et l'Empire. Elle était ouverte

(A suivre).

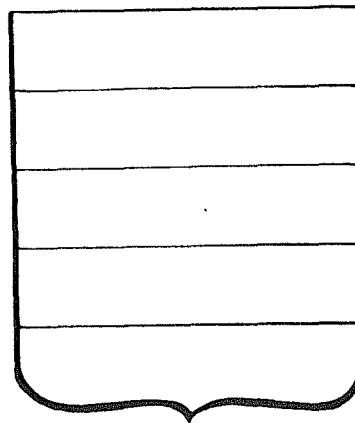
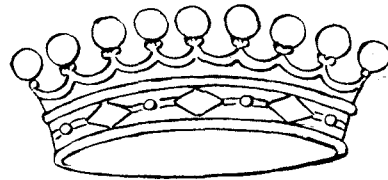


1

BLASONS

décorant les tabliers de timbales et les banderoles de trompettes des régiments

1. Mestre de camp Général, cavalerie.
2. Commissaire Général, cavalerie.



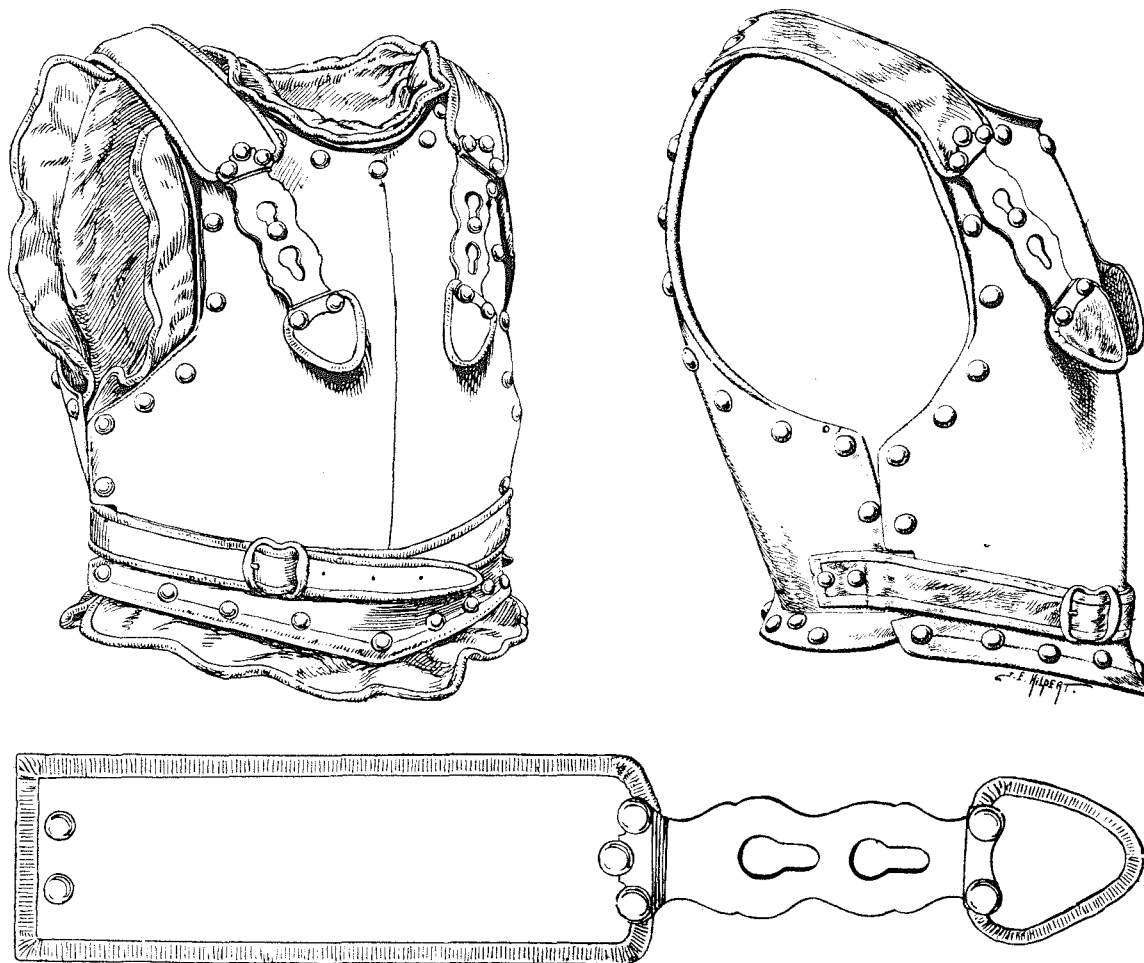
2

ARMOIRIES

1. — Duc de Castries (Armand-Charles-Augustin de la Croix), Mestre de Camp Général de la Cavalerie 1784—1790.

Écartelé au 1 de gueules au coq d'argent portant au col un écu chargé d'une fleur de lis d'or (L'hôpital); au 2 d'or au lion de gueules enclos dans un double trécheur fleuroné de même (Écosse); au 3 de sable à 3 faces d'or dentelées par le bas (Cossé); au 4 d'azur au sautoir d'argent accompagné de 4 fleurs de lis d'or; sur le tout d'azur à la croix d'or (La Croix de Castries).

2. — Comte de Beuvron (Marie-François d'Arcourt), Commissaire Général de la Cavalerie 1784—1791. De gueules à 2 faces d'or.



CUIRASSE D'OFFICIER DES CUIRASSIERS DU ROI. LOUIS XVI.

Collection E. Détaille. Musée de l'Armée.

En fer forgé peint en noir, clous de cuivre doré, sauf les deux recevant les agrafes des épaulières, qui sont en fer non bronzé. Épaulières et pattelettes se trouvant à l'extrémité des agrafes, en velours rouge, galonnées d'or. Le dessous de l'épaulière est recouvert d'un velours semblable, cousu aux bords et par dessus lequel sont rivés les 3 clous d'attache de l'agrafe. Agrafe et boutons en cuivre doré. Ceinture recouverte en velours rouge, galon et boucle or. Fraise de matelassure rouge, galon or.

Le plastron présente *au côté droit seulement*, à la partie joignant la dossière et au passage de la ceinture, une encoche qui paraît avoir été pratiquée pour éviter l'usure de la ceinture. Cette cuirasse porte une gorge à l'encolure seulement. Un bourrelet remplace cette gorge aux entourures où il va en diminuant vers le bas, pour disparaître vers le dessous des bras; il reparait très aplati au bas du plastron et à peine perceptible au bas de la dossière. Deux trous, dont il nous est impossible d'expliquer l'utilité, traversent la dossière au bas de l'entournure droite et le plastron du même côté, un peu au-dessus de la ceinture.

Longueur totale de l'épaulière	350 m/m
» de la partie recouverte en velours	200 »
Largeur de la partie recouverte en velours	65 »
Longueur de l'agrafe, y compris la pattelette en velours	170 »
» et largeur de la pattelette en velours	50 »

P. BENIGNI.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

NOS TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Parmi les troupes indigènes qui firent merveille au cours de la grande guerre, nos tirailleurs sénégalais. Un dessinateur parisien M. Auguste Goichon, qui fit campagne avec eux, a communiqué au *Passepoil* les notes et les croquis que nous sommes heureux de publier ici.

E.-L. B.

Deux Tenues de Tirailleurs Sénégalais.

La figure 1 représente la tenue portée aux colonies avant 1914. Cette tenue est bleu-marine. Les tresses des manches et du col, les passepoils, sont jonquille, les galons de grade rouge ou or. Au col deux écussons de drap noir fixés par des agrafes, et portant T. S. en lettres de drap rouge. En même temps que la tenue de drap, existe aussi une tenue de toile Kaki, de même coupe que l'autre, avec mêmes tresses jaunes. La ceinture rouge, se porte dessus ou dessous.

Les molletières, de forme triangulaire, sont de toile bleue ou kaki, suivant la tenue portée. Comme chaussures, des sandales. Plus récemment, des souliers (brodequins napolitains) assez fréquemment délaissés par les tirailleurs, qui ne s'y sont guère habitués complètement, que depuis la guerre en France.

Le tirailleur de la figure 1 porte la cartouchière de poitrine. Réglementaire depuis le



Fig 1.

colonel Négrier, on l'appelle aussi: cartouchière Négrier. C'est une cartouchière de toile, destinée à mettre les paquets de cartouches supplémentaires, plus à la portée ainsi que dans le sac. Au lieu du sac rigide des troupes métropolitaines, le tirailleur porte ses effets dans une toile de tente roulée, retenue aux épaules. Sur ce paquetage sont fixés les piquets de tente et supports brisés, les ustensiles de campement, l'outil.

En 1914, les tirailleurs portaient cette tenue, avec en plus, des bandes molletières ordinaires et des brodequins. Le façon de porter le fusil, de la main gauche, par l'extrémité du canon, est une allure très caractéristique des Tirailleurs Sénégalais. En marche, il n'est



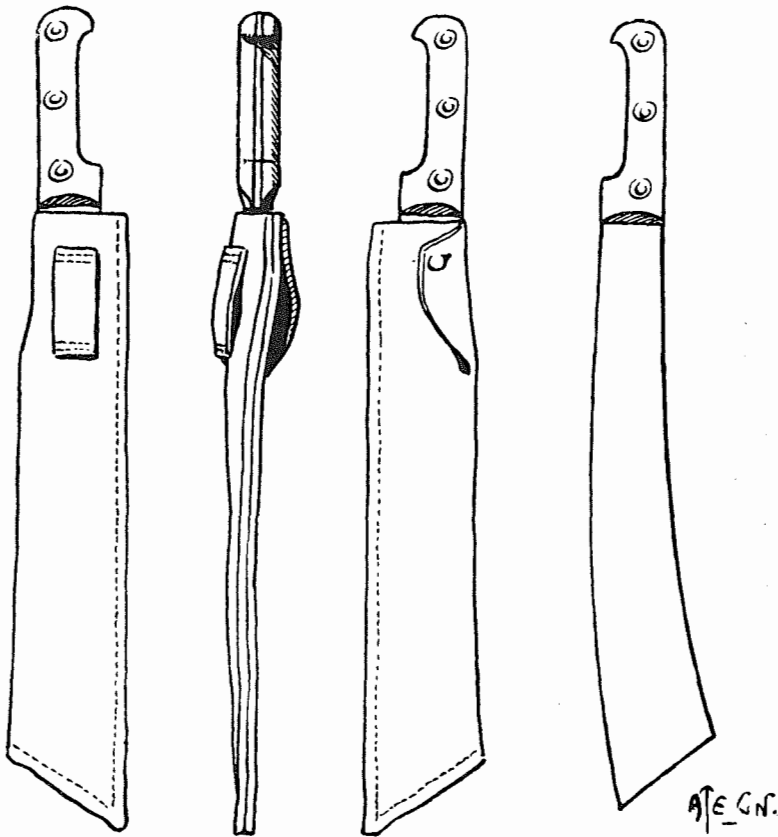
Fig. 2.

pas rare d'en voir au moins 4 sur 10 porter leur arme ainsi. En même temps que les autres troupes, au cours de la guerre, les Tirailleurs Sénégalais ont abandonné leur ancienne tenue pour une autre moins visible. Désormais nul pittoresque, nul détail particulier, ne les distingue plus des autres troupes. La tenue est de drap moutarde (Fig. 2) comme les autres troupes coloniales. La vareuse a 2 rangs de boutons et le col rabattu. Les premières vareuses de cette teinte avaient encore au col et aux manches, les tresses jaunes de l'ancienne tenue. Le pantalon porte le passepoil jaune. La capote et le casque sont bleu-horizon, sauf pour un bataillon, le 43^e si j'ai bonne mémoire, qui avait la capote et le casque de même couleur que le reste de la tenue. Je crois qu'actuellement tous les bataillons ou régiments ont la capote moutarde. Le tirailleur de la figure 2 porte à la main droite une amulette faite de coquillages.

L'équipement, armement, est le même que pour les autres troupes (fusil à chargeur, mod. 1907—15.) Sac réséda à cuirs jaunes. Une seule particularité: c'est le coupe-coupe, ou sabre d'abatis, que le tirailleur porte au côté droit, et dont nous donnons le détail dans la Fig. 3. Le coupe-coupe ne doit pas être considéré comme une arme, bien qu'il soit possible et même probable qu'il en ait servi. — C'est

avant tout un sabre d'abatis analogue au *Machet* américain, et il existait bien avant la guerre: la forme en était un peu différente, mais l'usage en était le même. Il est employé pour débrousser en campagne, couper le bois ou la viande au campement. Quand les tirailleurs dansent au son du tam-tam, ils s'arment souvent d'un coupe-coupe pour simuler certaines danses guerrières. Les tirailleurs sénégalais ne sont pas seuls à en être pourvus. Les tirailleurs Indo-chinois et malgaches l'ont également.

AUGUSTE GOICHON.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des Membres. — Au cours du 3^e trimestre 1922 ont été admis dans la société comme membres actifs: M. Faller à Strasbourg, M. le Comte de Pange à Paris.

Comme abonné: Le 29^e bataillon de chasseurs.

Bibliothèque du Passepoil. — Notre bibliothèque a reçu dernièrement de M. Allart de Mesgrigny:

- 8) Almanach impérial 1806.
 - 9) Nos Zouaves par Paul Laurencin.
 - 10) Leçons de chic par « Une sabretache ».
-

L'ARMÉE FRANCO-BATAVE A NURENBERG 1800—1801

PLANCHE N° 9.

Les 3 types de notre planche N° 9 proviennent de la même source que ceux de la planche N° 1 (voir texte page 2) : savoir une planche allemande sur l'armée franco-batave en garnison à Nurenberg en 1800—1801.

A remarquer : pour le fourrier la petite plaque matricule sur le cordon de la queue portée longue et fine comme par les soldats du Grand Frédéric ; pour le dragon hollandais le fourreau de sabre en acier terminé en pointe sans dard ; pour le dragon français le casque tout noir qui semble en cuir bouilli.

E.-L. B.

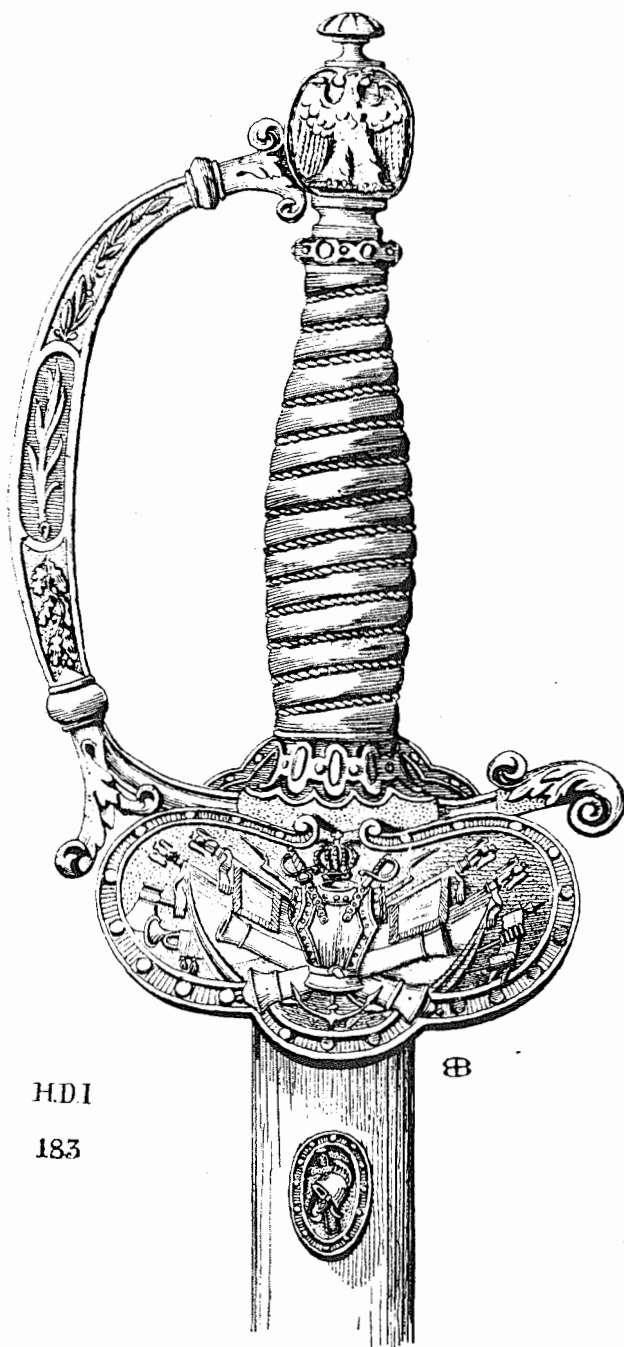
ÉPÉE D'OFFICIER INVALIDE

La Convention, par de nombreux décrets dont il serait oiseux de rappeler les dates, proscrivit les insignes *abhorrés* de la Monarchie et en particulier toute la passementerie d'Argent ce qui par parenthèse était assez enfantin, car le métal des épaulettes ou des boutons n'avait jamais eu de signification royaliste. Il y eut d'ailleurs des boutons républicains blancs, rares j'en conviens ; mais les Invalides continuèrent à porter le bouton fleurdelysé et eux aussi se firent rappeler à l'ordre. Il n'en a pas été de même après le 4 septembre 1870 pour l'épée d'officier invalide, qui est encore en service, si tant est qu'il soit encore un officier invalide, à part le vieux gardien du tombeau de l'Empereur.

Il y a une vingtaine d'années le Trésor vendit tout un stock, et les épées à des prix plus que bas : que sont-elles devenues ? toujours est-il qu'elles se sont faites rares et que le modèle vaut la peine d'être remémoré, en raison du pommeau et l'aigle qui ont pu sembler d'un emblème séditieux. De quelle époque date ce modèle dont la lame et les garnitures du pommeau sont identiques à l'épée d'état-major 1645 ? que portaient antérieurement les officiers invalides ? A ces deux questions je ne saurai répondre que par des hypothèses. L'épée semble dater de 1860 et antérieurement ce dut être de tous modèles à eux appartenant que s'armaient les vieux débris, dont le plus brillant paraissait, il y a quarante ans, à l'ancien hippodrome la lame en vermeil.

C'est le propre des gardes gouvernementales, des Écoles et des Vétérans de perpétuer les traditions. A la Grande Guerre, les plumets ont disparu comme le pantalon rouge. Le Casoar est resté.

M. BOTTET.



HDI

183

8

Épée d'officier invalide — fin 2^{me} Empire.

(Collection M. Bottet).

ÉCHOS ET NOUVELLES

Une exposition qui va durer jusqu'en novembre est de nouveau organisée à *La Malmaison*, par son conservateur M. Jean Bourguignon, qui, suivant les traces de son prédécesseur M. Jean Ajalbert se consacre avec succès à reconstituer l'histoire de ce palais bourgeois que le faste du Premier Consul et le charme accueillant de la citoyenne *Bonaparte* transformèrent, et parvinrent ainsi à en faire tout simplement le berceau de notre société française contemporaine, que les heures rouges de la Révolution avaient anéantie dans le chaos.

Il y a lieu de remarquer particulièrement dans cette exposition les escaliers ornés d'un papier-peint rarissime où figure en grisaille l'épopée napoléonienne, ainsi que des aquarelles documentaires d'une belle facture, représentant les campagnes impériales, et qui dormaient dans les greniers de Versailles; une collection de foulards et mouchoirs imprimés, naïfs témoignages du culte populaire. A côté : les cahiers bien écrits, les dessins assez habiles, les premières lettres, les jouets et le globe terrestre du roi de Rome. Près de là : la « table du divorce » où *Joséphine*, le cœur déchiré, laissa tomber son buste défaillant en pensant à sa grandeur anéantie, que rappellent justement sous vitrine une collection de ses robes diaphanes et légères, aux plis harmonieux; ces mannequins drapés de gaze lamée d'or et d'argent évoquent tout le charme de la tendre Joséphine, qui symbolisa le pouvoir et la grâce française réunis sous un même diadème, cependant qu'alentour, ses châles, ses bonnets fanfreluchés, ses ombrelles à jour, ses gants brodés, ses souliers de satin, par leur coquetterie surannée évoquent une délicate mélancolie.

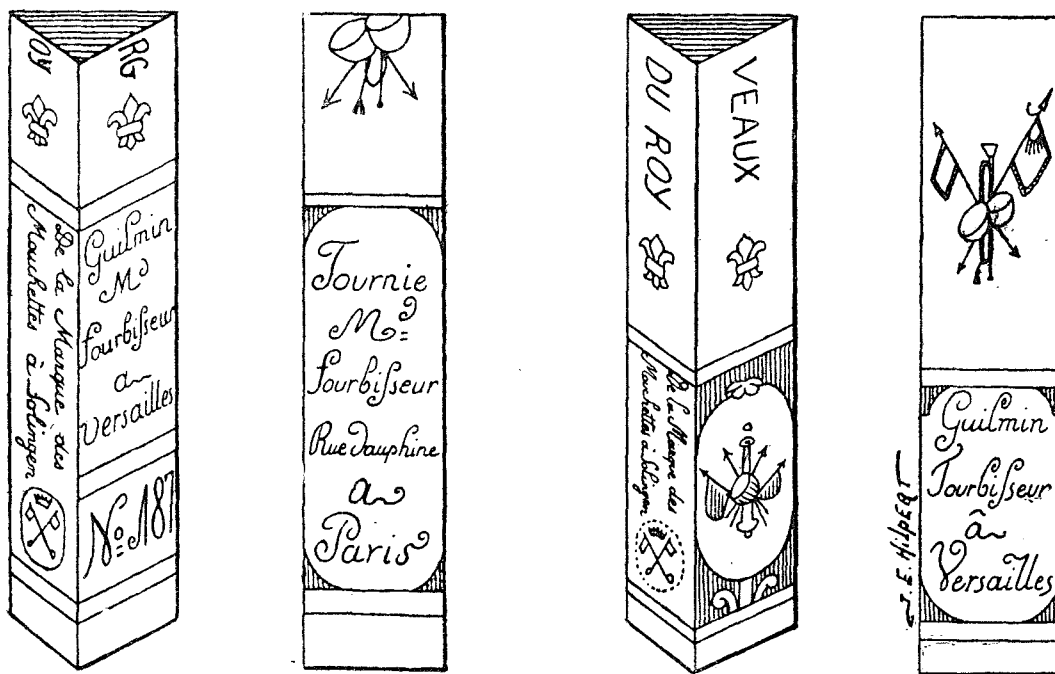
Cependant, à côté de ces « frivolités » où l'âme se complait, le cœur s'élève. Ce sont : le lit de camp des guerres d'Espagne, la table de campagne et son luminaire spécial, un sabre de *Murat*, la formidable malle de *Junot*, un Sèvres statue équestre de l'Empereur, des affiches, des proclamations et des estampes racontant par le menu l'histoire de la *Malmaison*.

Enfin, une salle est consacrée au second Empire et, par association d'idées, c'est logique, car c'est là que le fils de la reine *Hortense* passa sa première jeunesse. Parmi de nombreux portraits de la famille impériale, un bracelet d'or de *Prochet* enchasse en cinq miniatures les maîtres du 2^e Empire avec celui du premier. Et l'on sort en traversant la célèbre roseraie reconstituée de *Joséphine*, en imaginant de longues robes claires à taille haute évoluant parmi les prestigieux uniformes de l'état-major du Premier Consul, retour de Marengo.

HENRI DEFONTAINE.

ÉPÉES ET FOURBISSEURS

Dans le N° 1 de la 2^{me} année du *Passepoil*, Monsieur Leduc de Beauvais décrit une épée de Gardes du Corps ancien régime, portant plusieurs marques de fourbisseurs. Je possède la même sauf le numéro et une autre de la Compagnie de Beauvais ; en voici les dessins :



Lames d'épées de gardes du corps (ancien régime)
Compagnie de Luxembourg Compagnie de Beauvais

Ces armes, qui ne sont pas rares, sont excessivement intéressantes, et même quelque peu énigmatiques. Que trouvons-nous à leur sujet dans l'ouvrage de Bottet ?

Planche XVI: le dessin d'une de ces lames triangulaires avec également les deux marques de fourbisseurs: Fournie de Paris et Guilmin de Versailles.

Page 54. Bottet nous dit que ces lames lui paraissent être antérieures à 1778. (1772 d'après une lame de la Compagnie de Beauvais qu'il a vue) et avoir dû porter la monture vallone, il remarque qu'on ne les rencontre que remontées, et j'ai fait la même constatation.

Planche XVIII est figurée une de ces épées avec la monture dite uniforme, sous laquelle on les rencontre le plus fréquemment. Enfin, dans la table des planches page 82, parlant de la lame signalée planche XVI, il donne la monture dorée qui paraît être la véritable et qui n'est autre qu'une monture à la mousquetaire très caractéristique.

De la sorte, nous pouvons concevoir l'histoire de l'épée des Gardes du Corps ancien régime de la façon suivante: Apparition du modèle vers 1772: lame triangulaire monture à la mousquetaire — en cuivre doré; en 1788, transformation de cette monture: elle est remplacée par le modèle dit uniforme, adopté dans toute l'armée à cette époque. Il se pose maintenant, à propos de ces lames, deux questions, dont, malheureusement, nous n'avons pas encore la solution.

1^o) Question posée par Monsieur Leduc: Pourquoi ces lames sont-elles marquées de deux noms de fourbisseurs? La lame dont nous parle Monsieur Leduc, celle que décrit Bottet, portent toutes la marque de Guilmin à Versailles. En serait-il de même de toutes ces épées? C'est aux collectionneurs à nous répondre. En cas d'affirmative, pourrait-on supposer que Guilmin avait la fourniture exclusive de ces épées, quitte, en cas de presse, à fournir en seconde main des épées déjà montées par d'autres fourbisseurs? Ceci n'est qu'une hypothèse, excessivement hasardée, je me hâte de le dire le premier afin qu'on ne m'en fasse pas la remarque.

2^o) L'épée de Monsieur Leduc porte sous la marque de Guilmin le N° 110; celle que je possède, le N° 187. Autre mystère: lot de lames? nous y penserons s'il se trouve plusieurs épées portant le même Numéro — ou Numéro propre à chaque épée?

« *Alius alium erudit* » dit la devise du *Passepoil*. Il serait bon que tous les collectionneurs qui possèdent des épées de Gardes du Corps nous fassent part des constatations qu'ils pourraient faire à leur sujet; il est probable que la question serait bientôt tranchée. L'obscurité qui règne encore sur une grande partie des armes blanches du 18^e siècle, même réglementaires, nous impose en quelque sorte le devoir de nous aider les uns les autres, et à ce sujet j'attire l'attention sur le grand intérêt qu'il y aurait à posséder un tableau des fourbisseurs de cette époque, avec les titres qu'ils se donnent et les dates entre lesquelles ils ont travaillé.

J'ai une épée de la « Deuxième Compagnie des Mousquetaires, Giverne, Marchand Fourbisseur, Rue Vieille Boutlerie, à l'Épée Royale, à Paris », et une autre d'« Officier de dragon de France, Bourdin gendre et successeur du sieur Giverne, fourbisseur de la Maison du Roy, pont S^t Michel, à la Tête d'or, à Paris. » Dans l'ouvrage de Bottet 18^e siècle, cette dernière marquée est attribuée à D (Dupré). Il serait intéressant de connaître la date à laquelle Bourdin succéda à son beau-père.

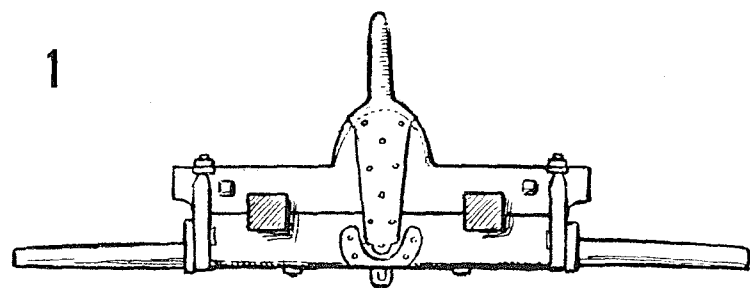
Un répertoire aussi complet que possible des fourbisseurs du 18^e siècle serait donc d'un grand secours pour l'identification des armes non décrites de cette époque que l'on rencontre assez souvent. C'est aux collectionneurs à publier les marques des pièces qu'ils ont en leur possession. Aux listes que publie Bottet dans ses ouvrages j'ajouterai pour ma part:

« Ravoisie, marchand et fourbisseur du Roy, au pont S^t Michel à Paris. »

« Le Peton, Marchand fourbisseur à la Tête noire, rue Ganterie, vis-à-vis la place Royale. »

Ce dernier sur sabre de troupe, cavalerie, 1750.

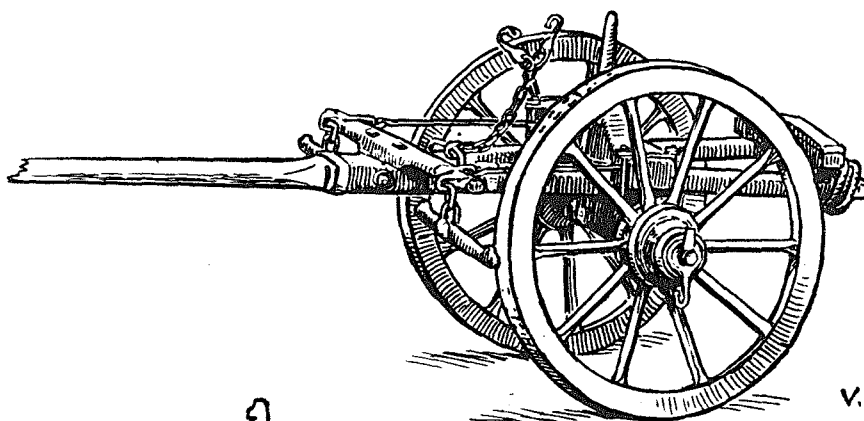
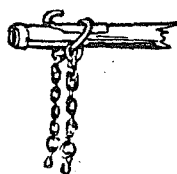
D' GEORGES.



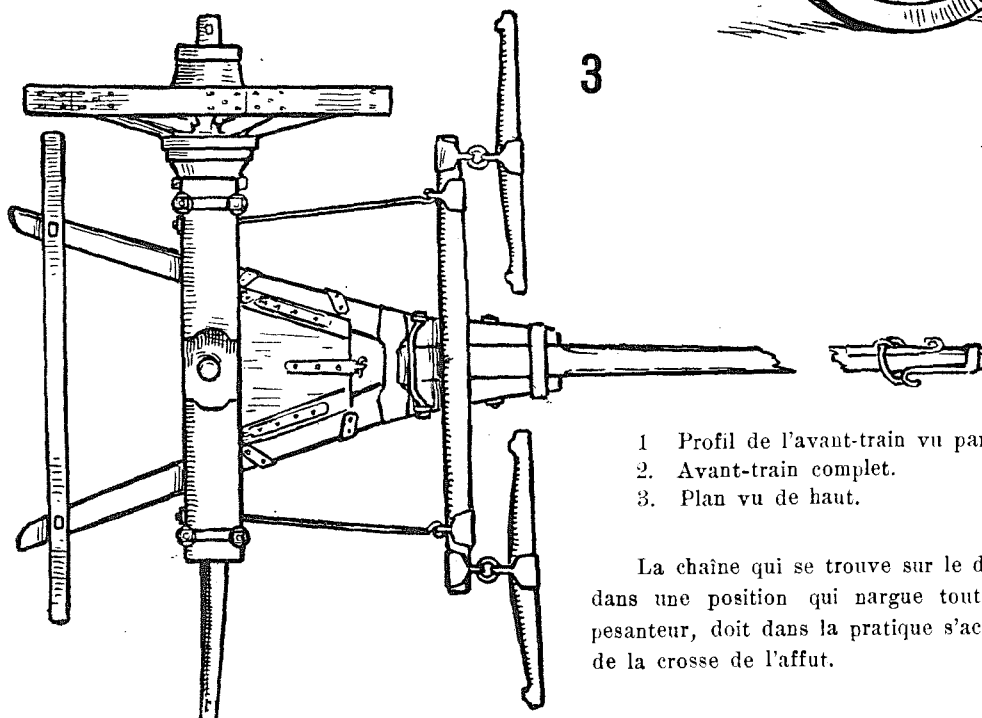
AVANT-TRAIN DE LA PIÈCE DE 4



2



V.H.



3

- 1 Profil de l'avant-train vu par derrière.
- 2 Avant-train complet.
- 3 Plan vu de haut.

La chaîne qui se trouve sur le devant (dessin n° 2) dans une position qui nargue toutes les lois de la pesanteur, doit dans la pratique s'accrocher à l'anneau de la crosse de l'affut.

V. HUEN

LE PREMIER RÉGIMENT D'ÉCLAIREURS A CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE 1814

PLANCHE N° 10.

Les curieux souvenirs du Garde d'honneur de Mauduit publiés par la Sabretache en 1920 et 1921 ont jeté un jour très intéressant sur la transformation d'un certain nombre de Gardes d'honneur en Eclaireurs au début de 1814. Il reste cependant encore sur ces régiments d'Eclaireurs une question qui n'est pas encore éclaircie, c'est leur répartition en vieille garde et jeune garde. Pour le 3^{me} régiment formé de polonais, si jamais il a pu être mis sur pied (puisque son existence même est contestée par quelques auteurs), il n'y a pas de difficulté, il est certainement jeune garde; mais pour les deux premiers, nous trouvons plusieurs opinions.

1^o L'ouvrage de Vernet et Lami publié en 1822 dit: «les deux premiers régiments étaient moitié vieille garde et moitié jeune garde»; l'ouvrage de Marbot et Noirmont publié si je ne me trompe vers 1850, répète la même phrase.

2^o L'opinion courante, et, comme nous le verrons plus loin, confirmée par l'iconographie, est que le premier régiment seul était moitié vieille garde et moitié jeune garde. C'est l'opinion exprimée par Fallou dans sa garde impériale.

3^o La troisième opinion que nous rencontrons pour la première fois a été exprimée par l'auteur anonyme des notes qui accompagnent dans la Sabretache la publication des mémoires de Mauduit: «seul, le premier régiment, dit-il, devait avoir rang et solde de vieille garde.»

Nous allons essayer de montrer que la seconde de ces trois opinions est la seule qui paraisse exacte. Les ouvrages précédemment cités nous apprennent que le 1^{er} régiment d'Eclaireurs fut formé avec des conscrits et des hommes tirés de la cavalerie de ligne. Lorsqu'il y a quinze ans, j'ai écrit mon livre sur les gardes d'honneur du 1^{er} Empire, j'avais signalé le passage d'un certain nombre de Gardes d'honneur dans les régiments d'Eclaireurs. Les mémoires de de Mauduit nous apprennent d'une façon précise comment se fit ce passage. Il me semble donc probable que ces gardes d'honneur formèrent, non pas comme le croit l'annotateur de de Mauduit, tout le premier régiment d'Eclaireurs, mais qu'ils formèrent seulement la première moitié de ce régiment, celle qui prit rang dans la vieille garde, et que la seconde moitié, celle de la jeune garde, fut formée par les cavaliers de la ligne et les conscrits dont nous parlent Marco Saint Hilaire et les autres. Je ne donne pas cette opinion comme une affirmation,

mais comme une hypothèse qui, en conciliant les différents textes a le mérite d'être vraisemblable, et je serais très heureux si un de nos collègues du Passepoil ayant ses entrées faciles aux archives administratives de la guerre pouvait la confirmer.

En attendant, cette hypothèse est confirmée par l'iconographie. Relevons tout d'abord une erreur qui traîne depuis Marco Saint-Hilaire. Celui-ci donne une description de la tenue des éclaireurs qui est celle du 2^e régiment, mais qu'il étend aux trois. Cet habit-veste vert, droit sur le devant avec schako cramoisi est l'uniforme du 2^e régiment seulement. Ce qui a pu confirmer cette erreur, c'est une coquille de l'ouvrage Vernet Lami qui donne dans une planche cet uniforme en inscrivant dessous « 1^{er} régiment ». Mais dans son texte même cet ouvrage indique bien cet uniforme comme appartenant au 2^e régiment seul. Dans les tenues des troupes de France Job a donné un major des éclaireurs du 2^e régiment qui porte cette tenue, mais ce qui est curieux c'est que M^r Cottreau dans son texte indique que cette tenue fut celle des deux premiers régiments. Y a-t-il là lapsus, ou erreur d'inattention? cela étonne sous la plume de M^r Cottreau, et pourtant il est certain que cette tenue en shako cramoisi fut celle du 2^e régiment seul.

La tenue du 1^{er} est très bien décrite dans le texte de Vernet Lami: Shako noir pour tout le 1^{er} régiment, dolman vert pour la moitié vieille garde et veste habit vert pour la moitié jeune garde. Ce sont les tenues que confirment les autres ouvrages. Or, si nous examinons ces deux tenues, nous voyons que la tenue du 1^{er} régiment vieille garde est à peu de choses près celle des régiments de Garde d'Honneur, (1) tandis que la tenue du 1^{er} régiment jeune garde est celle des chasseurs à cheval de la ligne. Cela ne semble-t-il pas prouver que les seconds venaient des cavaliers de la ligne, tandis que les premiers étaient d'anciens Gardes d'Honneur.

Les documents iconographiques contemporains sur ces corps d'Eclaireurs, d'existence éphémère d'ailleurs (puisque nés en Décembre 1813 ils disparaissent en Mai 1814), sont fort rares. Martinet ne les donne pas, Basset les a donnés: Sa planche du 2^e régiment est conforme à ce que nous savons; quant à celle du 1^{er} régiment je n'ai jamais pu la rencontrer, si quelque membre du *Passepoil* la possède ou la connaît, il pourrait nous fixer sur ce point. Par contre, nous trouvons des documents très précis dans les collections alsaciennes, et ceci n'a rien d'étonnant puisque c'est en Alsace que ces régiments se formèrent. C'est en effet sur Haguenau, raconte de Mauduit que furent dirigés les détachements de gardes d'honneur devant former le 1^{er} Régiment d'Eclaireurs, et c'est à Haguenau qu'il se forme. Malheureusement, comme toujours, les collections alsaciennes exagèrent avec leur habitude de donner des corps au complet;

(1) De Mauduit nous dit qu'en passant Eclaireurs, les Gardes d'Honneur conservèrent leur pantalon de cheval et leur pelisse; s'ils prirent un nouveau dolman celui-ci ne différait de l'ancien que par la couleur du collet.

je possède, tiré de l'une d'elles un superbe chef de musique du 1^{er} Eclaireur vieille garde et un magnifique brigadier-trompette du 1^{er} jeune garde. Je doute fort qu'on ait eu le temps et les moyens, en décembre 1813, d'habiller avec des costumes si particuliers ces deux militaires dont l'existence, pour le premier tout au moins est même bien problématique. Cependant il m'a semble intéressant de noter la tenue des officiers de ce corps qui eurent eux certainement le temps de se faire faire des uniformes entre la mi-décembre et le début de la campagne de France.

Je me suis tenu aussi près que possible de ma source, c'est ce qui explique l'absence de raquettes au cordon de pelisse de mon chef d'Escadron. On m'a fait remarquer qu'il était étonnant qu'un chef d'Escadron de la garde ne porte pas une Légion d'Honneur : je confesse que c'est un oubli, de même que je reconnais avoir mal dessiné le parement de la manche du trompette ; c'est un parement de dolman, donc il doit être plus bas et sans boutons. On sera peut-être étonné des galons or pour un corps de troupe auquel on donne communément les boutons blancs. Je me suis conformé à ma source. Ces réserves faites, je considère comme étant conforme à la réalité cet uniforme tel que le donne ma planche.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

18^e Question (posée par M. Ganier-Tanconville). Peut-on me donner les états de service du général Baron Balthazar de Schauenbourg ? Il a servi à Royal-Nassau et commandé le 96^e de ligne en 1791 ; mais ensuite ? Vers quelle époque a-t-il quitté le service ? Est-il encore en activité en 1807 ?

Un de ses fils, officier de cavalerie, a été l'organisateur des régiments de chasseurs d'Afrique dont il commanda le 1^{er} de 1832 à 1838. Qu'est-il devenu ensuite ? A-t-il passé général ?

19^e Question (posée par M. Henri Defontaine). De quelle époque datent les premières bandes d'épaulettes, je veux dire le passant sous lequel passe l'épaulette toute entière (et non la languette seule). Je la vois en 1774 sur le portrait du vicomte de Rochambeau reproduit dans la *Sabretache* (année 1900). En connaît-on des exemples antérieurs.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



FOURRIER D'INFANTRIE LÉGÈRE — DRAGON HOLLANDAIS — DRAGON FRANÇAIS

Nuremberg (1800—1801)



1^{er} RÉGIMENT D'ÉCLAIRES A CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE

(Fraction Vieille Garde).

Chef d'Escadron et trompette — 1814.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

20. M. NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, offre :

	Francs
L'Uniforme des Chasseurs à pied : Dieterlen	10 —
Les Marins de la Garde: D ^r Lomler	10 —
Le Centenaire d'Austerlitz: C ^t Martin	10 —
La Légion d'Honneur: Rigault	10 —
Burger: Costumes de l'antiquité à nos jours	25 —
Cenni: Exerciti europei	20 —
Journal Militaire 1818 - 1841.	150 —
Historique du 2 ^e Dragons: C ^t Bruyère	9 —
Historique du 9 ^e Dragons.	15 —
Historique du 76 ^e d'Infanterie: du Fresnel	20 —
Historique du 82 ^e d'Infanterie: Arvers	18 —

Il demande :

Planches du Journal militaire.

Ouvrages d'Uniformes français et étrangers
et tous documents en communication contre
échange.

21. M. ALLART DE MESGRIGNY, 7, rue du Château, Saint-Lô, offre :

- 1^o Sabre d'officier supérieur de Hussards, 2^e empire, complet avec ceinturon, dragonne et Sabretache 120 francs
- 2^o Sabre d'officier de Hussards, modèle 1792, dit « à l'allemande », en parfait état . 150 francs
- 3^o Sabre révolution (garde Lion et bonnet phrygien) 100 francs

22. M. STRUBIN (Maison Fœtisch frères, musique, Neuchâtel Suisse) demande : Cuivrierie militaire concernant les régiments suisses au service de la France.

23. M. BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise, Sélestat, demande si un collègue pourrait soit lui communiquer, soit lui procurer un calque des trois planches de Martinet, concernant les 13^e et 14^e Hussards.

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre

— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^o)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU
(Trésorier)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE ANCIENNE G. FISCHBACH
3, Place Saint-Thomas.

SOMMAIRE DU N° 6

— Tenues de la Cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI	81
— La cavalerie de la division Schauembourg 1798—1799, par GANIER-TANCONVILLE avec planche en couleurs N° 11, de GANIER-TANCONVILLE	85
— Bulletin de la Société	86
— Le 4 ^e Lanciers, par J. ROUFFET avec planche en couleurs N° 12 de J. ROUFFET	87
— Échos et Nouvelles, par HENRI DEFONTAINE	88
— La Garde nationale à cheval de Paris 1852—1854, par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs N° 13, de V. HUEN	89
— Le fanion du 1 ^{er} Bataillon du 11 ^e Cuirassiers à pied, par R. FOREST	90
avec planche en noir hors texte de H. FEIST	91
— Sabre d'officier de Lanciers (Garde royale Restauration), par le Docteur GEORGES	92
avec planche en noir hors texte de J. HILPERT	93
— Au bout de deux ans	94
— Table des planches hors texte	95
— Table des matières de la deuxième année	96

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande comme périodique	36 fr.	38 fr.
Avec envoi sous tube	38 „	40 „
Avec envoi sous tube recommandé	40 „	42 „

La première année du *Passepoil* (1921) est en vente au secrétariat au prix de cinquante francs.

Adresser tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements, l'administration et le fonctionnement de la Société, au Secrétaire

M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 5 de la 2^e année, page 65.

extérieurement au genou et se boutonnait par 4 boutons en peau; elle avait une boucle pour l'arrêter sur la jambe et nécessitait le port du bas en plus de la manchette; la martingale de la ceinture s'attachait par deux cordons au lieu d'une boucle. On verra toutefois dans le *Centenaire des Cuirassiers*, de M. J. Margerand, que certains corps portaient encore sous l'Empire la culotte de 1767.

La mode voulait que l'on portât la culotte extrêmement collante; Bardin nous apprend que « au lieu d'employer aux culottes les quantités d'étoffe que la loi leur accordait, on avait pris le goût de les faire tellement étroites, que, dans nos anciens régiments d'infanterie, il fallait, quand la culotte était neuve, que deux soldats aidassent un troisième à se culotter: ils le tenaient suspendu par la ceinture jusqu'à ce que ses genoux pussent traverser les canons. »

Selon la saison et hors du service, on autorisait ou l'on tolérait l'usage de culottes autres que celles de peau; voici les prescriptions réglementaires pour l'infanterie, qui étaient les mêmes pour la cavalerie et les Dragons.

« Il sera permis aux bas-officiers et soldats de se fournir de culottes de toile blanche pour l'été, sur la masse destinée à leur entretien personnel, pourvu que le Conseil d'administration présidé par l'Inspecteur, ait reconnu après s'être fait représenter l'état de situation de cette masse pour chacun desdits bas-officiers et soldats, qu'elle est suffisante pour en permettre individuellement la dépense pour la totalité du régiment, et qu'en conséquence elle ait été approuvée par ledit Conseil d'administration (1). »

Et Bardin ajoute: *suivant l'usage admis dans plusieurs régiments d'infanterie, les sergents avaient la permission de faire teindre en noir la culotte qui était à sa seconde année de service; c'était leur petite tenue d'hiver quand ils n'étaient pas sous les armes.* »

On croira aisément que les Maréchaux-des-logis de cavalerie et de dragons ne voulurent pas rester en arrière sur cette question de « chic » et qu'ils durent arborer eux aussi la culotte noire réservée en principe aux officiers.

Il sera donné en outre à chacun des bas-officiers, cavaliers et dragons, un surtout de drap sous lequel ils porteront un gilet qui sera fait de l'étoffe du vieux surtout.

(1) Chapitre 1^{er}, Article 1^{er}, du Règlement. Ces effets devaient avoir la même coupe que ceux d'uniforme.

Ce surtout sera fait en frac et garni de 8 gros boutons uniformes, dont 6 à la taille, posés un en haut, deux au milieu, trois en bas et deux aux hanches; l'épaulette et la contre-épaulette, s'ont attachées au surtout avec un petit bouton: la durée des surtouts sera de trois ans, au moyen de quoi ils seront remplacés chaque année par tiers au complet.

Le frac militaire était un habit semblable à celui de grande tenue, agrafé comme lui sur la poitrine, mais dépourvu de revers. Pour la troupe, ce frac ne comportait ni couleur tranchante, ni parements, ni doublure, ni ornements aux retroussis, ni poches, ni plis dans les basques. Sur le bord du devant droit était posée une rangée de six gros boutons groupés de la manière suivante: que l'on se figure ce bord portant neuf boutons également espacés, dont le premier serait cousu près de la base du collet et le neuvième à la hauteur de l'emplacement que devrait occuper le bord supérieur de la poche. Si sur ces 9 boutons, on enlève les premier, troisième et sixième, les six boutons restant se trouveront à leur place réglementaire. Le bord de gauche était percé de six boutonnières correspondant aux six boutons du côté droit.

Dans son album du *Guide à l'Usage des Artistes et des Costumiers*, planche 107, M. Malibran donne une représentation du devant de ce frac ou surtout qui est tout à fait fausse. En 1786 cet effet devait évidemment pouvoir se boutonner, *les jours de mauvais temps*, comme l'habit uniforme, mais généralement, il s'agrafait. Ce n'est que plus tard, comme nous le verrons par la suite, que les agrafes furent supprimées et qu'il dut être boutonné en tous temps; mais alors les boutons étaient également espacés, au lieu d'être groupés par un, deux, trois. Quant à la forme du bas des devants, M. Malibran lui donne une coupe qui date du commencement de l'Empire. Les sous-officiers se permettaient quelque fantaisie pour relever leur frac d'un aspect un peu sévère pour l'époque; un passepoil soulignait le contour de l'épaulette et un attribut de la couleur distinctive ornait le retroussis en drap du fond.

Quant au gilet, que l'on a souvent confondu avec la veste, il était garni du même nombre de boutons que cette dernière, mais, au lieu d'avoir des basques, il s'arrêtait carrément et sans échaucrure après le dernier bouton, à la ceinture. Ceux des sous-officiers étaient généralement confectionnés en veste, c'est-à-dire avec des basques⁽¹⁾.

Le manteau sera de drap gris blanc piqué de bleu, il sera garni de trois brandebourgs de chaque côté, faits avec les galons affectés à la distinction de l'équipage du cheval de chaque régiment, et parementé sur le devant de serge ou cadis de la couleur des distinctions; il sera ajouté au manteau des dragons, un capuchon; la durée du manteau sera de douze ans; il sera remplacé en conséquence par douzième chaque année au complet des hommes montés.

(1) On peut voir dans le Carnet de la Sabretache 1897, p. 22 deux sous-officiers de Colonel Général Hussards, dont un vêtu du surtout spécial aux hussards et qui portent au lieu du gilet une veste en drap bleu de roi.

Signalons d'abord une omission du règlement: seul de tous les régiments de cavalerie, le corps des Carabiniers conservait le manteau en drap du fond de l'uniforme, qu'il avait pris à sa création, et qu'il portait encore au début de la Révolution. Si les règlements de 1776 et de 1779 ne font pas mention non plus de cette particularité, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1784)⁽¹⁾, nous en apporte le témoignage: « *Le manteau des Carabiniers a la même forme que celui du reste de la Cavalerie. Il est en drap bleu parementé en rouge.* » Et maintenant, quelle était la forme de ce vêtement? Il va nous falloir remonter bien loin en arrière pour nous en faire une idée exacte.

Le manteau de Cavalerie, en tant qu'effet d'uniforme régulier, date de 1650; les villes en fournissaient aux troupes du Roi, et le prix en était de dix-neuf francs chaque. En 1786 sa forme n'avait guère varié; il demandait, suivant le tarif que nous donnerons plus loin,

P. BENIGNI.

(A suivre).

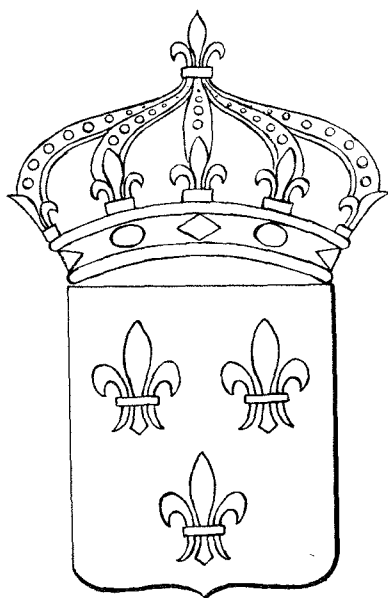
(¹) Encyclopédie Méthodique, ou par ordre de matières; par une Société de gens de lettres, de savans ou d'artistes. Art militaire (Carabiniers, p. 501). A Paris, chez Panckoucke, libraire. Hôtel de Thou, rue des Poitevins, 1784.

BLASONS

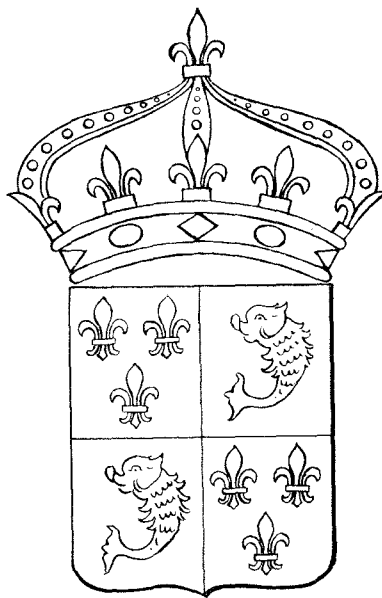
décorant les tabliers de timbales et les banderoles de trompettes:

1. des régiments de cavalerie: Royal, du Roi, Royal-Etranger, Cuirassiers, Royal-Cravattes, Royal-Roussillon, Royal-Piémont, Royal-Allemand et Nassau-Saarbrück, des régiments de Dragons Royal et du Roi.

2. des régiments de Cavalerie et de Dragons portant le titre de Dauphin.



1

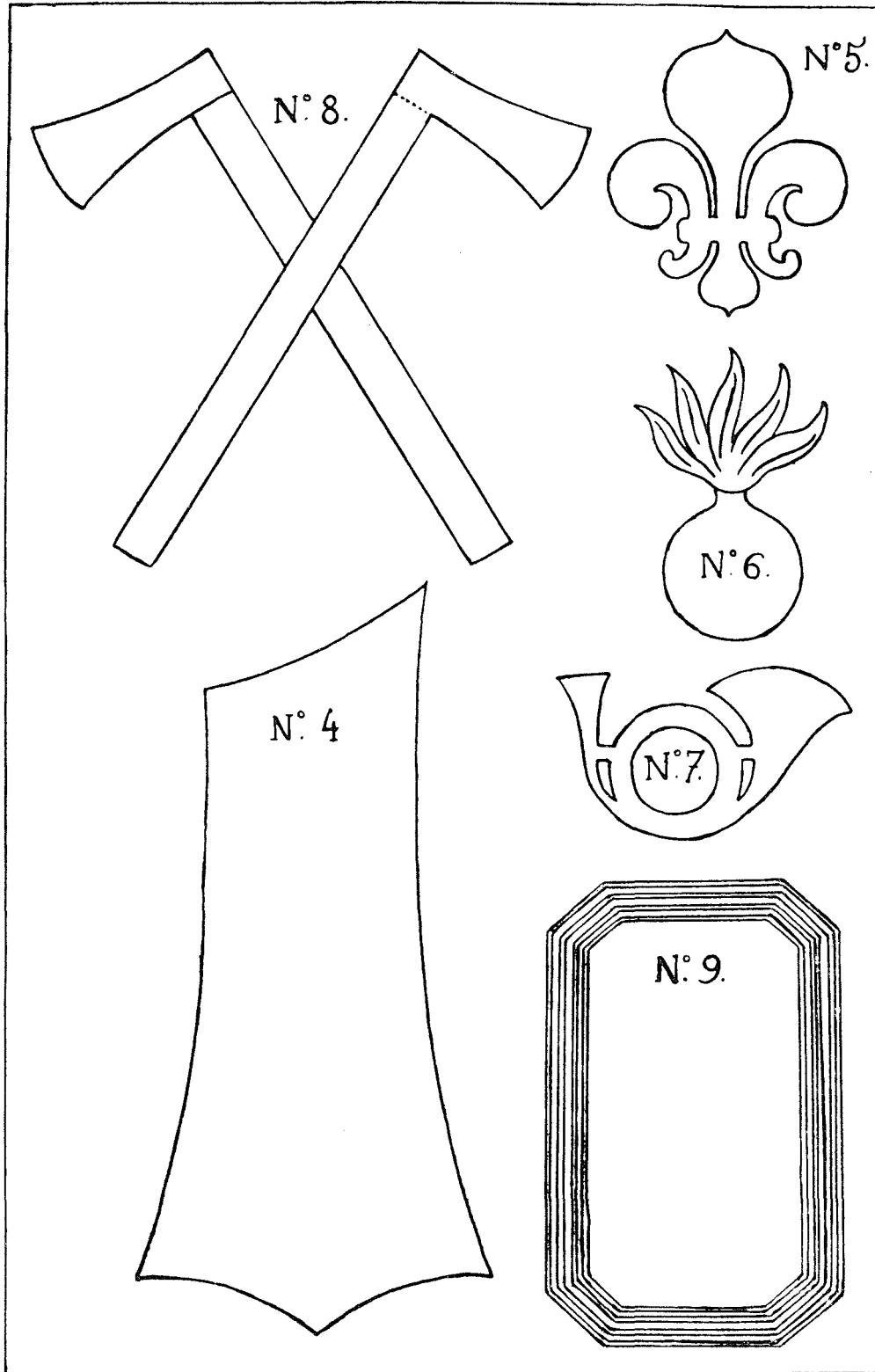


2

ARMOIRIES

1. — Du Roi. D'azur à 3 fleurs de lis d'or. Entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit (voir le blason du Marquis de Béthune).

2. — Du Dauphin. Ecartelé au 1 et 4 de France d'azur à 3 fleurs de lis d'or, au 2 et 3 de Dauphiné, d'or au Dauphin d'azur.



Tracés Nos 4 à 9 réduits aux deux tiers de la planche 1^{er} du Règlement du 1^{er} Octobre 1786.
N° 4 Épaulette. Nos 5, 6, 7 Ornaments des retroussis. N° 8 Attribut des soldats charpentiers. N° 9 Boucle de soulier.

LA CAVALERIE DE LA DIVISION SCHAUENBOURG

LE 7^e HUSSARDS — CAMPAGNE D'HELVÉTIE 1798-1799

PLANCHE N° 11.

L'armée du Général de Schauenbourg au cours de ses opérations contre Berne, Soleure et les cantons Forestiers, comptait deux régiments de cavalerie; le régiment du Général Curely, le 7^e de hussards et le 8^e de la même arme. Leur action fut surtout décisive en avant de Berne, le 5 mars 1798, à la bataille de Fraubrunnen.

Les sources auxquelles nous avons puisé pour établir notre planche: (tenues du trompette et de l'officier du 7^e de hussards, que nous donnons aujourd'hui, pour compléter la série des uniformes de l'armée d'Helvétie, première période) sont: une sépia coloriée de Zix, du cabinet des Estampes de Strasbourg et des documents manuscrits et iconographiques extraits des collections Piton-Touchemolin et Carl, que nous possédons⁽¹⁾.

La sépia de Zix représente une colonne d'Infanterie en masse défilant par le centre. En tête marche un peloton du 7^e de hussards précédé par le trompette et l'officier de notre planche⁽²⁾. La troupe est en dolman. Les personnages de cette sépia sont de proportions si réduites que forcément les détails des uniformes disparaissent. Mais, nous avons pu, à l'aide des documents Piton-Touchemolin, suppléer à ce qui fait défaut. Ce qui frappera sans doute, dans la tenue du trompette du 7^e de hussards ce sont le gilet jaune et le pouf respectable qui surmonte le chapeau. L'armée d'Égypte n'étant point encore de retour, à quels magasins des cantons ces accessoires, pouf et gilet, ont-ils donc été empruntés?

Les Strasbourgeois de ces temps, déjà lointains, créateurs, amateurs ou collectionneurs de petits soldats s'intéressaient beaucoup aux événements militaires de la campagne dirigée alors par leur compatriote de Schauenbourg et plus particulièrement aux fastes de la 37^e demi-brigade de ligne, ancien Nassau, et à ceux du 7^e de hussards, qui comptait dans ses rangs une forte majorité de cavaliers originaires du département du Bas-Rhin.

Nos documents indiquent la 37^e demi-brigade comme étant la troupe d'Infanterie qui

(1) Ces documents sont recueillis dans deux cahiers, rescapés de la tourmente, d'où notre sympathique et érudit directeur, Monsieur le Capitaine Bucquoy, a pu exhumer, avant la guerre mondiale, quelques têtes de colonne inédites.

(2) Quelques auteurs trompés par l'uniforme de la troupe avaient cru y voir les guides d'Augereau et les 2 types de notre planche ont été reproduits sous ce titre. C'est une erreur dont le Capitaine Bucquoy a fait définitivement justice dans son volume sur les Guides d'Etat-major (p. 46 et 47).



37^e demi-brigade 1799
Musicien — Officier de Grenadiers.

défile dans la sépia de Zix. Nous donnons ci-contre un officier de grenadiers de cette 37^e et un musicien d'après les documents Piton.

A remarquer dans la tenue de l'officier le plumet rouge probablement bernois, le fourreau de sabre en cuir fauve; en cuir fauve également la basane qui borde le bas de son patalon gris-brun. Le gilet est jaune.

Le musicien porte un surtout bleu-barbeau sur un gilet rouge, le col et les parements sont écarlates et le chapeau s'orne d'un plumet tricolore qui est en partant de la base: bleu, filet blanc, rouge, blanc.

Nous connaissons un autre document qui donne à la tête de colonne la couleur distinctive orange qui est celle de l'ancien Nassau devenu 96^e de ligne et dont le premier bataillon avait formé en 1796 le noyau de la 37^e demi-brigade.

GANIER-TANCONVILLE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des Membres. — Au cours du 3^e trimestre 1922 ont été admis dans la société comme membres actifs: MM. Bourdier à Paris, Braun à Saint Maur, F. Dietsch à Mittelbergheim, Marchand à Paris.

LE 4^e LANCIERS EN 1833

PLANCHE N° 12.

La tête de colonne du 4^e Lanciers que nous donnons planche 12 est dans ses grandes lignes conforme un règlement du 19 février 1831. Les trompettes ont l'uniforme de la troupe avec le galon tricolore au collet et aux parements. La flamme de trompette qui nous reproduisons ci-dessous, et qui y est dans ma possession, était rouge avec ornements blancs. Le régiment à l'époque où ils la portent, tenait garnison à St-Germain-en-Laye.

La tenue de l'adjudant comme celle de tous ses collègues depuis la création du grade est mal connue. Créé en 1776 avec le rang de maréchal-des-logis en chef, l'adjudant, sous-officier porte tout d'abord comme celui-ci 2 galons. Le règlement de 1786 lui donne 3 galons dans les Hussards et une épaulette spéciale dans le reste de la cavalerie. Sous tout l'empire les 2 adjudants de chaque régiment portent en général la tenue de la troupe avec une épaulette du genre de celle des officiers plus ou moins mélangée de rouge.

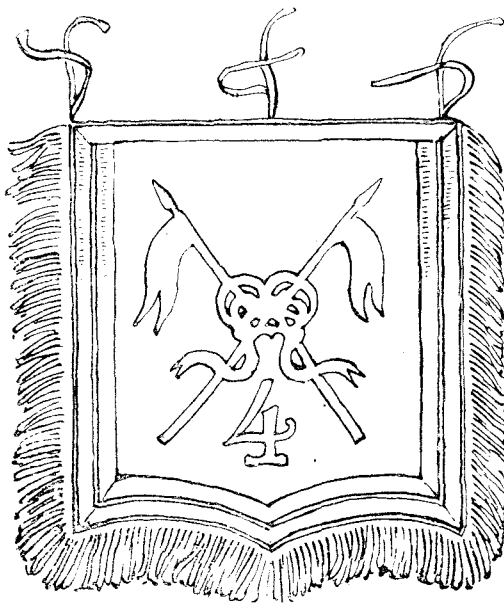
D'après le Bardin de 1817 l'épaulette est en laine rouge avec une rangée de franges d'argent. En 1822 l'épaulette devient complètement en argent traversée seulement de 2 filets rouges dans le dessus et d'un seul après 1836.

Cette distinction était-elle suffisante? Cela ne semble pas être l'avis des intéressés.

Nous lisons en effet dans le journal de l'armée, numéro de septembre 1833 sous le titre correspondance :

Monsieur B. adjudant au 6^e lanciers nous écrit au sujet de l'uniforme de son emploi :

« Au milieu, nous dit-il, des améliorations successivement introduites dans la tenue des sous-officiers et cavaliers, celle des adjudants de cavalerie légère et de lanciers est toujours restée la même, c'est-à-dire insignifiante et ridicule. Leur grade est distingué par l'épaulette traversée d'une double tresse en soie garance. Avec cette épaulette en argent, convient-il de lui donner un cordon en laine rouge



Flamme de Trompette du 4^e Lanciers 1833

(Coll. J. Rouffet)

Fond rouge, galon franges et broderies blanches.

ou en fil, une ceinture élégante en laine et une buffleterie semblable à celle de la troupe? Les adjudants n'étant que sous-officiers ne peuvent pas avoir la même tenue que les officiers; mais on pourrait néanmoins mettre un peu plus de concordance et de goût dans les diverses parties de leur uniforme, leur accorder par exemple le cordon mélangé argent et laine, la ceinture en argent comme celle des officiers et la buffleterie blanche avec le coffret et les agréments en cuivre.»

Les adjudants obtinrent peu à peu satisfaction. Le règlement de 1845 leur donne l'épaulette du métal opposé aux boutons et la contre-épaulette à gauche comme aux sous-lieutenants: ils eurent bientôt la dragone en cuir noir et sous le 2^e empire la giberne et le ceinturon en cuir verni noir jusqu'au jour où la coupe de leur uniforme devint identiquement celle des officiers.

Nous avons donné à notre adjudant le plumet tricolore en plumes de coq comme celui des officiers de l'Etat-major du régiment. Ce n'est pas le règlement mais nous en avons vu plusieurs exemples, même dans la troupe, entre autres la miniature d'un brigadier-trompette de Hussards.

J. ROUFFET.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Vente Winterhalter. — Au mois d'octobre a eu lieu à Strasbourg la vente de la très importante collection d'antiquités, livres et objets d'arts de feu notre collègue César Winterhalter. Au point de vue bibelot militaire le clou était une collection de décorations de la Légion d'honneur de toutes époques et une couronne de fer qui ont été adjugées à M. Ch. Fruhinsholtz membre du *Passepoil*.

E.-L. B.

— A la suite d'une perquisition opérée aux fins de scellés par le commissaire de police de Saint Denis (Seine) au domicile d'un ouvrier nommé Dambournet, âgé de 53 ans, tué le 6 septembre par l'explosion d'un autoclave à la manufacture de crins filés Besnus, située en la dite localité, le commissaire, à sa grande surprise, a trouvé dans un tiroir, un *drapeau allemand* en faille jaune et blanche, portant à chaque angle un nom de victoire: Saint-Privat, Königgrätz, Duppel, Le Bourget, et au centre, la devise bien connue: *Mit Gott für König und Vaterland*. L'emblème a été saisi afin d'être envoyé au Musée de l'armée; en outre des recherches vont être entreprises pour en établir l'identité et déterminer à la suite de quelles circonstances ce drapeau se trouvait chez la malheureuse victime.

— Des affiches nouvelles viennent de recouvrir les anciennes sur les murs de l'Hôtel

Drouot annonçant la reprise de la saison. Elle ne promet pas d'être particulièrement brillante, aucune vente sensationnelle n'est encore annoncée pour cette fin d'année.

— Le 2 octobre, un attaché d'affaires des Etats-Unis et un délégué de la Nouvelle-Orléans ont remis à l'Hôtel-de-Ville de Paris un drapeau envoyé par la vieille cité de notre ancienne Louisiane, en témoignage de sa fidèle amitié à la France. Ce drapeau, adopté en 1918 par la Nouvelle-Orléans est blanc, semé de fleurs-de-lis brodées par les jeunes filles du Missisipi, et bordé de bleu et rouge.

HENRI DÉFONTAINE.

GARDE NATIONALE A CHEVAL DE PARIS 1852—1854

PLANCHE N° 13.

A propos de la Garde nationale de Strasbourg nous avons, dans le N° 2 de cette année, attiré l'attention sur le curieux plastron d'habit à trois rangées de boutons du maréchal-logis. M^r Fritz Kieffer nous a fait remarquer par la suite qu'il possédait dans son musée un autre vêtement de Garde national comportant cette disposition. Mais il ne s'agit plus ici d'un habit; c'est une tunique, tunique à 3 rangs de boutons portée par la Garde nationale à cheval de Paris au début du second Empire. La rangée du milieu sert de fermeture; les 2 autres rangées à droite et à gauche dessinent simplement la forme d'un plastron.

L'uniforme n'est pas inédit. Il a été reproduit 2 fois: La première dans un recueil de Lalaisse intitulé: « Cavalerie française 1856. » La seconde dans une planche de Philippoteaux illustrant l'édition la plus complète de l'histoire de l'armée de Pascal. Malgré cela nous avons trouvé intéressant, ayant sous la main un uniforme authentique, de donner ce type peu connu; de plus comme M^r Kieffer possédait à côté du schapska le képi de petite tenue, M^r Huen a pu donner à un des hommes à pied la petite tenue que nous n'avions encore jamais rencontrée nulle part. Remarquons en passant le cordon fourragère qui est déjà terminé par la grosse tresse barrant la poitrine de l'épaule droite à l'épaule gauche, ce qui sera la caractéristique des fourragères de la garde impériale du second Empire.

Celui qui porta cet uniforme fut un nommé Charles Gütig de Strasbourg, appartenant à l'une des familles les plus connues de la bourgeoisie strasbourgeoise du XIX^e siècle.

Capitaine E.-L. Bucquoy.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

FANION DU 1^{er} BATAILLON DU 11^e CUIRASSIERS A PIED

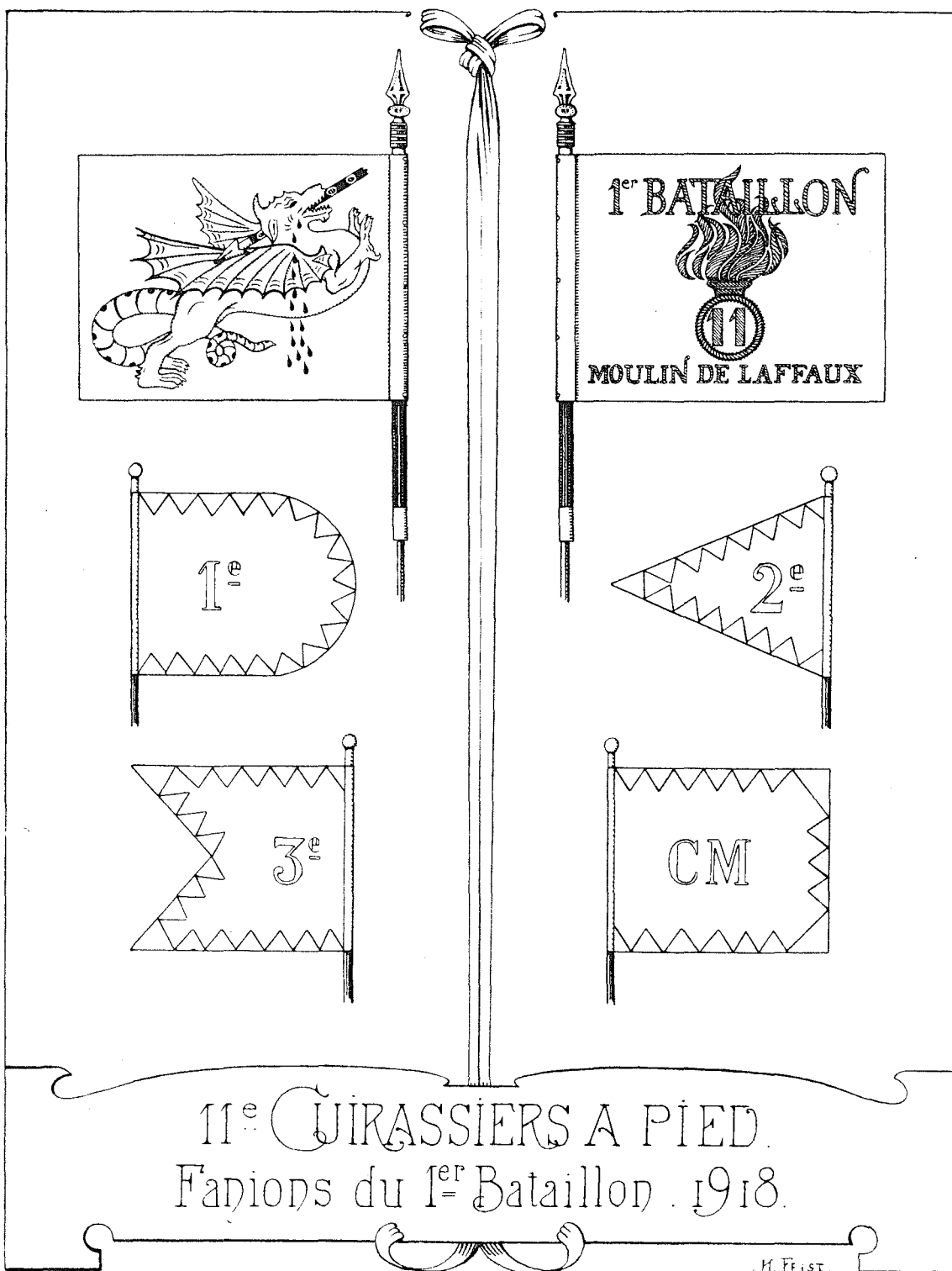
Nous avons pensé, que les lecteurs du « *Passepoil* », s'intéressant à tout ce qui touche notre armée, verraient avec plaisir, paraître dans ce numéro, les dessins d'un des rares fanions, porté par un régiment de Cavalerie au cours de la grande guerre: celui du 1^{er} bataillon du 11^e Régiment de Cuirassiers à pied.

Avant d'en commencer la description, nous croyons qu'il y aurait intérêt à donner quelques détails sur la transformation du 11^e Cuirassiers (à cheval) en 11^e Régiment de Cuirassiers à pied (lire infanterie). C'est à l'issue d'une inspection passée par le Général d'Urbal, alors inspecteur de la Cavalerie (Avril 1916), que nous apprîmes notre transformation, à laquelle furent soumis également les 4^e, 5^e, 8^e, 9^e et 12^e Régiments. Le régiment fut formé sur la même base que le régiment d'infanterie, c'est-à-dire à 3 bataillons de 4 compagnies, plus 3 compagnies de mitrailleuses, une par bataillon, le C. I. D. n'existant pas encore à cette époque. (Equipement, armement, matériel identiques). *Le 1^{er} Bataillon* fut formé par le 11^e Cuirassiers. *Le 2^e Bataillon* par les escadrons à pied des 9^e, 29^e, 16^e et 22^e Dragons. *Le 3^e Bataillon* par les escadrons à pied des 5^e et 15^e Chasseurs à cheval, ainsi que de forts éléments du 6^e Hussards. D'autre part, 2 escadrons de réserve du 29^e Dragons, les groupes de Chasseurs cyclistes portant les n^{os} 19 et 29 furent répartis dans les trois bataillons.

Jusqu'en Janvier 1918, les 6 régiments de Cuirassiers à pied furent affectés à chacune des divisions de Cavalerie; ce n'est qu'à partir de cette époque, que ces régiments furent endivisionnés. Les 4^e, 9^e et 11^e formant la 1^{re} division de Cuirassiers à pied, les 5^e, 8^e et 12^e la 2^e D. C. P.; ce n'est également qu'à ce moment, que les escadrons prirent le nom de compagnies.

C'est à la suite de la prise du Moulin de Laffaux, pendant les journées du 5 au 9 Mai 1917, que le fanion fut offert au bataillon par son commandant, très aimé de ses hommes: le Chef d'Escadrons Sagot. Ayant porté ce fanion en maintes occasions, il nous sera aisé d'en donner la description fidèle.

Face en satin bleu de roi. Chiffres et inscriptions brodés argent. Flamme de la grenade brodée en soie garance. Corps de la grenade brodé en soie bleu foncé, le centre en satin de la même nuance, bordé par deux cercles brodés en soie garance.



Revers en faille de soie bleu-foncé. Dragon en lamé argent rehaussé de broderies de soie bleu-foncé et cramoisie. La lance qui traverse la gueule du Dragon, brodée en soie bleu-foncé; sur la hampe 3 petits écussons brodés en soie garance, à l'intérieur de ces derniers, le numéro du régiment brodé argent. Fer de lance brodé or, teinté de sang. Cette figure allégorique rappelle la prise du Moulin de Laffaux (charnière de la fameuse ligne Hindenburg): l'hydre boche terrassée par le 11^e Cuirassiers à pied.

Hampe du fanion en ébène surmontée d'un fer de lance en argent; terminée par une douille de même métal. Le fer de lance, cravaté d'un ruban aux couleurs de la croix de guerre.

Bien qu'ayant eu une existence très éphémère, nous avons pensé que les 4 fanions de compagnies qui accompagnent celui de bataillon complèteraient avec intérêt cette petite étude. Tous les quatre étaient de toile bleu-foncé, le dentelé et les chiffres en toile blanche. Ces fanions confectionnés au début de février 1918 disparurent fin mars, avec une partie des bagages de la division au moment de l'avance allemande sur Noyon.

Avant de terminer, nous croyons utile de dire deux mots sur l'écusson du col des Cuirassiers à pied, écusson fort peu connu du grand public. Jusqu'en Mai 1918 les Cuirassiers à pied portèrent l'écusson affecté à l'arme, c'est-à-dire bleu-foncé avec le numéro du régiment et les soutaches garances, à partir de cette époque une soutache jaune jonquille, formant boucle au milieu, fut superposée aux deux autres. Notre collègue et ami M. H. Feist, a bien voulu se charger d'exécuter d'après des documents photographiques les croquis accompagnant cette étude.

R. FOREST.

SABRE D'OFFICIER

DU RÉGIMENT DE LANCIERS DE LA GARDE ROYALE (Restauration)

Le sabre dessiné ci-contre par J. Hilpert et qui fait partie de ma collection présente les particularités suivantes:

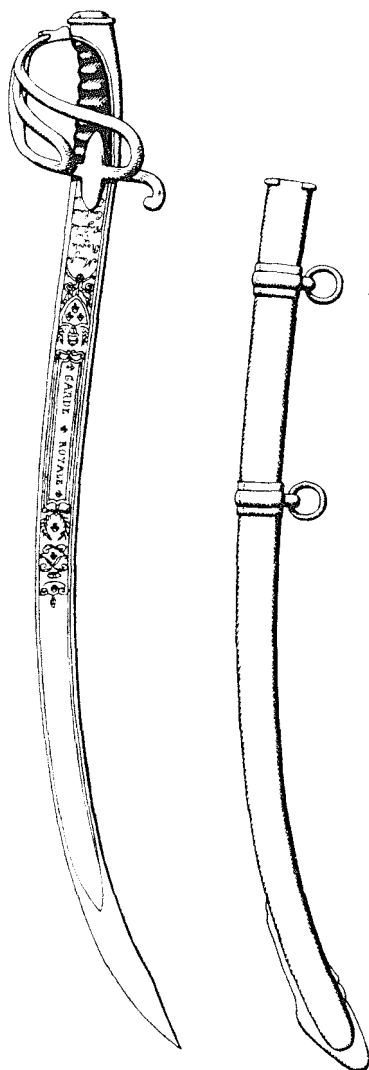
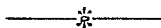
Monture en acier, branche principale courbe formant croisière et quillon recourbé. Oreillons et deux branches latérales se reliant à la principale des deux côtés de l'oreillon extérieur, poignée recouverte de basane sans filigrane, calotte prolongée jusqu'à la garde.

Lame, courbe de 840 m/m de longueur de 30 m/m de large et de 40 m/m de flèche, à deux pans creux et deux gouttières, dos arrondi, gravée, blénie et dorée au demi.

Fourreau en acier, deux bracelets avec pitons portant les anneaux de bélière, dard à branches inégales échaneré au dos.

Docteur GEORGES.

Sabre d'Officier de Lanciers de la Garde Royale (Restauration)



REGLE DE LANCIER

Duc
Fourbateur
rue
St. Honoré
en face celle
de Richelieu
N° 251
Paris

GARDE ROYALE

M. Barye
Royaume
de
Rouen
Couture
Frères

J. E. Hilpert

AU BOUT DE DEUX ANS

Ce numéro clot notre seconde année. En tenant compte d'une trentaine d'adhésions nouvelles venues au cours de l'année 1922, et d'une quinzaine de départs, nous sommes aujourd'hui 265. Notre tirage ayant été prévu pour 300, notre bilan se chiffre par un déficit, mais très léger cette fois; de plus, le prix des exemplaires de notre première année vendus en 1922 a permis de diminuer dans une certaine mesure le déficit de celle-ci. Ayant promis deux planches en couleur par numéro, nous avons pu à deux reprises en donner trois, grâce à la générosité de M. Fritz Kieffer qui a bien voulu prendre à sa charge les frais des deux planches tirées de sa collection; nous l'en remercions très vivement.

Le Comité a décidé de continuer la publication du *Passepoil* une 3^e année sur les mêmes bases que la seconde. Nous donnerons deux planches en couleur par numéro. Nous espérons pouvoir y ajouter quelques fois une planche hors texte en phototypie en noir, représentant des objets difficiles à rendre par le dessin au trait. Nos collaborateurs de 1922 nous ont promis de nous continuer leur concours. Les conditions d'abonnement seront les mêmes.

Nous allons procéder incessamment à la répartition des originaux de nos planches en couleurs de la 2^e année entre nos membres fondateurs. Nous tenons à la disposition de tous nos membres et abonnés les originaux des vignettes et planches en noir; toutes les demandes à ce sujet sont à adresser à la rédaction.

Nous rappelons à tous ceux qui voudraient bien nous témoigner quelque intérêt, qu'il nous reste un certain nombre d'exemplaires de notre première année (1921). Nous les mettons à leur disposition au prix de 40 fr. net, pensant qu'ils en trouveront facilement l'emploi au moment très proche des livres d'étrennes. Enfin, nous demandons encore à tous nos collègues de nous recruter de nouveaux abonnés afin de pouvoir le plus tôt possible augmenter le nombre de nos planches en couleur et revenir au chiffre initial de quatre. C'est le vœu le plus cher que nous formons en cette fin d'année.

LE COMITÉ.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1	— Dragons de Monsieur le Comte d'Artois, 8 ^e Régiment. Porte-Guidon 1786.	par P. Benigni
" 2	— Infanterie légère à Nurenberg, 1800—1801	" Job
" 3	— Garde nationale à cheval de Strasbourg 1830—1835	" V. Huen
" 4	— Lieutenant de Spahis, Maroc 1917.	" J. Hilpert
" 5	— L'artillerie de la Division Schauenbourg 1800	" Tanconville
" 6	— } Fanions du 3 ^e Bataillon	} Face
" 6 ^{bis}	— } du 156 ^e Régiment d'Infanterie 1918	} Revers
" 7	— Chasseurs du Gévaudan 1786	" P. Benigni
" 8	— Artillerie de Marine 1835—1837	" H. Boisselier
" 9	— Fourrier d'Infanterie Légère } Dragons hollandais et français }	} Nurenberg 1800—1801
" 10	— Chef d'Escadron du 1 ^{er} Régiment Éclaireurs à cheval de la Garde Impériale 1814.	" E.-L. Bucquoy
" 11	— 7 ^e Régiment de Hussards 1798—1799	" Tanconville
" 12	— Le Régiment de Lanciers 1833	" J. Rouffet
" 13	— Garde nationale à cheval de Paris	" V. Huen

TABLE DES MATIÈRES DE LA DEUXIÈME ANNÉE

	Pages
Avant-propos	1
I. UNIFORMES D'AUTREFOIS	
Tenues de la cavalerie d'autrefois, par P. Benigni	5, 21, 33, 49, 65, 81
L'artillerie de la division Schauenbourg, 1798—1799, par Ganier-Tanconville	37
La cavalerie de la division Schauenbourg, 1798—1799, par Ganier-Tanconville	85
L'infanterie légère à Nuremberg, 1800—1801, par E.-L. Bucquoy	2
L'armée franco-batave à Nuremberg, 1800—1801, par E.-L. Bucquoy.	72
Le premier Régiment d'Eclaireurs à cheval, 1814, par E.-L. Bucquoy.	78
La Garde Nationale à cheval de Strasbourg, 1830—1835, par E.-L. Bucquoy.	25
Le 4 ^e Lanciers 1833, par J. Rouffet	87
L'artillerie de marine 1835—1837, par H. Boisselier.	60
La Garde Nationale à cheval de Paris, 1832—1854, par E.-L. Bucquoy	89
II. LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE	
Nos Alliés Italiens, 1915, par E.-L. Bucquoy et Italo Cenni	53
Nos Tirailleurs sénégalais, 1915, par A. Goichon	69
Le fanion du 11 ^e Cuirassiers à pied, 1916, par L. Forest	90
Lieutenant de Spahis, Maroc 1917, par J. Hilpert	28
Fanions du 3 ^e Bataillon du 156 ^e Régiment d'Infanterie, 1918, par E.-L. Bucquoy	39
III. BIBELOTS	
Boutons divers — Bouton de Napoléon III, par Henri Defontaine	9
Épées et fourbisseurs, par le Docteur Georges.	75
Le Canon de 4 et son avant-train, par V. Huen	4 et 77
Le Briquet modèle de l'an IX, par M. Bottet	11
Épée de la Confédération du Rhin, par M. Bottet	38
Épée d'officier d'Artillerie, 1 ^{er} empire	37
Souvenirs du Colonel Chauveau, par E.-L. Bucquoy	17
Pistolet d'Arçon, 1816, par Benigni	60
Sabre d'officier de Lanciers de la Garde Royale, Restauration, par le Dr Georges	92
Le sabre de cavalerie légère 1822, par M. Bottet	44
Épée d'officier invalide 1860, par M. Bottet	72
IV. DIVERS	
Bulletins de la Société	13, 30, 58, 71, 86
La boutique de Boutet, par H. Defontaine.	2
Maurice Bottet, par E.-L. Bucquoy	41
Échos et nouvelles, par H. Defontaine	29, 45, 63, 74, 88
Questions et réponses.	14, 31, 48, 80
Au bout de deux ans.	94
Table des planches hors texte	95



1922 Tanconville

7^e RÉGIMENT DE HUSSARDS
Campagne d'Helvétie 1798—1799.
Trompette et officier — Tenue de route.



4^e RÉGIMENT DE LANCIERS 1833
Tête de colonne – Adjudant et Trompettes.



GARDE NATIONALE A CHEVAL DE PARIS — 1852—1854.

Grande et petite tenue.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

24. M. H. INGOLD, Place des six montagnes noires
à Colmar, offre :

Harnachement complet de grande tenue de
général 2^e empire, très bel état . . . 250 fr.

25. M. le Commandant DELEUZE, 54, rue Murillo,
Bruxelles, demande l'album : *Nos soldats du
siècle de Caran d'Ache* et toutes autres
caricatures militaires de Caran d'Ache.

26. A vendre de suite :

1 lot, 10 coiffures militaires 100 fr.
1 lot, 10 sabres et épées 200 „
1 lot, 10 fusils français et étrangers . 325 „
1 lot, 5 casques pompiers 50 „
1 lot, Cuivrerie militaire 20 objets . . 100 „
1 lot, Epaulettes, aiguillettes, gibernes,
plumets, etc. 20 objets 150 „

Tous les objets de chaque lot sont différents.

S'adresser au Capitaine BUCQUOY, 8, rue de l'Eglise,
Sélestat.

AU BON VIEUX CHIC

Armes anciennes — Antiquités — Trophées de guerre

— Art nègre — Armes sauvages —

MAISON RENÉ JOHNSON

16, Quai du Louvre

PARIS (1^o)

Central 56-61

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

G. SCHWEITZER

(Vice-Président)

V. HUEN

Docteur DELRIEU

(Trésorier)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)
